ANNALES PARLEMENTAIRES
DE BELGIQUE

SESSION ORDINAIRE DE 1932-1933

SÉNAT

SÉANCES DU 20 DÉCEMBRE 1932 AU 9 NOVEMBRE 1933.

TABLE ALPHABÉTIQUE DES MATIÈRES

Note : La table contient l'indication des « Pièces imprimées par ordre de la Chambre » ou « Documents parlementaires ».
ABRÉVIATIONS : *Doc.* (Documents parlementaires). *Ann.* (Annales parlementaires).

A

Accidents.

ACCIDENT SURVENU A M. LE DUC D'URSEL.

Ann. — Communication de M. le président, qui annonce au Sénat l'accident dont a été victime M. le duc d'Ursel, et forme, au nom du Sénat, des vœux pour son prompt rétablissement, p. 745. — M. le président fait part au Sénat des nouvelles rassurantes qui lui sont parvenues au sujet de l'état de santé de M. le duc d'Ursel, p. 768.

Accidents du travail.

ORPHELINS DES VICTIMES DES ACCIDENTS DU TRAVAIL. — V. la rubrique : Assurances sociales.

Accises. — V. Impôts : Douanes et accises.

Action internationale au sujet du conflit entre la Chine et le Japon. — V. Interpellations au nom de M. Rolin.

Admission de nouveaux agents de change. — V. Commerce et industrie : Agents de change.

Affaires étrangères.

ARTS, SCIENCES ET LETTRES.

Protection des œuvres littéraires et artistiques. — Projet de loi portant approbation de la convention internationale pour la protection des œuvres littéraires et artistiques, conclue à Rome, le 2 juin 1928.

Ann. — Transmis par la Chambre des représentants, le 26 juillet 1933, p. 627. — Le projet est renvoyé à la commission des affaires étrangères.

AUTRICHE : AIDE FINANCIÈRE A L'AUTRICHE.

Projet de loi approuvant le protocole signé à Genève, le 15 juillet 1932, par les représentants de la France, de la Grande-Bretagne, de l'Italie et de la Belgique d'une part, et par ceux de l'Autriche, d'autre part, concernant l'aide financière à fournir au gouvernement autrichien.

V. les nos 111 et 189 (session 1932-1933).

Affaires étrangères. AUTRICHE : AIDE FINANCIÈRE. *Projet de loi y relatif (suite)*

Doc. — N° 117. Rapport fait par M. Rolin.

Fixation de la discussion.

Ann. — A la fin de la séance du 3 août, M. Hymans, m. a ét., demande au Sénat de bien vouloir encore discuter et voter ce projet pendant la séance en cours, fait remarquer que M. Rolin a fait sur ce projet un rapport que la commission des affaires étrangères a approuvé à l'unanimité et estime, dans ces conditions, que le débat sera très court, p. 758.

Proposition d'ajournement.

M. le baron de Dorlodot fait remarquer que la ocmmission des affaires étangères n'a pas été réunie et n'a pas entendu le rapport de M. Rolin; que, en conséquence, le rapport présenté au Sénat n'est pas un rapport émanant de la commission des affaires étrangères, mais un rapport personnel de M. Rolin; M. le baron de Dorlodot propose donc l'ajournement du débat, p. 758. — M. le président donne la parole à M. Wauters, prochain inscrit, et M. Wauters déclare qu'il n'a pas demandé la parole sur la proposition d'ajournement mais sur le fond; M. le baron de Dorlodot déclare que si sa proposition d'ajournement est rejetée, il s'inscrit également sur le fond, p. 758. — M. Wauters estime qu'il conviendrait de soumettre au vote la proposition d'ajournement introduite par M. le baron de Dorlodot, p. 758. — M. Hymans, m. a. ét., prie le Sénat de repousser la proposition d'ajournement et déclare qu'il est indispensable que la Belgique tienne les engagements qu'elle a pris vis-à-vis des autres pays à la suite de la conférence de Lausanne; M. Hymans, m. a. ét., insiste donc pour que le Sénat, après la Chambre, vote le projet sans délai; M. Digneffe, tout en admetant que le projet a été transmis au Sénat à la dernière minute, rectifie certains points des déclarations faites par M. le baron de Dorlodot au sujet de l'examen de ce projet par la commission, déclare qu'il a pris sur lui, étant donnée la situation délicate dans laquelle on se trouvait, au point de vue international, de pressentir le plus de membres possible, lesquels ont tous été d'accord pour reconnaître que le projet de rapport réflétait bien les idées de la majorité des membres de la commission des affaires étrangères; M. Digneffe déclare qu'il est le premier à regretter que les choses aient dû être faites avec une aussi grande rapidité, mais que les circonstances l'y ont obligé, p. 758. — M. le baron de Dorlodot fait encore des observations et maintient sa proposition d'ajournement, p. 758. — La proposition d'ajournement de M. le baron de Dorlodot est rejetée par assis et levé, p. 758.

Affaires étrangères. AUTRICHE : AIDE FINANCIÈRE. *Projet de loi y relatif (suite)*

Discussion générale :

Discours de MM. le baron de Dorlodot (qui motive son vote négatif), Wauters (qui explique l'abstention d'un certain nombre de membres de la gauche socialiste), Segers (qui admet que le projet peut soulever certaines objections, fait remarquer que M. Rolin a eu soin d'y faire écho, avec une très grande loyauté, dans la seconde partie de son rapport, mais a fait ceci avec une grande discrétion à laquelle il rend hommage, puis développe les motifs pour lesquels il engage tous ses collègues à émettre un vote affirmatif); Rolin rapp. (qui tient à déclarer qu'il est d'accord avec M. Wauters quant aux objections que celui-ci a formulées, mais que, ayant fait la balance dont a parlé M. Segers, celle-ci lui a paru nettement favorable au vote du projet; maintient donc l'avis formel qu'il a émis au sein de la commission, p. 758 à 760. — Interruptions de MM. Hymans, m. a. ét., de Broqueville, p. m., Rolin, rapp., Van Fleteren, p. 759.

Les articles sont adoptés sans observations, p. 760.

L'ensemble du projet de loi est adopté par 72 voix contre 4 (MM. le baron de Dorlodot, Van Fleteren, Van Schoor et Claessens (Edmond) et 32 abstentions, p. 761 (3 août 1933). — Se sont abstenus : MM. Bernard, Bologne, Braconnier, Breugelmans, Casterman, De Bruyn, De Graeve, Demets (Adolphe), Demoulin, Dewaele, Diriken, Hans, Jauniaux, Joachim, Lalemand, Lebeau, Logen, Matagne (Léon), Ohn, Paulsen, Solau, Van Belle, Vande Moortele, Vanherck, Van Roosbroeck, Van Vlaenderen, Verbrugge, Vercammen, Vermeylen, Vinck, Volckaert et Wauters, p. 761. — Le projet est soumis à la sanction royale.

ETATS-UNIS D'AMÉRIQUE.

Attentat contre M. Roosevelt, président élu des Etats-Unis d'Amérique.

Ann. — Allocution de M. le président Digneffe, qui fait une motion de sympathie à l'occasion de l'attentat auquel vient d'échapper M. Franklin Roosevelt, président élu des Etats-Unis; M. le président prie le ministre des affaires étrangères de se faire l'interprète du Sénat auprès du gouvernement de la république américaine, p. 82.

GUERRE.

Conflit entre la Chine et le Japon : action internationale. — V. Interpellations au nom de M. Rolin.

FINANCES.

Aide financière à l'Autriche. — V. plus haut : Autriche.

HYGIÈNE.

Stupéfiants. — Projet de loi approuvant la convention pour limiter la fabrication et réglementer la distribution des stupéfiants et le protocole de signature, signés à Genève, le 13 juillet 1931.

V. les n°s 77 et 99 (session 1932-1933) de la Chambre des représentants.

Doc. — N° 57. Rapport fait par M. le baron van Zuylen.

Ann. — Transmis par la Chambre des représentants, le 29 mars 1933, p. 246. — Le projet est renvoyé à la commission des affaires étrangères.

Dépôt du rapport par M. le baron van Zuylen, p. 342 (6 avril 1933). — M. le baron van Zuylen demande l'urgence; l'urgence est déclarée et M. le baron van Zuylen donne lecture de son rapport qui conclut à l'adoption du projet, p. 342, 343. — M. Van Cauwenbergh donne lecture du texte flamand du rapport, p. 343.

L'article unique est adopté sans observations, p. 343.

L'ensemble du projet de loi est adopté à l'unanimité des 115 membres présents, p. 346 (6 avril 1933). — Le projet est soumis à la sanction royale.

Agents de change. — V. Commerce et industrie.

Agriculture.

BAIL A FERME. — V. Droit civil.

CRÉDIT PROFESSIONNEL ET CRÉDIT ARTISANAL. PROJETS DE LOI SUR LA GARANTIE DE BONNE FIN A CES CRÉDITS. — Voyez : Commerce et travail : Ducroire gouvernemental.

Agriculture (*suite*)

MESURES DESTINÉES A ATTÉNUER LA CRISE.

Froment : aide aux producteurs. — Proposition de loi destinée à venir en aide aux producteurs de froment (due à l'initiative de M. Hénault et signée par MM. Hénault, Clesse, Wauters, Van Vlaenderen, Lebeau et Mousty).

Doc. — N 14. Développements et proposition de loi.

Ann. — Dépôt, par M. Hénault, de cette proposition de loi qui était devenue caduque par suite de la dissolution, p. 64.

Vote et adoption de la prise en considération et renvoi à la commission de l'agriculture, p. 88.

V. aussi : Droit civil : Bail : Bail à ferme.

ŒUFS (COMMERCE DES).

Projet de loi modifiant la loi du 14 juillet 1930 concernant l'importation, le transit et l'exportation des œufs.

Doc. — N° 81. Exposé des motifs. — Projet de loi.

N° 94. Rapport fait par M. Mullie.

Ann. — Dépôt du projet de loi par M. Sap, m. t. p. et m. a., p. 521 (16 mai 1933). — Le projet est renvoyé à la commission de l'agriculture.

Dépôt du rapport par M. Mullie, p. 584 (20 juillet 1933).

Au moment où la discussion générale va être ouverte, M. Logen propose l'ajournement du débat, p. 723.

Discussion de la proposition d'ajournement : Discours de MM. Mullie, rapp. (qui combat l'ajournement), Gillon et de Selys Longchamps (qui, tout en déclarant ne pas vouloir retarder indéfiniment le vote du projet, appuient l'ajournement, estimant que la question n'est pas suffisamment mure), p. 723. — Discours de MM. Mullie (qui estime que le projet est parfaitement justifié et en demande le vote immédiat), Sap, m. t. p. et m. a. (qui déclare que, si la discussion peut être brève, il insiste pour qu'elle ait lieu immédiatement, mais déclare que, s'il en était autrement, il se rallierait à l'ajournement), Moyersoen (qui estime que dans l'état du problème à ce moment la discussion immédiate s'impose), Logen (qui motive sa demande d'ajournement), Vinck (qui estime que les arguments pour le vote comme pour l'ajournement devraient être mieux développées, ne sachant, en ce qu'il concerne, comment cette question devrait être tranchée), Gillon (qui motive son attitude), p. 723, 724. — Interruptions de M. François, p. 723. — Discours de MM. Mullie, rapp. (qui combat, à nouveau, l'ajournement), Sap, m. t. p. et m. a. (qui répète les observations qu'il a faites précédemment). p. 724. — M. Wauters demande que la proposition d'ajournement soit soumise au vote du Sénat; M. Moyersoen renouvelle ses protestations et demande qu'il soit procédé au vote par appel nominal, p. 724. — Il est procédé au vote par appel nominal, celui-ci étant régulièrement demandé et M. le président annonce que la proposition d'ajournement est rejetée par parité de voix : 63 contre 63, p. 724. — Des protestations s'élèvent à l'extrême gauche et M. Van Fleteren estime qu'il y a erreur dans le recensement; M. le président, baron d'Huart, annonce que, en effet, MM. les secrétaires ne sont pas d'accord sur le recensement des votes et déclare qu'il va, en conséquence, être procédé à un pointage, p. 724. — Il est procédé à un pointage et M. le vice-président d'Huart annonce qu'il y a 65 « oui », 62 « non » et 1 abstention (M. le comte de Brouchoven de Bergeyck), que, par suite de ce vote, le renvoi à la commission est ordonné, p. 724. — M. Moyersoen souligne la gravite de la décision qui vient d'être prise, fait remarquer que celle-ci consiste à rectifier un vote proclamé, rappelle que ce n'est pas la première fois que le résultat d'un vote donne lieu à contestation, que, l'année précédente, un vote émis par M. le baron de Steenhault de Waerbeek ayant été omis, celui-ci a protesté et qu'il lui a été répondu que le vote était acquis; M. Moyersoen estime donc que le Sénat inaugure une jurisprudence nouvelle, contrairement à celle dont certains membres s'étaient réclamés pendant la session de 1931-1932, p. 724. — Observations de MM. J. Van Fleteren, Vinck, François et J. Coole au sujet de cet incident, p. 724. — M. le vice-président, baron d'Huart (le président ayant été mis en cause dans cette affaire), fait remarquer à M. Moyersoen que lorsqu'il a annoncé que le vote donnait lieu à pointage, personne n'a protesté, que, dans ces conditions, tout en reconnaissant que les observations de M. Moyersoen sont intéressantes, il se voit obligé de constater qu'elles ne sont pas pertinentes en cette occurrence, p. 725. — M. Moyersoen proteste contre la décision de M. le vice-président d'Huart; MM. Vinck et Van Fleteren demandent la parole et insistent pour l'obtenir dans le cas où M. le président ne déclarerait pas l'incident clos, p. 725. — M. le vice-président d'Huart estime qu'il est inutile de discuter après la déclaration qu'il vient de faire et déclare l'incident clos, p. 725. — Le projet est renvoyé à la commission.

Protection des consommateurs d'œufs. — V. Interpellations au nom de M. Mullie.

Aide financière à l'Autriche. — V. Affaires étrangères : Autriche.

Allocations familiales. — V. Assurances sociales.

Amérique : Attentat contre M. Franklin Roosevelt, président des Etats-Unis. — Voyez : Affaires étrangères : Etats-Unis d'Amérique.

Anciens serviteurs de l'Etat : mise à la retraite. — V. Pensions.

Armée.

CONTINGENT.

Projet de loi fixant le contingent pour 1933.

V. les n°s 7 et 12 (session 1932-1933) de la Chambre des représentants.

Doc. — N° 10. Rapport fait par M. Pierlot.

Ann. — Transmis par la Chambre des représentants, le 29 décembre 1932, p. 63. — Le projet est renvoyé à la commission avec prière de faire rapport d'urgence, p. 64. — Observations de MM. le président, Van Belle et Jaspar, m. f., au sujet de la possibilité de voter ce projet le jour même, p. 64.

Discussion générale : Discours de M. Volckaert (qui indique les motifs pour lesquels le groupe socialiste émettra un vote négatif sur le contingent de l'armée), p. 76, 77.

Les articles sont adoptés sans observations, p. 77.

Observation de M. Vinck, qui demande, plusieurs votes ayant été groupés, que l'on procède à un vote séparé sur le projet fixant le contingent de l'armée, p. 77.

L'ensemble du projet de loi est adopté par 91 voix contre 44 et 1 abstention, p. 77 (29 décembre 1932). — S'est abstenu : M. Lindekens, p. 77. — Le projet est soumis à la sanction royale.

MILICE.

Formation des classes de 1935 *à* 1939 *: mesures spéciales. — Projet de loi apportant des modifications à la loi sur la milice, le recrutement et les obligations de service.*

V. les n°s 84 et 114 (session 1932-1933) de la Chambre.

Doc. — N° 62. Rapport fait par M. F. Demets.

Ann. — Dépôt du rapport par M. Demets, p. 409 (11 avril 1933). — M. Demets fait remarquer l'urgence et demande à pouvoir donner lecture de son rapport, p. 409. — L'urgence est déclarée et M. F. Demets donne lecture de son rapport qui conclut à l'adoption du projet, p. 409.

Pas de discussion générale.

L'article unique est adopté sans observations, p. 430.

L'ensemble du projet de loi est adopté par 76 voix contre 57 et 1 abstention, p. 447 (12 avril 1933). — S'est abstenu : M. Laboulle, p. 448. — Le projet est soumis à la sanction royale.

Indemnité aux miliciens devant servir plus de huit mois. — Projet de loi supprimant le mot « mariés » dans le texte de l'article 52, *litt. j, de la loi sur la milice, tel qu'il fut modifié par la loi du* 30 *décembre* 1932.

V. les n°s 67, 69 (session 1932-1933) de la Chambre des représentants.

Doc. — N° 31. Projet transmis par la Chambre des représentants.

N° 45. Rapport fait par M. F. Demets.

Ann. — Transmis par la Chambre des représentants, le 1er mars 1933. — Le projet est renvoyé à la commission de la défense nationale.

Dépôt du rapport par M. F. Demets, p. 197 (22 mars 1933.)

Discussion générale. Observations de MM. De Bruyn et Devèze, m. d. n. (qui marque l'accord du gouvernement sur le projet dû à l'initiative parlementaire à la Chambre), p. 430.

Les articles sont adoptés sans observations, p. 430.

L'ensemble du projet de loi est adopté à l'unanimité des 130 membres présents, p. 447 (12 avril 1933). — Le projet est soumis à la sanction royale.

Arrêtés-lois pris en exécution des pleins pouvoirs en matière financière. — V. éventuellement les tabes du *Moniteur* des 2e, 3e et 4e trimestres de 1933 : Rubrique : Finances : Pleins pouvoirs, ou encore aux différents objets auxquels ces arrêtés se rapportent.

Assurances sociales.

ALLOCATIONS FAMILIALES.

Proposition de loi modifiant la loi du 4 *août* 1930 *portant généralisation des allocations familiales* (due à l'initiative de M. Vancoillie et signée par MM. Vancoillie et Mullie).

Doc. — N° 58. Développements et proposition de loi.

Ann. — M. Van Coillie dépose cette proposition de loi, p. 346.

La proposition de loi étant appuyée par quatre membres, M. le président ouvre la discussion sur la prise en considération; personne ne demande la parole et la prise en considération est adoptée par assis et levé, p. 541 (18 juillet 1933).

CHOMAGE. — V. Interpellations au nom de M. Doublet.

ORPHELINS DES VICTIMES DU TRAVAIL.

Projet de loi complétant les dispositions de la loi du 24 *janvier* 1931, *instituant l'Œuvre nationale des orphelins des victimes du travail et modifiant les articles* 2 *et* 8 *de cette loi.*

V. les n°s 31 et 68 (session 1932-1933) de la Chambre des représentants.

Doc. — N° 82. Rapport fait par M. J.-J. De Clercq.

Ann. — Transmis par la Chambre des représentants le 1er mars 1933, p. 173. — Le projet est renvoyé à la commission de la justice.

Attentat contre le président des Etats-Unis. — V. Affaires étrangères : Etats-Unis.

Autriche : aide financière à l'Autriche. — V. Affaires étrangères : Autriche.

Aviculture. — V. Agriculture : Œufs.

B

Bail. — V. Droit civil.

Bonne fin du crédit artisanal et bonne fin du petit crédit professionnel. — V. Commerce et industrie : Ducroire gouvernemental.

Bourgmestre de Denderleeuw : nomination. — V. Interpellations au nom de M. De Bruyn.

Budget de la commune de Quaregnon. — V. Interpellations au nom de M. Doublet.

Budgets.

CRÉDITS PROVISOIRES.

Projet de loi allouant des crédits provisoires à valoir sur les budgets de l'exercice 1933.

V. les n°s 90 et 92 (session 1932-1933) de la Chambre des représentants.

Doc. — N° 48. Rapport fait par M. le baron de Mévius.

Ann. — Transmis par la Chambre des représentants, le 22 mars 1933, p. 209. — Le projet est renvoyé à la commission des finances.

Dépôt du rapport par M. le baron de Mévius, p. 212 (28 mars 1933). — M. le baron de Mévius demande que cette discussion urgente soit reportée au lendemain, p. 212.

Pas de discussion générale.

Les articles sont adoptés sans observations, p. 236, 237.

L'ensemble du projet de loi est adopté par 80 voix contre 53, p. 237 (29 mars 1933). — Le projet est soumis à la sanction royale.

Projet de loi allouant des crédits provisoires à valoir sur les budgets de l'exercice 1933.

V. les n°s 161 et 166 (session 1932-1933) de la Chambre des représentants.

Doc. — N° 98. Rapport fait par M. le baron de Mévius.

Ann. — Transmis par la Chambre des représentants, p. 584 (20 juillet 1933). — Le projet est renvoyé à la commission des finances, p. 584.

Dépôt du rapport par M. le baron de Mévius, p. 602 (26 juillet 1933). — M. le baron de Mévius demande que ce projet soit inscrit à l'ordre du jour de la séance du lendemain, p. 602. — M. le président fait remarquer à l'assemblée que ce projet doit être voté avant le 31 juillet et propose de l'inscrire en tête de l'ordre du jour de la séance de l'après-midi, p. 602. — Cette proposition est admise, p. 602.

Budgets. CRÉDITS PROVISOIRES. *Crédits provisoires à valoir sur les budgets de l'exercice* 1933 (*suite*)

Discussion générale : Discours de MM. Vinck, le baron de Dorlodot, Ingenbleek, p. 696 à 702. — Interruptions de MM. le baron de Mévius, rapp., Moyersoen, Wauters, François, J. De Clercq, Van Fleteren, Jaspar, m. f., Van Roosbroeck, Laboulle, le comte de la Barre d'Erquelinnes, Dierckx, Branquart, Van Overbergh, p. 696 à 702. — Discours de M. Jaspar, m. f. (qui, en réponse aux discours qui viennent d'être prononcés, déclare qu'il ne peut, à ce moment, entrer dans une discussion sur la politique financière du pays; déclare que ce sera d'après les résultats qu'il faudra que le parlement juge du travail qui s'accomplit à ce moment et se refuse à donner les chiffres réclamés par certains orateurs, estimant que cela ne servirait qu'à permettre aux sénateurs de signaler la vanité des prévisions et l'incapacité du ministre qui donne des chiffres certains et définitifs avant le résultat final, puis répond brièvement aux observations présentées, p. 703, 704. — Interruptions de MM. François, Van Roosbroeck, Moyersoen, le baron de Dorlodot, Ingenbleek, p. 703. — Discours de MM. Dierckx, Renard et le baron de Dorlodot, p. 704, 705. — Interruptions de MM. François, Ronvaux, H. Jaspar, m. f., Moyersoen, p. 704, 705.

Les articles sont adoptés sans observations, p. 705, 706.

L'ensemble du projet de loi est adopté par 79 voix contre 54, p. 706 (27 juillet 1933). — Le projet est soumis à la sanction royale.

DÉPOT ET EXAMEN DES BUDGETS DE 1933.

Ann. — Motion d'ordre de M. Volckaert qui demande quand le gouvernement compte déposer les budgets, p. 64. — M. Jaspar, m. f., déclare qu'ils seront déposés après le 1er janvier, p. 64. — M. Volckaert demande que le moment du dépôt soit précisé afin que le Sénat puisse fixer l'ordre de ses travaux en conséquence de ce dépôt, p. 64. — M. le président Digneffe estime que le Sénat sera unanime à désirer que les différents budgets soient examinés le plus promptement possible, déclare que le bureau du Sénat prendra des dispositions pour que les commissions compétentes procèdent à leur examen rapidement et engage les commissions à réunir le plus tôt qu'elles le pourront à cet effet, estime qu'il y a une amélioration à apporter dans les méthodes du travail parlementaire en ce qui concerne les budgets, afin que ceux-ci soient votés dans les premiers mois de l'année, p. 64. — Le Sénat marque unanimement son accord, p. 64. — L'incident est clos, p. 64.

Voyez aussi la rubrique : Colonie : Budgets des colonies pour les exercices 1932 et 1933. Motion d'ordre de M. Volckaert, qui proteste contre le retard apporté par la Chambre des représentants à l'examen du budget de 1932 et la réponse de M. Tschoffen, m. c.

BUDGETS DE 1933.

Budget des affaires étrangères pour 1933.

Doc. — N° 5-V. Paru sous le n° 31 de la session de 1933-1934. — Projet de loi et tableaux.

Budget de l'agriculture et des classes moyennes pour 1933.

Doc. — N° 5-VIII. Projet de loi, tableaux, développements et notes justificatives.

N° 37. Rapport fait par M. Limage. — Amendement présenté par la commission. — Annexe : Questions posées par la commission et réponses du gouvernement.

N° 47. Amendements présentés par le gouvernement (2e série).

Ann. — Rapporteur : M. Limage.

Pendant la séance du mardi 21 mars, M. le président Digneffe annonce au Sénat que, bien que le budget de l'agriculture fût inscrit à l'ordre du jour, ce débat ne pourra être abordé, M. Sap, m. t. p. et a. c. m. lui ayant dit, la veille, qu'il lui serait impossible d'assister pendant cette semaine aux travaux du Sénat, étant retenu à la Chambre par deux interpellations, p. 175. — M. Volckaert saisit cette occasion pour faire remarquer qu'il serait désirable que les travaux du Sénat ne soient pas constamment entravés par l'absence du ministre compétent, prie donc M. le président de vouloir bien veiller, à l'avenir, à ce qu'un budget qui a été inscrit à l'ordre du jour ne soit plus ajourné, p. 175. — M. le comte de Broqueville, p. m., fait diverses observations au sujet des critiques développées par M. Volckaert et M. le président déclare qu'il ne peut être question que M. le comte de Broqueville se sente personnellement visé par les observations de M. Volckaert, p. 175.

Discussion générale de ce budget et d'une interpellation de M. Paulsen relative à l'importation et au contingentement des porcs vivants et des viandes de porc :

Voyez pour le libellé exact de l'interpellation de M. Paulsen la rubrique : Interpellations, au nom de M. Paulsen.

Au moment où cette discussion va être abordée, M. le président suggère aux orateurs inscrits de parler de la tribune, estimant que la clarté et la dignité des discussions y gagneraient beaucoup et que le président serait ainsi mieux au courant des incidents qui pourraient surgir pendant les débats et y intervenir en exécution de sa charge, M. le président Digneffe exprime le vœu que tous ses collègues comprennent l'esprit dans lequel il fait cette suggestion, p. 209, 210.

Discours de M. Paulsen, qui développe son interpellation, p. 210, 211. — Interruptions de MM. Sap, m. t. p. et m. a. c. m., Moyersoen, Volckaert, Clesse, p. 211. — Discours de M. Sap, m. t. p. et m. a. c. m. (qui, après avoir remercié le rapporteur et la commission de la compétence et du dévouement dont ils ont fait preuve, développe devant le Sénat la réalité de la situation économique, agricole, telle qu'il la voit et la comprend et expose le programme agricole du gouvernement), p. 212 à 215. — Interruptions de MM. Nihoul, Volckaert, Wauters, Clesse, p. 213 à 215. — Discours de M. Limage, rapp. (qui commence par marquer son accord sur le programme admirable qui vient d'être exposé par le ministre, puis ajoute quelques considérations générales aux propositions et suggestions énoncées dans le rapport), p. 215 à 217. — Interruptions de MM. Ronvaux et Vinck, p. 215, 216. — Discours de M. Nihoul, p. 217 à 219. — Interruption de M. Mullie, p. 218.

Avant de donner la parole au prochain orateur inscrit, M. le président Digneffe fait observer au Sénat qu'il y a encore quatorze orateurs inscrits et prie le Sénat de décider que la séance en cours comme la séance du lendemain seront prolongées, l'ordre du jour étant très chargé, p. 219. — M. Sap, m. t. p. et m. a. c. m., fait observer qu'un conseil des ministres doit se tenir à 5 h. 1/2, M. le président déclare que la séance continuera aussi longtemps que le ministre pourra être présent et que le lendemain la séance devra être prolongée, p. 219. — Assentiment du Sénat, p. 219.

Reprise du débat : Discours de MM. le baron du Four, le baron Delvaux de Fenffe, le baron de Moffarts, le baron d'Huart, p. 219 à 225. — Interruptions de MM. Ronvaux, Wauters, Van Fleteren, Moyersoen, le R. P. Rutten, Van Overbergh, Volckaert, p. 219 à 224. — Avant que M. le baron d'Huart ne prenne la parole, M. le président demande au ministre s'il consent, bien qu'il soit 5 h. ½, à entendre encore un orateur afin que le budget de l'agriculture puisse être ainsi terminé le lendemain et M. Sap, m. t. p. et m. a. c. m., déclare qu'il ne demande pas mieux que de rester en séance, dût-il manquer le conseil des ministres, p. 224. — Discours de M. Ferminne, p. 228 à 233. — Interruptions de MM. François, Clesse, De Bruyn, Van Fleteren, Mullie, Barnich, Wauters, Van Schoor, p. 229 à 233. — M. le président fait à ce moment remarquer qu'il y a encore 15 orateurs inscrits et prie les orateurs d'être aussi brefs que possible afin que le débat puisse être terminé le lendemain et que l'on puisse encore voter les projets intéressant la colonie pendant cette séance, p. 237.

Reprise du débat : Discours de MM. Vancoillie, le baron van Zuylen, Lindekens, Crokaert, p. 236 à 244. — Interruptions de MM. François, Sap, m. t. p. et m. a. c. m., Volckaert, Van Overbergh, Clesse, p. 243, 244. — Au moment où la séance est levée, M. le président fait remarquer qu'il reste une dizaine d'orateurs inscrits et prie le Sénat de faire le lendemain l'effort nécessaire pour terminer la discussion p. 244.

Reprise du débat : Discours de M. Wauters, p. 246 à 251. — Interruptions de MM. Clesse, Bologne, Volckaert, Vande Moortele, Jauniaux, Van Overbergh, Vinck, J. De Clercq, le baron de Dorlodot, Moyersoen, Van Fleteren, Henricot, p. 247 à 251.

Au moment où l'on fixe l'ordre des travaux du Sénat, M. le président constate qu'il y a encore 11 orateurs inscrits, et, tout en déclarant qu'il faut renoncer à terminer la discussion ce même jour, estime qu'il est indispensable que ce débat soit terminé le mardi suivant, afin que le Sénat puisse arriver à terminer les objets inscrits à son ordre du jour avant de partir en vacances de Pâques, p. 253. — Observations de MM. Van Fleteren et François au sujet des vacances de Pâques, p. 253.

Reprise du débat : Discours de MM. Mullie, Renard, Criquelion, p. 253 à 261. — Interruptions de MM. De Graeve, Clesse, le baron de Steenhault de Waerbeek, Nihoul, Moyersoen, Van Fleteren, Cocnen, Vinck, de Selys Longchamps, le baron d'Huart, Ferminne, le baron de Dorlodot, le chevalier Dessain, Sap, m. t. p. et m. a. c. m., Wauters, Hans, p. 253 à 260.

Après l'examen et le vote de certains projets pendant la séance du mardi 4 avril et à l'occasion de motions tendant à inscrire certaines propositions de loi à l'ordre du jour, M. le président annonce que la discussion du budget va être reprise et qu'il y a encore dix orateurs inscrits; M. le président demande, au cas où ce budget ne serait pas terminé pendant la séance en cours, que le Sénat siège le lendemain matin pour en terminer, p. 286. — MM. Mullie, Limage et Volckaert font diverses observations à l'encontre de cette demande, et M. Volckaert estime qu'il serait préférable de prolonger la séance en cours jusqu'à épuisement du débat; M. le président se déclare d'accord sur la demande de M. Volckaert, et le Sénat décide de terminer la discussion ce même jour, p. 286.

Budgets. BUDGETS DE 1933. *Budget de l'agriculture et des classes moyennes pour* 1933 *et interpellation de M. Paulsen (suite)*

Reprise de la discussion générale du budget. Discours de MM. Clesse, Volckaert, p. 287 à 290. — Interruptions de MM. Ferminne, Orban, Volckaert, Hans, Moyersoen, Bologne, Criquelion, Limage, Ronvaux, le baron du Four, R. P. Rutten, le comte de la Barre d'Erquelinnes, Renard, Mahieu, J. De Clercq, Van Fleteren, le baron de Moffarts, p. 287 à 290. — Discours de M. Sap, m. t. p. et m. a. c. m., qui répond aux observations présentées ainsi qu'à l'interpellation de M. Paulsen, p. 291 à 298. — Interruptions de MM. Renard, Volckaert, Paulsen, Criquelion, Limage, rapp., Wauters, Mme Spaak, MM. le baron du Four, Clesse, Mullie, le baron d'Huart, Ronvaux, p. 291 à 297.

Motion d'ordre de M. Mullie, qui propose, l'heure étant déjà très avancée, de remettre la suite du débat à une séance supplémentaire que le Sénat tiendrait le jeudi matin, p. 298. — M. le président se rallie à la proposition de M. Mullie, étant donné que le ministre devra quitter le Sénat quelques instants plus tard et qu'il y a encore dix orateurs inscrits, p. 298. — Le Sénat admet unanimement la proposition de M. Mullie, p. 298.

Reprise de la discussion générale du budget et de l'interpellation : Discours de M. Raport, p. 329 à 333. — Interruptions de MM. Sap, m. t. p. et m. a. c. m., Renard, Volckaert, R. P. Rutten, Ferminne, Mullie, Hans, Van Overbergh, de Selys-Longchamps, Ronvaux, Paulsen, Van Fleteren, p. 329 à 333.

Avant de donner la parole au prochain orateur inscrit, M. le président, déférant au désir exprimé par de nombreux sénateurs, propose de limiter le temps de parole à six minutes, et informe le Sénat qu'il y a encore douze orateurs inscrits; estime que, en décidant cette limitation, on pourrait avoir terminé vers midi, p. 333. — M. de Selys Longchamps propose la limitation à dix minutes; M. Ronvaux proteste contre la longueur du discours qui vient d'être prononcé par M. Raport, et M. Raport déclare qu'il a été amené à parler pendant ce temps prolongé ayant dû répondre à des attaques, p. 333. — M. le président déclare qu'il sera accordé un maximum de dix minutes aux orateurs encore inscrits, p. 333.

Reprise du débat : Discours de MM. Lammertyn, le baron Gillès de Pélichy, J. Rutten, de Selys Longchamps, le baron de Steenhault de Waerbeek, Sap, m. t. p. et m. a. c. m., Becelaere, Paulsen (qui traite encore l'objet de son interpellation et déclare que si le ministre, dans sa réponse, lui a donné une légère satisfaction, estime que ceci ne suffira pas à réparer le mal), Renard, p. 333 à 341. — Interruptions de MM. Sap, m. t. p. et m. a. c. m., le baron Gillès de Pélichy, Paulsen, L. Matagne, Ronvaux, Ferminne, Wauters, Limage, Nihoul, Mullie, J. De Clercq, le baron de Steenhault de Waerbeek, Orban, Lalemand, R. P. Rutten, Bologne, p. 333 à 341.

M. Sap, m. t. p. et m. a. c. m., fait remarquer qu'il est midi et demi; déclare qu'il lui est impossible de rester plus longtemps en séance et demande que la discussion de son budget soit reprise l'après-midi, après le budget des voies et moyens, p. 341. — M. Volckaert demande s'il ne serait pas possible de prolonger la séance jusqu'à 1 heure pour terminer; M. Sap, m. t. p. et m. a. c. m., fait remarquer qu'il y a encore trois orateurs inscrits et qu'il aura peut-être une brève réponse à donner à certains membres et insiste sur sa proposition de remise à la séance de l'après-midi, p. 341. — Le Sénat décide d'admettre la demande du ministre tendant à reprendre le débat après le budget des voies et moyens, étant entendu que la discussion sera, en tout état de cause, terminée ce même jour, p. 341.

Reprise du débat : Discours de MM. Janssens, Waucquez, Renard, p. 362 à 364. — Interruptions de MM. Volckaert, Clesse, Renard, Ronvaux, J. De Clercq, Lalemand, de Selys Longchamps, Van Overbergh, le comte de la Barre d'Erquelinnes, p. 362 à 364. — M. Sap, m. t. p. et m. a. c. m., déclare que les questions soulevées par MM. Waucquez et Janssens ne sont pas de sa compétence, qu'il transmettra donc leurs observations au ministre de l'industrie et du travail, au ministre des finances et au ministre de la justice, p. 364. — M. Volckaert fait diverses observations au sujet de la question des étrangers résidant en Belgique; M. Waucquez déclare qu'il a présenté ses observations au moment de la discussion du budget de l'agriculture, parce que la question est importante et que les victimes de la situation qu'il a signalée sont les classes moyennes, p. 364. — Observations de M. Renard, p. 364. — M. le président déclare qu'il pense que tout le monde sera d'accord pour reprendre les questions soulevées par MM. Waucquez et Janssens lors de la discussion des budgets auxquels elles se rattachent, ces questions ayant un grand intérêt; M. le président déclare ensuite close la discussion générale, p. 364.

Discussion des articles.

Discussion des articles du tableau.

Art. 1er. M. le président rappelle au Sénat un amendement proposé par la commission, p. 364. — M. Mullie, tout en estimant que l'amendement est justifié, estime que, pour les motifs que le rapporteur a fait valoir, il pourrait être retiré afin d'éviter toute modification au projet présenté par le gouvernement et sous réserve que, l'année suivante, le traitement du ministre figurera au budget; M. Mullie déclare qu'il fait cette proposition au nom de plusieurs de ses amis et collègues, p. 364. — L'amendement étant retiré, l'article est adopté tel qu'il est proposé par le gouvernement, p. 364.

Art. 11*a*. M. Mullie fait remarquer au gouvernement que certains clos d'équarrissage devront être fermés, le gouvernement n'admettant pas l'augmentation des subsides affectés à ces établissements, attire l'attention du ministre, qu'il sait pourtant n'être pas seul compétent en la matière, sur le danger qui en résultera pour la santé publique, p. 364, 365. — M. Sap, m. t. p. et m. a. c. m., déclare qu'il examinera avec ses collègues de l'industrie et du travail et de l'hygiène la question soulevée par M. Mullie dans le but de donner satisfaction à celui-ci, p. 365. — L'article 11*a* est adopté tel qu'il est proposé par le gouvernement, p. 365.

Art. 34. M. Renard demande, à l'occasion de l'article 34, si cet article ainsi que l'article 57 ne peuvent pas, vu l'heure avancée, être réservés, ayant le désir d'y proposer des amendements et n'étant pas encore au courant de la procédure en usage au Sénat, p. 365. — M. Sap, m. t. p. et m. a. c. m., déclare que, en tout état de cause, le gouvernement n'accepte aucun amendement et posera la question de confiance à propos de n'importe quel amendement présenté, p. 365. — M. Volckaert estime que ceci est supprimer le parlement, p. 365. — M. le président fait remarquer que le gouvernement propose la suppression de tous ces articles qui sont transférés au budget de l'instruction publique que, pour le surplus, les amendements de M. Renard auraient dû être présentés plus tôt, qu'ils eussent pu alors être examinés, p. 365. — M. Renard déclare qu'il comptait justement proposer le transfert au budget de l'instruction publique d'un article qui était maintenu au budget de l'agriculture, mais déclare ne pas insister, surtout étant donné que l'on se trouve devant un veto ministériel, p. 365.

Les autres articles du budget sont adoptés avec les amendements et propositions du gouvernement, p. 365. — Voyer l'annexe *C* à la séance du 6 avril 1933, p. 383 à 391.

L'article unique contenant le budget est adopté sans observations, p. 365.

L'ensemble du projet de loi est adopté par 79 voix contre 56 et 1 abstention, p. 409 (11 avril 1933). — S'est abstenu : M. Laboulle, p. 409. — Le projet est transmis à la Chambre des représentants.

Budgets du Congo. — V. Colonie.

Budget de la défense nationale :

Augmentation de crédit par suite de la modification à la loi de milice du 30 décembre 1932, article 52, littéra *J*. — Indemnité aux miliciens servant plus de huit mois. — V. Armée : Milice.

Budget de la défense nationale pour l'exercice 1933.

Doc. — N° 5-XII. Paru sous le n° 57 de la session 1933-1934. — Projet de loi et tableaux.

Budget de la dette publique pour l'exercice 1933.

Doc. — N° 5-II. Projet de loi, tableaux, développements et notes justificatives. — Annexe : Compte provisoire arrêté au 1 décembre 1931, de l'emploi des fonds produits par les emprunts émis par l'Association nationale des industriels et commerçants, pour la réparation des dommages de guerre.

N° 38. Rapport fait par M. le baron de Mévius.

N° 55. Amendement présenté par le gouvernement.

Ann. — Rapporteur : M. le baron de Mévius.

M. le président annonce, au début de la séance du 28 mars, que M. le baron de Mévius, président de la commission des finances et rapporteur du budget de la dette publique, d'accord avec le ministre des finances et avec M. Ingenbleek, rapporteur du budget des voies et moyens, propose de réunir la discussion générale de ces deux budgets et cette proposition est admise, p. 209.

Voyez donc, pour la discussion générale du budget, plus loin sous la même rubrique générale : Budgets, la sous-rubrique : Budget des voies et moyens pour l'exercice 1933. Discussion générale des deux budgets réunis.

Articles du budget de la dette publique. Les articles du tableau sont adoptés sans observations avec un amendement présenté par le gouvernement à l'article 38, p. 361, 362. — Voyez l'annexe *B* à la séance du 6 avril 1933, p. 377 à 381.

L'article unique contenant le budget est adopté sans observations, p. 362.

L'ensemble du projet de loi est adopté par 79 voix contre 56 et 1 abstention, p. 409 (11 avril 1933). — S'est abstenu : M. Laboulle, p. 409. — Le projet est transmis à la Chambre des représentants.

Budgets. BUDGETS DE 1933 (*suite*)

Budget extraordinaire. — Budget des recettes et des dépenses extraordinaires pour l'exercice 1933.

Ann. — A la suite d'une proposition de M. le président tendant à ce que le budget des travaux publics soit discuté brièvement afin que ce projet de loi puisse être voté avant les vacances de Pâques et, à la suite d'observations et d'une proposition de M. Van Belle, le Sénat décide que les observations qui n'auraient pas pu être présentées à l'occasion du budget des travaux publics pourront l'être à l'occasion du budget extraordinaire, p. 411.

Budget des finances pour l'exercice 1933.

Doc. N° 5-XIV. Paru sous le n° 67 de la session 1933-1934. — Projet de loi et tableaux.

Budget du corps de la gendarmerie pour l'exercice 1933.

Ann. — Transmis par la Chambre des représentants, le 30 mars 1933, p. 276. — Le projet est renvoyé à la commission de la défense nationale.

Budget de l'industrie et du travail pour l'exercice 1933.

Doc. N° 5-X. Paru sous le n° 34, de la session 1933-1934. — Projet de loi et tableaux.

Budget de l'instruction publique pour l'exercice 1933.

Doc. N° 5-VII. Paru sous le n° 36 de la session 1933-1934. — Projet de loi et tableaux.

Budget de l'intérieur pour l'exercice 1933.

Doc. — N° 5-VI. Projet de loi. — Tableaux. — Notes justificatives.
N° 49. Rapport fait par le baron Delvaux de Fenffe.

Ann. — Dépôt du rapport par M. le baron Delvaux de Fenffe, p. 209 (28 mars 1933). — A la proposition du président, une interpellation de M. De Bruyn, au sujet de la nomination du bourgmestre de Denderleeuw, est jointe à la discussion de ce budget, p. 209.

Discussion générale du budget et de l'interpellation de M. De Bruyn :

M. De Bruyn développe son interpellation, p. 394, 395. — Interruptions de MM. Moyersoen et Lalemand, p. 395. — Discours de M. le vicomte Poullet, m. i. et m. p. t. t. (qui répond à l'interpellation), p. 395, 396. — Interruptions de MM. De Bruyn, Van Fleteren, Orban, p. 395, 396. — Discours de M. De Bruyn (qui répond à celui du ministre), p. 396, 397. — Interruptions de MM. le vicomte Poullet, m. i. et m. p. t. t., Moyersoen, p. 396, 397.

Discussion générale du budget :

Discours de MM. le baron Delvaux de Fenffe, rapp., Ohn, Laboulle, Carnoy, p. 397 à . — Interruptions de MM. Hicguet, François, Ohn, le vicomte Poullet, m. i. et m. p. t. t., Orban, Gillon, p. 397, 398, 399. — Discours de MM. Raport, Hans, Jauniaux, Van Schoor, p. 403 à 408. — M. le duc d'Ursel déclare renoncer à la parole vu la nécessité de voter le budget avant les vacances de Pâques, p. 404, 405. — Interruption de M. le vicomte Poullet, m. i. et m. p. t. t., p. 405. — Discours de MM. Catteau et le chevalier Dessain, p. 409, 410. — Interruptions de MM. Rolin et François, p. 409, 410. — Discours de M. Paulsen, p. 411 à 413. — Interruptions de MM. Moyersoen, Renard, p. 411 à 413. — Discours de MM. Edouard Claessens, Moversoen, p. 414 à 416. — Interruptions de MM. Van Eyndonck, le comte de la Barre d'Erquelinnes, Renard, Hennejonck, De Bruyn, Quinchon, p. 414 à 416. — Discours de M. le vicomte Poullet, m. i. et m. p. t. t. (qui répond aux observations présentées et déclare que cette réponse devra forcément être très brève, peu de membres du Sénat lui ayant fait part, avant la séance, du sujet qu'ils comptaient traiter et le ministre ne pouvant que difficilement répondre séance tenante à des questions de détail ou d'intérêt local s'il n'en a pas été préalablement averti, p. 416 à 421. — Interruptions de MM. Van Schoor, Van Fleteren, le comte de la Barre d'Erquelinnes, de Selys Longchamps, Van Overbergh, Clesse, Hans, Catteau, p. 417 à 420.

A ce moment, un seul secrétaire étant présent, M. le président Digneffe prie M. Van Schoor de bien vouloir prendre place au bureau en qualité de secrétaire, p. 421.

Discussion des articles du tableau :

Art. 11*A*. M. Hans prie le ministre d'attendre quelques jours avant de prendre une décision en ce qui concerne l'insertion de certaines clauses sociales dans les cahiers des charges pour travaux publics, afin de lui laisser le temps de donner au ministre une note exposant la gravité de la situation dans l'industrie du bâtiment, p. 421. — M. le vicomte Poullet, m. i. et m. p. t. t., prie M. Hans de lui faire parvenir sans tarder la note qu'il annonce, afin qu'une décision puisse promptement être prise, p. 422. — L'article 11 est adopté, p. 422.

Budgets. BUDGETS DE 1933. *Budget de l'intérieur pour l'exercice* 1933 (*suite*)

Les autres articles du tableau sont adoptés sans observations, p. 421, 422. — Voyez l'annexe à la fin de la séance du 11 avril 1933, p. 423 à 427.

L'article unique contenant le budget est adopté sans observations, p. 422.

Avant le vote, M. le vicomte Berryer, empêché de se trouver la veille au Sénat lors de la discussion du budget de l'intérieur, prend la parole afin de rendre hommage à M. le vicomte Poullet pour le courage qu'il a eu de dire au Sénat le cas qu'il faisait des commissaires d'arrondissement; M. le vicomte Berryer termine brièvement ayant été plusieurs fois interrompu par l'extrême gauche en rendant également hommage aux commissaires d'arrondissement, p. 447.

L'ensemble du projet de loi est adopté par 76 voix contre 57 et 1 abstention, p. 447 (12 avril 1933). — S'est abstenu : M. Laboulle (qui déclare s'être abstenu afin d'avoir l'occasion de déclarer qu'il en partage pas l'avis de M. le vicomte Berryer en ce qui concerne les commissaires d'arrondissement), p. 448. — M. le vicomte Berryer fait une observation en réponse à celles de M. Laboulle, p. 448. — Le projet est transmis à la Chambre des représentants.

Budget de la justice pour l'exercice 1933.

Doc. — N° 5-IV. Projet de loi, tableaux, développements et notes justificatives.
N° 73. Amendement présenté par le gouvernement.
N° 86. Rapport fait par M. le baron Meyers.
N° 95. Amendement présenté par le gouvernement (2e série).
N° 103. Amendement présenté par le gouvernement (3e série).

Budget des postes, télégraphes et téléphones pour l'exercice 1933.

Doc. — N° 5-XVI. Projet de loi, tableaux, développements et notes justificatives.
N° 51. Rapport fait par M. de Spot.

Ann. — Rapporteur : M. De Spot.

Discussion générale :

Discours de MM. De Bruyn, A. Mattagne, Doublet, de Spot, p. 430 à 433. — Discours de M. le vicomte Poullet, m. i. et m. p. t. t. (qui commence par faire remarquer que le projet de budget en discussion, bien que son intitulé mentionne les « téléphones » et les « télégraphes », ne concerne les téléphones et les télégraphes que dans la mesure où ceux-ci participent au budget du secrétariat général du département, les autres questions se rattachant à la régie des télégraphes et des téléphones, qu'il ne répondra donc rien aux observations qui ont été présentées à ce sujet par MM. de Spot et Aug. Mattagne, puis répond aux observations présentées en ce qui concerne les postes, notamment à celles de M. de Spot, rapporteur, tout en déclarant que, par suite des observations qui ont été faites, il semblerait désirable que l'on examinât, en même temps que le budget des postes, les questions intéressant la régie des télégraphes et des téléphones), p.433 à 435. — Interruptions de MM. François et Hicguet, p. 434, 435. — Discours de M. Bologne, p. 435. — M. le vicomte Poullet, m. i. et m. p. t. t., répond aux observations de M. Bologne et déclare qu'il sera tout disposé, si le besoin de bureaux de poste auxiliaires établis chez des commerçants se fait sentir, à examiner cette question avec bienveillance, p. 435.

Avant de procéder à l'examen des articles, M. le président déclare que pour la seconde fois, depuis les dernières séances, il se voit obligé de faire appel au bienveillant concours d'un membre du Sénat pour remplir les fonctions de secrétaire, un seul secrétaire étant présent, M. le président prie donc M. Disière de bien vouloir remplir les fonctions de secrétaire et M. Disière prend place au bureau en cette qualité, p. 435.

Les articles du tableau sont adoptés sans observations, p. 435. — Voyez l'annexe A, à la séance de l'après-midi du 12 avril 1933, p. 455 à 457.

Les articles du projet de loi sont adoptés sans observations, p. 436.

L'ensemble du projet de loi est adopté par 76 voix contre 57 et une abstention, p. 447 (12 avril 1933). — S'est abstenu : M. Laboulle, p. 448. — Le projet est transmis à la Chambre des représentants.

Budget des recettes et des dépenses extraordinaires. — V. plus haut : Budget extraordinaire.

Budget des recettes et des dépenses pour ordre pour l'exercice 1933.

Doc. — N° 5-XX. Projet de loi. Tableaux, notes à l'appui des évaluations de recettes et des prévisions de dépenses. — Annexe : Exploitations agricoles autonomes de l'Etat : *A*. Bilans et

Budgets. BUDGETS DE 1933. *Budget des recettes et des dépenses pour ordre pour l'exercice* 1933 (*suite*)

comptes des profits et pertes des exploitations agricoles autonomes de l'Etat relevant du ministère de l'agriculture. — *B.* Bilan et compte des profits et pertes des exploitations agricoles autonomes de l'Etat relevant du ministère de la justice.

N° 34. Rapport fait par M. Jos. De Clercq.

Ann. — Rapporteur : M. Jos. De Clercq.

Pas de discussion générale.

Discussion des articles du tableau :

Art. 122. Discours de M. Raport, qui fait diverses observations concernant les relations entre l'Etat et les communes relativement à l'application de la loi sur la fiscalité provinciale et communale et qui prie le gouvernement de prendre certaines mesures afin de faciliter les choses, p. 177. — Discours de M. Jaspar, p. m., qui déclare que le Sénat connaît les innombrables difficultés que l'application de cette loi a occasionnées, qui estime que les observations présentées par M. Raport méritent, selon lui, une sérieuse attention, non point au point de vue de la législation, mais au point de vue de l'administration, et déclare que des mesures s'imposent en vue de faciliter le travail et de régler les contacts entre les services locaux et les services généraux, p. 177. — L'article 122 est adopté, p. 177.

Les autres articles du tableau sont adoptés sans observations, p. 177, 178. — Voyez l'annexe B à la fin de la séance du 21 mars 1933, p. 185 à 192.

L'article unique contenant le projet de loi est adopté sans observations, p. 177.

L'ensemble du projet de loi est adopté par 83 voix contre 54, p. 178 (21 mars 1933). — Le projet est transmis à la Chambre des représentants.

Budget des recettes et des dépenses non permanentes afférentes aux réparations des dommages de guerre pour l'exercice 1933.

Doc. — N° 5-XVIII. Projet de loi, tableau I : Dépenses. — Tableau II : Recettes de réparation. — Notes à l'appui des prévisions de dépenses et des évaluations de recettes.

N° 39. Rapport fait par M. Moyersoen.

Ann. — Rapporteur M. Moyersoen.

Discussion générale :

Discours de M. Moyersoen, qui donne au Sénat quelques renseignements qui lui ont été demandés par la commission et qu'il n'a pu inscrire dans son rapport : renseignements concernant le nombre des pensions de guerre payées à ce moment et le nombre de fonctionnaires encore en fonction aux dommages de guerre, p. 176.

Discussion des articles :

Art. 1er. Adopté sans observations, p. 176.

Art. 2. Discours de M. le baron de Dorlodot, qui se félicite du crédit inscrit à cet article, estimant que ce crédit permettra de prendre des arrangements réparant le préjudice subi dans certains cas intéressants, p. 176. — M. le baron de Dorlodot exprime le plaisir qu'il aura à émettre un vote affirmatif sur cette disposition, p. 176. — L'article 2 est adopté sans autres observations, p. 176. —

Les autres articles des tableaux sont adoptés sans observations, p. 176. — Voyez l'annexe A à la séance du 21 mars, p. 179 à 183.

Les articles du projet de loi sont adoptés sans observations, p. 176.

L'ensemble du projet de loi est adopté par 83 voix contre 54, p. 178 (21 mars 1933). — Le projet est transmis à la Chambre des représentants.

Budget du Sénat pour 1933. — *Examen en comité secret.*

Fixation de la date de cet examen, p. 541. — Comité secret, 584 (20 juillet 1933).

V. aussi la rubrique : Chambres législatives-Sénat : Dotation sénatoriale.

Budget des transports pour l'exercice 1933.

Doc. — N° 5-XV. Projet de loi, tableaux, développements et notes justificatives.

N° 87. Rapport fait par M. Waucquez. — Amendements proposés par la commission et devis descriptifs relatifs à la jonction Nord-Midi.

N° 88. Amendement présenté par le gouvernement.

Budgets. BUDGETS DE 1933 (*suite*)

Budget des travaux publics pour l'exercice 1933.

Doc. — N° 5-IX. Projet de loi, tableaux, développements et notes justificatives.

N° 61. Amendements présentés par le gouvernement.

N° 56. Rapport fait par M. Lebon. — Annexe : Questions posées par la commission et réponses du gouvernement.

Ann. — Dépôt du rapport par M. Lebon, p. 312 (5 avril 1933).

Au cours de la séance du 11 avril, M. le président fait des propositions au Sénat afin que ses travaux puissent être réglés de manière que ce budget soit voté avant les vacances de Pâques, M. Van Belle fait remarquer que le budget des travaux publics occupe généralement l'assemblée pendant plusieurs séances et propose, afin d'arriver au but qui vient d'être indiqué par M. le président, que l'on autorise les sénateurs qui n'auraient pas pu developper leurs observations à l'occasion du budget des travaux publics à le faire à l'occasion du budget extraordinaire, p. 411. — M. le président Digneffe estime que l'on sera unanime à admettre la proposition de M. Van Belle et déclare qu'il désire voir voter les budgets ordinaires avant Pâques afin de permettre à l'administration d'organiser normalement la marche des affaires, p. 411. — Le Sénat marque son accord sur les propositions de M. Van Belle et de M. le président, p. 411.

Avant d'ouvrir la discussion générale, M. le président Digneffe annonce au Sénat que M. Sap, m. t. et m. a. c. m., lui a fait savoir qu'il arriverait incessamment en séance et qu'il serait, en attendant, remplacé par son collègue, le vicomte Poullet, m. i. et m. p. t. t., p. 436.

Discussion générale :

Discours de MM. Van Hoestenberghe, Carpentier, Bernard, le baron van Zuylen, p. 436 à 440. — Interruptions de MM. Bologne, Carpentier, Sap, m. t. p. et m. a. c. m., Hans, Laemand, Robin, J. De Clercq, p. 436 à 439. — Discours de MM. Van Belle, Lebon, rapp. (qui déclare qu'il lui eut été agréable de discuter ce budget en flamand, mais que, en sa qualité de rapporteur, il estime préférable d'employer le français, cette langue étant comprise de tous ses mandants faisant partie de la commission des travaux publics et des affaires économiques, puis commente certaines parties de son rapport), Orban, p. 442 à 447. — Interruptions de MM. le baron van Zuylen, Sap, m. t. p. et m. a. c. m., Voickaert, Orban, Ronvaux, Van Schoor, p. 442 à 446. — Discours de MM. Breugelmans, Renard, Ronvaux, Van Eyndonck, De Bruyn, p. 448 à 450. — Interruptions de MM. Van Schoor, Sap. m. t. p. et m. a. c. m., p. 448, 449. — Discours de M. Sap, m. t. p. et m. a. c. m., qui répond brièvement aux observations présentées et termine en déclarant que l'on aura l'occasion de revenir sur certains problèmes soulevés par la commission et de reprendre le débat lors de la discussion du budget extraordinaire, ce budget se prêtant mieux à un examen d'ensemble, p. 450 à 454. — Interruptions de MM. Bologne, Paulsen, Bernard, Ronvaux, François, p. 451 à 453.

Les articles du tableau sont adoptés sans observations avec les amendements qui y sont présentés par le gouvernement, p. 454. — V. l'annexe à la fin de la séance de l'après-midi du 12 avril 1933, p. 459 à 464.

Les articles amendés sont immédiatement remis aux voix et sont définitivement adoptés, p. 454.

L'article unique contenant le budget est adopté sans observations, p. 454.

L'ensemble du projet de loi est adopté par 66 voix contre 43, p. 454 (12 avril 1933). — Le projet est transmis à la Chambre des représentants.

Budget des voies et moyens pour l'exercice 1933.

Doc. — N° 5-I. Projet de loi contenant le budget des voies et moyens pour l'exercice 1933, ainsi que des dispositions relatives : aux lois sur les réparations à accorder aux victimes civiles de la guerre ; à la garantie de l'Etat à accorder à un emprunt du Palais des beaux-arts; au Code des taxes assimilées au timbre; à la loi sur les pensions; aux lois coordonnées relatives aux impôts sur les revenus; à la garantie de bonne fin à accorder à des opérations de crédit en faveur de l'industrie, de l'agriculture et du commerce et au Fonds monétaire. — Tableaux.

N° 53. Rapport fait par M. Ingenbleck. — Annexe : Répression de la fraude : Note de l'administration des contributions directes.

Ann. — Transmis par la Chambre des représentants le 29 mars 1933, p. 246. — Le projet est renvoyé à la commission des finances.

Budgets. BUDGETS DE 1933 (*suite*)

Budget des voies et moyens pour 1933 *et budget de la dette publique pour le même exercice.*

Ann. — Au début de la séance du mardi 28 mars, M. le président annonce que M. le baron de Mévius, président de la commission des finances, propose, en raison des dispositions connexes figurant aux budgets des voies et moyens et de la dette publique, de réunir la discussion de ces deux budgets. M. le président annonce que M. le baron de Mévius, président de la commission des finances, et M. Ingenbleek, rapp., d'accord avec le ministre des finances, estiment que le rapport pourra être distribué le mardi suivant et propose donc de fixer la discussion des deux budgets réunis à la séance du mardi 4 avril, p. 209. — Cette proposition est admise, p. 209. — M. le président annonce, en conséquence, que le budget de la dette publique est retiré de l'ordre du jour de la séance en cours, p. 209.

Discussion générale du budget des voies et moyens et du budget de la dette publique :

Discours de M. le baron de Mévius, rapporteur du budget de la dette publique (qui commence par exprimer son regret de ce qu'une indisposition retienne M. Ingenbleek éloigné du Sénat au moment de la discussion du budget des voies et moyens dont il est rapporteur, puis rectifie une coquille typographique se trouvant à la page 3 de son rapport, fait ensuite l'exposé de la situation financière en ce qui concerne le budget dont il est rapporteur), p. 310 à 312. — Interruptions de MM. Van Fleteren, Bologne, Coole, Jauniaux, Moyersoen, Ronvaux, L. Matagne, p. 311, 312. — Discours de MM. Laboulle, le baron de Dorlodot, Barnich, Ronvaux, François, p. 312 à 327. — Interruptions de MM. François, Bologne, Van Fleteren, Petitjean, H. Jaspar, m. f., Branquart, Barnich, Moyersoen, De Graeve, Lebon, De Nauw, Wauters, Ronvaux, Van Schoor, J. De Clercq, Van Overbergh, le comte de la Barre d'Erquelinne, le baron de Mévius, rapp., le baron de Dorlodot, le R. P. Rutten, p. 313 à 327. — Discours de MM. Mullie, Arm. Huysmans, p. 343 à 345. — Interruptions de MM. Renard, le baron de Dorlodot, Van Overbergh, p. 343. — Discours de M. Jaspar, m. f. (qui commence par rendre hommage à M. Ingenbleek pour le talent qu'il a mis à l'élaboration de son rapport comme pour le ton général de ce rapport qui démontre la préoccupation, qui est aussi celle du gouvernement, de mettre le pays devant les réalités et de rechercher avec courage les solutions qui s'imposent aux heures difficiles que l'on traverse, M. Jaspar forme, ensuite, au nom du gouvernement, des vœux pour le prompt rétablissement de M. Ingenbleek, souffrant à ce moment, puis demande à pouvoir répondre plus tard dans un nouveau discours aux observations présentées, et fait au Sénat un exposé général de la situation financière), p. 346 à 352. — Interruptions de MM. le baron de Dorlodot, Wauters, Van Fleteren, Van Overbergh, Barnich, Renard, Moyersoen, Casterman, Volckaert, Van Belle, Clesse, p. 347 à 352. — Discours de MM. Bologne, le comte de la Barre d'Erquelinnes, Coole, p. 352 à 356. — Interruptions de MM. Barnich, Van Overbergh, Wauters, Van Fleteren, Casterman, Renard, J. De Clercq, Segers, le baron de Mévius, rapp., le R. P. Rutten, Van Eyndonck, Van Schoor, De Bruyn, p. 352 à 356. — Discours de M. Jaspar, m. f. (qui répond aux observations présentées), p. 356 à 358. — Interruptions de MM. Wauters, Van Overbergh, p. 357, 358. — Discours de M. Renard qui pose brièvement deux questions au ministre : 1° afin d'obtenir un tour de faveur pour la question relative à la cession, à Bruxelles-Maritime, des terrains de l'avant-port; 2° sur ce qui se passe au Palais des beaux-arts, p. 358. — M. Jaspar, m. f., répond à M. Renard, p. 358. — Observation de M. le comte de la Barre d'Erquelinnes, p. 358. — M. Clesse pose une question au ministre sur le point de savoir si la monnaie du grand-duché de Luxembourg a cours en Belgique, et M. Jaspar, m. f., déclare qu'il documentera M. Clesse, p. 358. — Discours de M. le baron de Dorlodot, qui déclare que n'ayant pas avec lui la documentation nécessaire pour répondre au discours du ministre des finances, il renonce à le faire à ce moment, estimant aussi que ce débat ne doit pas se produire à une heure où de nombreux membres ont déjà quitté le Sénat, mais déclare qu'il profitera du premier débat sur une question financière pour produire les chiffres qu'il possède et qu'il estime être décisifs, p. 358.

Articles du budget des voies et moyens et vote sur l'ensemble de ce budget :

Les articles du tableau sont adoptés sans observations, p. 358. — Voyez l'annexe *A* à la séance du 6 avril 1933, p. 366 à 375.

Article du projet de loi :

Art. 7. Garantie de bonne fin d'opérations de crédit en faveur de l'industrie, de l'agriculture et du commerce. M. le baron de Dorlodot rappelle qu'il a déjà développé sa pensée sur cet article devant le gouvernement et devant la commission et prie M. Jaspar, m. f., de lui dire si le vote est laissé libre ou s'il pose la question de confiance sur cet article, p. 361. — M. Jaspar, m. f., déclare que le gouvernement pose la question de confiance sur l'article 7, p. 361. — M. le baron de Dorlodot déclare que, dans ces conditions, il émettra un vote affirmatif pour éviter un plus grand mal, p. 361. — L'article 7 est adopté par assis et levé, p. 361.

Les autres articles du projet de loi sont adoptés sans observations, p. 358 à 361.

L'ensemble du projet de loi est adopté par 79 voix contre 56 et 1 abstention, p. 409 (11 avril 1933). — S'est abstenu : M. Laboulle, p. 409. — Le projet est soumis à la sanction royale.

V. pour les articles du budget de la dette publique plus haut : cette sous-rubrique.

CRÉDITS SUPPLÉMENTAIRES ET RÉGULARISATIONS : EXERCICES 1931 ET ANTÉRIEURS ET 1932.

Projet de loi autorisant des régularisations et allouant des crédits supplémentaires pour des dépenses se rapportant aux exercices 1931 *et antérieurs et à l'exercice* 1932.

V. les n°s 173 et 190 (session 1932-1933) de la Chambre des représentants.

Doc. — N° 116. Rapport fait par M. Bologne.

Ann. — M. le baron de Mévius demande, par motion d'ordre, la commission des finances ayant adopté unanimement le rapport fait par M. Bologne sur ce projet de loi, que ce projet soit examiné d'urgence et que le gouvernement insiste dans le même sens, p. 758. — La proposition de M. le baron de Mévius est unanimement admise, p. 758.

Discussion générale.

Discours de MM. François, le baron de Dorlodot, Ingenbleek, Moyersoen, Tschoffen, m. c. (qui, au nom de M. Jaspar, m. f., qui se trouve dans l'impossibilité d'assister à la séance et l'a prié de le remplacer, répond aux observations qui ont été présentées), p. 768 à 771. — Interruptions de MM. Segers, Moyersoen, Van Fleteren, Ingenbleek, Van Overberg, le comte de la Barre d'Erquelinnes, Jos. Declercq, le comte de Broqueville, Clesse, François, Mertens, Van Belle, Vinck, Mullie, p. 768 à 771. — Discours de M. François (qui répond à M. Tschoffen, m. c.), Jauniaux, p. 771. 772. — Interruptions de MM. J. De Clercq, Moyersoen, Tschoffen, m. c., Van Overbergh, François, Ingenbleek, le baron de Dorlodot, Van Fleteren, Bossuyt, p. 771, 772.

Les articles sont adoptés sans observations, p. 773. — Voyez l'annexe à la fin de la séance de l'après-midi du 4 août 1933, p. 797 à 821.

L'ensemble du projet de loi est adopté par 73 voix contre 49, p. 792 (4 août 1933). — Le projet est soumis à la sanction royale.

EQUILIBRE BUDGÉTAIRE. — V. Finances.

Bureau définitif. — V. Chambres législatives. — Sénat.

C

Caisse centrale du petit crédit professionnel. — V. Finances : Crédit professionnel.

Canal d'Ypres à Comines. — V. Interpellations au nom de M. Gillon.

Chambres législatives-Sénat.

Ajournement du Sénat :

Ann. — M. Segers, conformément à ce qui a été décidé à la Chambre des représentants, dépose la proposition d'ajournement suivante : « Propose au Sénat de décider qu'il s'ajourne jusqu'à convocation ultérieure, étant entendu que les commissions continueront leurs travaux et que le gouvernement se tiendra en rapport avec le président de l'assemblée pour la fixation d'une convocation nouvelle qui aura lieu nécessairement en juillet prochain », p. 534. — M. Segers déclare qu'il suggère notamment que la commission, qui examine à ce moment le projet sur le bail à ferme, active ses travaux, afin que ce projet puisse figurer à l'ordre du jour du Sénat au moment où la Haute Assemblée se réunira à nouveau, p. 534. — M. Vinck, au nom du groupe socialiste, dépose la proposition suivante : « Le Sénat décide qu'il siégera régulièrement à partir du mardi 23 mai, pour discuter les projets et propositions qui ne sont pas atteints par la loi des pleins pouvoirs », p. 534. — Discours de MM. Van Fleteren (qui, à la suite de l'intervention de M. Segers, expose les conséquences de l'ajournement de ce projet et indique de nombreux objets qu'il estime devoir être examinés d'urgence par cette assemblée, tout en faisant remarquer que ces projets ne sont pas atteints par les pleins pouvoirs), Wauters (qui se joint à

Chambres législatives-Sénat. *Ajournement du Sénat (suite)*

MM. Vinck et Van Fleteren pour prier le Sénat de ne pas admettre la proposition de M. Segers, puis développe les motifs pour lesquels il estime de son devoir de défendre le parlement contre les nombreuses et injustes attaques dont il est l'objet et termine en déclarant que la défaite parlementaire qui va être subie ne fera fléchir ni le courage, ni la volonté du groupe socialiste, qui continuera à défendre au dehors la liberté contre les libéraux, la démocratie contre les démocrates chrétiens, avec tous les moyens constitutionnels et légaux qu'il possède), Bologne (qui essaie de faire comprendre au Sénat que s'il n'accepte pas la proposition formulée par le groupe socialiste l'on ira au gâchis, et termine en demandant si le parlement n'est pas et ne doit pas rester maître de ses destinées), p. 534 à 536. — Interruptions de MM. Segers, H. Jaspar, m. f., Rolin, Moyersoen, p. 535, 536. — Discours de M. Hicguet (qui, au nom de la gauche libérale, se joint au ministre d'Etat, M. Segers, pour prier le Sénat de s'ajourner *sine die* et motive cette attitude qui a pour but de permettre au gouvernement de se consacrer tout entier à la lourde tâche qu'il a entreprise), p. 536. — Interruption de M. Van Fleteren, p. 536. — M. le président rappelle au Sénat le texte des deux propositions en présence, puis déclare que, aux termes du règlement, l'assemblée doit voter en premier lieu sur la proposition de M. Segers, celle-ci étant la plus étendue, p. 536. — Le Sénat marque son accord avec M. le président, p. 536. — Un sénateur d'extrême gauche demande l'appel nominal, M. le président demande si l'appel nominal est réclamé par cinq membres, et constate qu'il n'en est pas ainsi, en conséquence M. le président met aux voix par assis et levé la proposition de M. Segers et cette proposition est adoptée, p. 536.

Avant que le Sénat ne se sépare, M. le président rend hommage à l'activité et l'endurance et au dévouement que l'assemblée a rencontrés dans le personnel de tous ses services, pendant les quatre séances qu'elle vient de tenir presque sans désemparer en trente-six heures de temps, puis remercie les sénateurs d'avoir bien voulu s'attacher aussi courageusement à la tâche qu'ils viennent de terminer, ainsi que de l'endurance dont ils ont fait preuve, p. 536. — M. le président déclare qu'il est donc entendu qu'il convoquera ultérieurement le Sénat, après accord avec le gouvernement, p. 536. — Observations de M. Volckaert, p. 536.

V. aussi plus loin la sous-rubrique : Vacances du Sénat.

BUREAU DÉFINITIF.

Ann. — M. le président, doyen d'âge, Lalemand, estime que le bureau définitif pourra être constitué le mercredi suivant, 28 décembre, à 3 heures, p. 19. — A la suite d'une observation de M. Hicguet, déclare que, si les sénateurs cooptés sont proclamés ce même jour, le bureau définitif pourrait être constitué le mardi suivant, 27 décembre, p. 19. — Assentiment du Sénat.

Désignation du président : Discours de M. Lebon, qui, au nom de ses collègues de la droite flamande, présente une objection de principe, estimant que le président d'une assemblée délibérante devrait comprendre les discours prononcés dans l'une et dans l'autre langue nationale, p. 23. — Observations diverses de MM. Van Roosbroeck, Lebon, Volckaert, Van Schoor, Toch, Lindekens (qui se joint à la protestation de M. Lebon et estime que, seul, le statut fédéral pourrait amener l'égalité de droits entre Flamands et Wallons), le chevalier Dessain, p. 23.

M. Digneffe est élu président du Sénat, p. 23.

M. le baron de Dorlodot propose, le nombre de candidats étant égal au nombre de vice-présidents à élire, de nommer ceux-ci par acclamations, p. 23. — La proposition de M. le baron de Dorlodot est admise.

M. Vinck est nommé premier vice-président du Sénat, p. 23.

M. Segers propose de nommer, par acclamations, M. Van Overbergh deuxième vice-président, et M. le baron d'Huart, troisième vice-président du Sénat, p. 23. — Adhésion du Sénat.

MM. Van Overbergh et le baron d'Huart sont nommés respectivement deuxième et troisième vice-président du Sénat, p. 23.

Secrétaires du Sénat :

M. Segers propose de procéder, par acclamations, à l'élection des secrétaires et annonce que la droite propose M. Leyniers, en remplacement de M. le baron d'Huart, qui vient d'être nommé vice-président, p. 23. — M. Laboulle annonce que le groupe socialiste propose M. L. Matagne, en remplacement de M. Van Belle, p. 23. — Ces propositions sont admises et MM. Van Roosbroeck, Ligy, Huisman Van den Nest, Lebon, Leyniers et L. Matagne sont proclamés secrétaires du Sénat, p. 23.

COMMISSIONS PERMANENTES.

Liste des commissions permanentes.

Doc. — N° 4.

SÉNAT. — TABLE DE LA SESSION ORDINAIRE DE 1932-1933.

Chambres législatives-Sénat. COMMISSIONS PERMANENTES (*suite*)

Nombre des commissions permanentes :

Ann. — Communication de M. le président qui fait remarquer que, par suite des changements apportés dans la répartition des attributions ministérielles, il y a lieu de porter de onze à treize le nombre des commissions permanentes qui fonctionneront durant la présente session, p. 27. — M. le président déclare que, le nombre de candidats présentés pour chacune de ces commissions étant égal au nombre de mandats à conférer, le bureau les proclame élus dans ces diverses commissions, p. 27.

Heures de réunion :

Communication au sujet des heures où les différentes commissions auront à se réunir le 28 décembre, p. 28.

Composition des commissions :

Composition des commissions permanentes : de la justice, de l'intérieur, de l'instruction publique, des finances, de l'agriculture, des travaux publics et affaires économiques, de la défense nationale, des affaires étrangères, des transports, des postes, télégraphes et téléphones, de l'industrie et du travail, des colonies, de la prévoyance sociale et de l'hygiène, p. 31, 32.

Mutations.

Ann. — Communication de M. le président annonçant qu'une proposition a été adressée au bureau tendant à ce que M. Coenen soit autorisé à faire partie de la commission de l'intérieur, en remplacement de M. Temmerman, et annonçant d'autre part que MM. Lippens et Forthomme demandent à être remplacés, dans la commission des p. t. t., pendant la durée de leur mandat ministériel par MM. Henricot et Dierckx, p. 246. — Le Sénat admet ces demandes, p. 246.

Commission de la prévoyance sociale et de l'hygiène : M. Nihoul cède sa place à M. Van Coillie, comme membre de cette commission, p. 554.

COMMISSIONS DES PÉTITIONS ET DES NATURALISATIONS.

Articles 58 et 60 du règlement : Proposition de modification de ces articles afin que les commissions des naturalisations et des pétitions soient dans l'avenir formées d'après le système usité pour la formation des autres commissions, c'est-à-dire d'après la représentation proportionnelle des groupes.

Ann. — M. Volckaert dépose cette proposition au nom des secrétaires des trois groupes : M. Waucquez pour le groupe catholique; M. Arm. Huysmans pour le groupe libéral et en son nom pour le groupe socialiste, p. 27. — M. Volckaert rappelle que les trois groupes avaient marqué leur accord à la fin de la session précédente et déclare que, au nom des secrétaires des divers groupes, il demande le renvoi de cette proposition au bureau et son examen d'urgence, afin que les commissions des pétitions et des naturalisations puissent être constituées le plus promptement possible, p. 27. — M. le président prie M. le secrétaire de donner lecture de la proposition qui vient d'être déposée par M. Volckaert, p. 27. — M. le secrétaire Huisman Van den Nest donne lecture de la proposition, p. 27. — M. le président Digneffe déclare que, aux termes de l'article 99 du règlement, la proposition devrait être renvoyée à la commission spéciale de revision du règlement, mais qu'il est en mesure d'annoncer que les modifications qu'elle comporte ont recueilli l'adhésion générale, propose donc au Sénat, par dérogation aux prescriptions réglementaires, de l'adopter d'urgence, p. 27. — Le Sénat se déclare unanimement d'accord et M. le président annonce que la proposition étant adoptée les commissions des naturalisations et des pétitions seront composées suivant le principe de la représentation proportionnelle des groupes, p. 27. — M. le président déclare que le nombre des candidats présentés pour ces deux commissions étant égal au nombre des mandats à conférer, ces candidats sont élus, p. 78. — Composition de ces deux commissions, p. 79.

DÉCÈS.

Ann. — Annonce du décès de M. Damas, élu sénateur par l'arrondissement de Liége, p. 3.

Annonce du décès de MM. les sénateurs : A. Cools, Bruneel de la Warande, Derbaix et Damas. Discours de MM. le président Digneffe, le comte de Broqueville, p. m., Segers, Lekeu, Hicguet, Lindekens, p. 24 à 27.

Annonce du décès de MM. Vanderkelen, Melckmans et Buyl, respectivement ancien sénateur, membre de la Chambre des représentants et ancien questeur de la Chambre des représentants, p. 28.

Annonce du décès de M. le baron Descamps, ancien vice-président du Sénat, p. 82.

Annonce du décès de M. Lekeu, sénateur provincial du Hainaut : Discours de M. le président, qui prononce l'éloge funèbre du défunt, p. 172.

Chambres législatives-Sénat. DÉCÈS (*suite*)

Annonce du décès de M. Nolf, sénateur d'Anvers, et éloge funèbre prononcé par M. le président, p. 208.

Annonce du décès de M. Maurice Despret, ancien sénateur, p. 712.

DÉMISSIONS.

Ann. — Annonce de la démission de M. Somers, sénateur d'Anvers, p. 93.

DOTATION SÉNATORIALE.

Dotation sénatoriale pour l'exercice 1933.

Doc. — N° 90. Rapport du collège des questeurs. Propositions de budget pour l'exercice 1933.

Indemnité sénatoriale et taxe de crise.

Ann. — M. F. Demets fait, par motion d'ordre, diverses observations au sujet d'une information qui vient (à la suite d'un comité secret du Sénat) d'être publiée par le journal *Le Peuple*, concernant la question du paiement par les sénateurs de la taxe de crise sur le montant de l'indemnité qui leur est allouée, *Le Peuple* parlant dans cette information de ce qui s'était passé à la fédération libérale; M. F. Demets estime que, de même que les combattants, les sénateurs devraient payer la taxe de crise, p. 163. — MM. Moyersoen, Van Fleteren, Segers, Volckaert, Petitjean, Van Overbergh, font diverses observations à ce sujet, p. 163. — M. F. Demets déclare que, contrairement à ce qu'affirme M. Volckaert, il n'y a eu ni vote, ni décision, M. Van Overbergh fait remarquer que M. F. Demets n'était pas présent et M. Moyersoen déclare qu'il n'y a pas eu de vote, p. 163. — M. le président déclare l'incident clos, p. 163.

FIXATION DE L'ORDRE DU JOUR.

Ann. — Pendant la séance du mardi 27 décembre, M. le président fait une communication à l'assemblée au sujet de l'examen en commission du projet relatif à l'équilibre budgétaire et propose, afin de gagner du temps, de joindre la discussion de ce projet à celle de la déclaration du gouvernement, p. 31. — Il est fait des observations à ce sujet par MM. Vinck et Volckaert; M. le comte de Broqueville, p. m., se déclare d'accord, p. 31. — Voyez éventuellement la rubrique : Finances : Equilibre budgétaire, ou la rubrique : Politique du gouvernement.

Pendant la séance du 28 février, M. le président prie le Sénat de faire un effort pour terminer ce même jour l'examen du projet portant augmentation de certains droits de douane et d'accises, afin de pouvoir éviter de siéger les deux jours suivants, p. 143. — MM. Van Fleteren et Volckaert font diverses observations à ce sujet; M. Van Belle estime qu'il n'est pas possible de procéder pendant cette séance ni au vote en seconde lecture ni au vote sur l'ensemble du projet en cours de discussion et fait diverses observations concernant les interpellations et les petits projets restés en souffrance; M. le président répond à ces objections ainsi qu'à celles soulevées par MM. Van Belle au sujet de la limitation des heures pendant lesquelles l'assemblée peut procéder à des votes; MM. Van Fleteren et Volckaert prononcent encore des discours en réponse au président, p. 142, 143. — Le Sénat décide de pousser aussi loin que possible l'examen du projet sur les douanes et accises, p. 143. — A la fin de la séance du 28 février, le vote en première lecture du projet sur les douanes et accises ayant été terminé, M. le président Digneffe déclare que le vote en seconde lecture aura lieu le lendemain; que, au début de la séance, on examinera le projet relatif à la compétence territoriale des notaires et que l'on entendra à la fin de la séance une interpellation de M. Becelaere au sujet des familles nombreuses et de la contribution de crise, p. 154.

A la fin de la séance du mercredi 22 mars, M. le président fait remarquer que les objets à l'ordre du jour de la séance du lendemain ne semblent pas être de nature à donner lieu à longue discussion; M. le président estime donc qu'il ne serait pas utile que le Sénat tînt une séance le lendemain jeudi 23 mars et propose à l'assemblée de s'ajourner au mardi suivant; M. le président attire à cette occasion l'attention du Sénat sur le fait que celui-ci est en retard de huit jours sur le programme qu'il s'était efforcé d'établir, afin d'épuiser avant les vacances de Pâques l'examen des budgets qui lui sont soumis; M. le président demande donc à la Haute Assemblée de faire un grand effort afin de réaliser le programme qu'elle s'était assigné, p. 205. — Observations de MM. Volckaert (qui proteste contre une affirmation de M. le président au sujet de l'unanimité recueillie en commission par le projet relatif à un emprunt au Congo), Van Overbergh (qui appuie les propositions de M. le président), p. 205. — M. Volckaert fait des observations au sujet de la nécessité de la présence des membres du gouvernement lorsque des budgets intéressant leurs départements respectifs sont inscrits à l'ordre du jour du Sénat, p. 205. — M. le président rappelle que le premier ministre a promis son concours auprès de ses collègues du cabinet pour obtenir leur présence et déclare que des entretiens qu'il a eus avec différents membres du gouvernement confirment le désir des ministres d'aider le Sénat à accomplir l'effort projeté, p. 205.

Chambres législatives-Sénat. FIXATION DE L'ORDRE DU JOUR (*suite*)

Au cours de la séance du jeudi 30 mars, M. Tschoffen, m. c., demande, d'accord avec M. Sap, m. t. p. et m. a. c. m., que la discussion du budget de l'agriculture soit éventuellement interrompue et que le projet relatif à un emprunt par la colonie soit fixé en tête de l'ordre du jour de la séance du mardi suivant, et cette demande est admise, p. 251.

Pendant cette même séance, M. le président fait diverses observations et propositions au sujet de la suite de la discussion du budget de l'agriculture, p. 253. — V. éventuellement la discussion de ce budget.

M. le président fait remarquer que, selon la tradition, il estime que la plupart des membres du Sénat désirent partir en vacances le mercredi avant Pâques et propose diverses mesures à cet effet, notamment une séance du matin la semaine suivante, ainsi que des prolongations de séance, p. 253. — MM. Van Fleteren et François protestent contre l'affirmation que le Sénat désire partir en vacances le mercredi avant Pâques et M. François déclare que son groupe désire, avant tout, remplir sa tâche, p. 253.

Pendant la séance du mercredi 5 avril, M. le président Digneffe interrompt un instant la discussion en cours afin d'informer le Sénat qu'il vient d'envisager avec les différents groupes le travail que le Sénat devrait encore accomplir avant les vacances de Pâques, et indique le programme qu'il voudrait voir suivre; M. le président demande au Sénat de faire l'effort nécessaire pour que l'examen des budgets de l'agriculture, des voies et moyens et de la dette publique soit terminé le lendemain, en tenant une séance le lendemain matin et en prolongeant aussi longtemps qu'il le faudra la séance de l'après-midi, p. 324. — Le Sénat marque son assentiment au sujet de ces propositions, p. 324. — M. Van Fleteren fait remarquer qu'il est imprudent d'escompter la possibilité de voter après six heures; M. le baron de Mévius propose de clore la discussion le lendemain et de remettre les votes au mardi, p. 324. — M. le président se rallie à cette proposition et le Sénat marque son accord, p. 324.

M. le président, au cours de la séance de l'après-midi du 11 avril, indique au Sénat les budgets et autres objets que l'assemblée devrait examiner et voter avant de se séparer pour les vacances de Pâques et annonce au Sénat que l'ordre du jour étant encore très chargé, il estime que l'assemblée devrait tenir une séance du matin le lendemain, afin de pouvoir se séparer l'après-midi jusqu'au 9 mai, p. 410, 411. — Le budget des travaux publics figurant parmi ceux que M. le président prie le Sénat d'examiner et de voter le lendemain, M. Van Belle, estimant que ce budget retient toujours le Sénat pendant plusieurs séances, propose, afin d'arriver à accomplir les travaux indiqués par M. le président, qu'il soit entendu que les observations qui n'auraient pas pu être présentées le lendemain pourraient l'être au moment de la discussion du budget extraordinaire, p. 411. — M. le président Digneffe estime que tout le monde sera d'accord sur cette manière de procéder et déclare que son désir de voir voter les budgets ordinaires avant les vacances vient de ce que ce vote permettra à l'administration d'organiser la marche normale des affaires, p. 411. — Le Sénat marque son accord, p. 411.

A la fin de la séance du jeudi 27 juillet, M. Ligy propose, de nouveaux amendements ayant été présentés par le gouvernement, de renvoyer au mercredi suivant la suite de l'examen du projet relatif aux baux commerciaux, afin que la commission de la justice puisse examiner ces amendements le mardi, p. 709. — Cette proposition est admise, mais il est fait diverses observations sur le point de savoir pourquoi le Sénat ne peut pas malgré cela siéger en séance publique le mardi ainsi qu'au sujet des objets urgents figurant encore à l'ordre du jour, comme en ce qui concerne le peu de membres présents à la séance qui a eu lieu le matin du 27 juillet et la nécessité qu'il y aurait éventuellement de tenir encore une séance du matin la semaine suivante; ces observations sont faites par MM. Van Belle, le baron de Mévius, Van Roosbroeck, le vice-président Vinck, François, Renard, Rolin, Segers, Van Fleteren, p. 709, 710. — M. le président fait remarquer combien les questions personnelles concernant la présence des membres sont déplorables et déclare le débat clos, p. 710.

A l'occasion du dépôt du rapport sur le projet de loi relatif aux baux commerciaux, et M. Janson, m. j., insistant sur l'urgence de ce projet, M. le président fait diverses observations au sujet de l'ordre du jour et propose notamment à l'assemblée de tenir une séance supplémentaire du matin le surlendemain 27 juillet, afin de terminer le projet sur les baux commerciaux et de prolonger éventuellement la séance de l'après-midi de ce même jour, p. 588. — Les propositions de M. le président sont admises.

A la fin de la séance du 26 juillet, M. le président rappelle la décision prise la veille de tenir une séance du matin le lendemain jeudi 27 juillet et rappelle les projets qui seront à l'ordre du jour de la séance du matin et de celle de l'après-midi; M. le président rappelle la décision prise de terminer le lendemain le projet sur les baux commerciaux, p. 627.

Chambres législatives-Sénat. FIXATION DE L'ORDRE DU JOUR (*suite*)

Au début de la séance du 2 août, M. G. Rutten ayant demandé la mise à l'ordre du jour de la séance du lendemain du projet de loi relatif à la protection des titres d'enseignement supérieur et M. Van Fleteren faisant certaines observations à ce sujet estimant que l'ordre du jour est déjà très chargé; M. le président lui fait remarquer qu'il estime que la séance qui vient d'être ouverte devra être un peu prolongée et que le Sénat devra siéger le lendemain matin et après-midi, p. 713. — Les observations de M. le président rencontrent l'assentiment unanime du Sénat.

A la fin de la séance du mercredi 2 août, M. le président rappelle que le Sénat tiendra une séance le lendemain matin, M. Segers fait diverses observations au sujet de la procédure à suivre pour l'examen des articles et le vote du projet sur les baux commerciaux comme au sujet de celui relatif à la protection des titres professionnels, M. le baron Boël demande que les deux projets relatifs au ducroire gouvernemental pour le crédit professionnel et l'outillage artisanal soient discutés le lendemain matin, M. le comte de Broqueville, p. m., rappelle les égards qui sont dûs à la Chambre en ce qui concerne les projets qui doivent encore être examinés par cette assemblée, M. Sap, m. t. p. et m. a. c. m., demande que l'on inscrive à l'ordre du jour de la séance du matin les projets de loi relatifs au fonds spécial et temporaire des grands travaux et celui relatif au deuxième fonds spécial et temporaire des routes, p. 725, 726. — Un débat se produit à l'occasion de ces différentes demandes et propositions, voyez donc éventuellement ces différents projets.

Au cours de la séance de l'après-midi du jeudi 3 août, à la suite d'une motion d'ordre de M. Paulsen relative à des mesures à prendre pour assurer le vote du projet sur les baux commerciaux, dans le cas où ce projet serait réamendé par la Chambre des représentants, M. Vinck ayant fait certaines propositions en ce qui concerne l'ordre du jour d'une séance à tenir le lendemain, M. Van Fleteren, après avoir protesté contre une proposition faite par M. Vinck en ce qui concerne le projet sur les baux commerciaux, déclare que le Sénat a bien assez de travail pour pouvoir se réunir encore la semaine suivante et insiste pour qu'il en soit ainsi ,p. 757. — M. Vinck insiste sur le point de savoir si le Sénat tiendra une séance le lendemain, p. 757. — M. le président Digneffe déclare qu'il propose au Sénat de procéder encore à quelques votes et de voir à six heures quel sera l'état des travaux de l'assemblée, p. 757. — Assentiment du Sénat, p. 757.

A la fin de la séance du 3 août, M. le président, ainsi qu'il l'avait annoncé précédemment à l'occasion de la motion d'ordre de M. Paulsen, demande au Sénat de décider si l'on va épuiser l'ordre du jour pendant la séance en cours, p. 760. — M. Segers développe les motifs pour lesquels il estime que le Sénat devrait siéger encore le lendemain et éventuellement le matin et l'après-midi, M. le comte de Broqueville, p. m., rappelle qu'il s'est déclaré d'accord avec M. Vinck au sujet de la nécessité de terminer la question des baux commerciaux et propose formellement à l'assemblée de siéger le lendemain; M. Branquart fait diverses observations et fait remarquer que le débat sur l'ordre du jour fait perdre à l'assemblée un temps qui aurait pu être mieux employé; M. Renard estime qu'il est impossible d'épuiser l'ordre du jour pendant la séance en cours et propose de siéger le lendemain, matin et après-midi, M. Moyersoen demande que le Sénat prolonge sa séance pour terminer pendant la séance en cours et insiste sur sa demande. M. Bologne estime qu'il est impossible de terminer ce même jour, M. Van Fleteren insiste pour que la haute assemblée siège encore la semaine suivante, p. 760, 761. — M. le comte de Broqueville, p. m., déclare ne voir aucun inconvénient à ce que le Sénat siège matin et après-midi le lendemain, p. 761. — La proposition tendant à siéger le lendemain, matin et après-midi, est adoptée, p. 761. — M. Moyersoen déclare être d'accord mais demande que l'on commence par continuer la séance en cours, et M. le président déclare qu'il en sera ainsi, un vote devant en tous cas être émis, p. 761.

HORAIRE DES SÉANCES DU SÉNAT.

Ann. — Le Sénat se constitue en comité secret en vue d'examiner des propositions concernant l'horaire des séances du Sénat.

Le Sénat décide notamment, pendant ce comité secret, de rester en cas de besoin en séance jusqu'à 6 heures (séance du 21 février 1933, p. 88).

A la fin de la séance du lendemain, 22 février, les membres inscrits dans la discussion générale en cours ayant quitté la séance avant 6 heures, ce qui oblige le Sénat à remettre au lendemain la suite de la discussion, M. François proteste contre l'attitude des parlementaires qui ne respectent pas l'engagement pris la veille en comité secret et M. le président Digneffe déclare qu'il avait cru pouvoir espérer, après l'exposé qu'il avait fait la veille, que tous les sénateurs auraient tenu leurs engagements, puis se déclare heureux de constater que les membres restés en séance ne manqueront pas de plaider auprès de leurs collègues afin que l'engagement pris ne reste pas lettre morte, p. 107. — Observations de M. le baron de Dorlodot, p. 107. — M. le président demandant pendant la discussion des articles du projet de loi augmentant certains droits de douane et d'accise que le Sénat fasse un effort pour terminer la discussion pendant la séance en cours, M. Van Belle proteste contre cette demande et déclare que le Sénat a décidé pendant sa réunion à huis clos de ne paus voter après 4 h. 1/2 h., p, 142. — M. le président Digneffe met en doute l'affirmation de M. Van Belle estimant que le Sénat n'a pas pris de décision limitant l'heure des votes, p. 142, 143. — M. Van Fleteren appuie la manière de voir de M. Van Belle mais estime que, s'il y a erreur, il faut que les sénateurs en soient avertis et qu'on le dise formellement afin que l'on soit assuré de remplir son devoir en ce qui concerne les vote, p. 143. — M. le président déclare que, effectivement, une proposition avait été faite dans le sens indiqué par M. Van Belle, mais que cette proposition n'a recueilli que quelques voix de majorité, que, à la suite de ce vote il s'est permis de faire une déclaration au Sénat afin de lui demander son concours, p. 143.

INCIDENTS.

Ann. — Interpellation de M. Rolin au sujet de l'attitude du gouvernement en ce qui concerne le conflit entre la Chine et le Japon. Un incident se produit pendant le discours de M. Rolin qui motive son abstention sur l'ordre du jour présenté par M. Segers; M. Rolin ne voulant pas cesser son discours, malgré les observations du président, et le tumulte étant à son comble à l'extrême gauche, M. le président suspend la séance, p. 234. — V. la rubrique interpellations, au nom de M. Rolin, pour cet incident ainsi que pour un fait personnel de M. Segers se rapportant au même incident.

Projet de loi accordant des pouvoirs spéciaux au gouvernement pour équilibrer la situation budgétaire. Discussion générale. Pendant le discours de M. Segers, M. Van Fleteren l'interrompt en lui disant qu'il est le plus grand bavard du parlement, p. 484. — Observations de M. le président qui menace M. Van Fleteren d'un rappel à l'ordre, p. 484. — Observations de MM. Van Fleteren (au sujet de l'incident), Segers (qui déclare que l'appréciation de M. Van Fleteren est sans importance pour lui et prie le président de ne pas infliger le rappel à l'ordre), le président (qui, par déférence pour M. Segers, n'inflige pas le rappel à l'ordre et déclare l'incident clos), p. 484, 485. — Une discussion très vive se produit à l'occasion d'un discours de M. Mertens au sujet de certaines dépenses faites par l'Etat et d'économies qui pourraient être réalisées par celui-ci, p. 502, 503.

Projets de loi relatifs aux finances de la colonie. Discussion générale. Fait personnel de M. Lippens, m. i. p., qui, en réponse au discours de M. Rolin, tient à rectifier certains passages d'un travail qu'il a publié cinq ans auparavant, passages qui ont été erronnément interprétés par M. Rolin, p. 619.

Incidents au sujet de la jurisprudence, en ce qui concerne les votes. — V. plus loin la sous-rubrique : Votes.

LISTES.

Liste alphabétique des membres du Sénat.

Doc. — N° 1.

Liste des membres du Sénat et de leurs suppléants,

Doc. — N° 2.

PROCÉDURE PARLEMENTAIRE.

Ann. — Proposition de M. le président tendant à joindre la discussion du projet de loi relatif à l'équilibre budgétaire à celle de la déclaration du gouvernement, et observations faites à ce sujet par MM. Voelckaert et Vinck, p. 27. — La proposition de M. le président est admise, p. 27. — Voyez éventuellement les rubriques : Finances : Equilibre budgétaire ou Politique du gouvernement.

Motion d'ordre de M. Wauters, qui fait remarquer que, après l'incident survenu à la Chambre et la démission qui avait été donnée par le gouverement, le Sénat ne semble pas pouvoir, pendant la séance en cours, aborder l'examen d'un projet politique, le gouvernement ayant demandé à la Chambre un vote de confiance; M. Wauters estime qu'il faut attendre que le vote de la Chambre affirme la confiance et, en conséquence, la stabilité du gouvernement, p. 89. — M. H. Jaspar, m. f., prononce un discours afin de calmer les scrupules constitutionnels de M. Wauters et s'étonne qu'un sénateur veuille ssubordonner l'action de la Haute Assemblée à un vote de la Chambre et estime que pareille attitude porte atteinte aux prérogatives du Sénat, p. 89. — Discours de M. Wauters, qui répond à celui qui vient d'être prononcé par M. Jaspar, m. f.; déclare qu'il ne veut chercher aucun incident de procédure mais qu'il tenait à faire acter l'attentat commis contre le régime parlementaire et résister à cet attentat, p. 89. — Observations de MM. Voelkaert, Paulsen, H. Jaspar, m. f., Tschoffen, m. c., p. 89. — M. le président déclare l'incident clos, p. 89.

V. aussi plus loin la sous-rubrique : Votes.

Chambres législatives-Sénat (*suite*)

PROJETS ET PROPOSITIONS DE LOI.

Liste des projets et propositions de loi dont le Sénat est saisi.

Doc. — N° 3. — I. Projets dont les rapports sont faits. — II. Projets et propositions de loi.

Ann. — Motion d'ordre de M. le vicomte Berryer, qui fait une rectification à un document parlementaire du Sénat : Liste des projets et propositions de loi dont le Sénat est saisi, document qui a été distribué à tous les sénateurs et à la presse; M. le vicomte Berryer fait remarquer que le projet visant la réintégration des Belges mobilisés dans les fonctions et emplois publics y est mentionné comme étant encore en commission, et mentionne également que, en 1925, il aurait été désigné comme rapporteur de ce projet; M. le vicomte Berryer déclare que, non seulement ce projet a été rapporté, mais qu'il est devenu loi, et que du reste ce n'est pas lui, mais M. le baron de Kerchove d'Exaerde qui a fait le rapport, p. 19. — Observation de M. Volckaert, p. 19. — M. le président-doyen d'âge Lalemand déclare que la motion de M. le vicomte Berryer sera soumise au bureau définitif, puis déclare l'incident clos, p. 19.

QUESTEURS DU SÉNAT.

Ann. — M. Segers propose d'élire les questeurs par acclamations et annonce que la droite propose M. le baron Delvaux de Fenffe, en remplacement du vicomte du Bus de Warnaffe; M. Laboulle annonce que le groupe socialiste propose M. Van Belle, en remplacement de M. Vinck, p. 23. — Ces propositions sont admises et MM. Volckaert, Hicguet, Joseph De Clercq, le baron Delvaux de Fenffe et Van Belle sont proclamés questeurs du Sénat, p. 23.

RÈGLEMENT DU SÉNAT.

Articles 58 *et* 60.

Ann. — Modification en ce qui concerne le système de nomination des commissions des pétitions et des naturalisations. Ces commissions seront formées dorénavant d'après la représentation proportionnelle des groupes. — Voyez pour le dépôt de cette proposition au nom des secrétaires des trois groupes et pour le texte de cette proposition ainsi que pour son adoption, soit la page 27 des *Annales*, soit plus haut la sous-rubrique : Commissions des pétitions et des naturalisations.

SÉNATEURS COOPTÉS.

Ann. — Communication de M. le président au sujet de l'élection des sénateurs cooptés, p. 19. — A la proposition de M. le président-doyen d'âge Lalemand l'élection est fixée au mardi 27 novembre, à 3 heures, p. 19. — M. le comte de Brouchoven de Bergeyck donne lecture de son rapport sur l'élection des sénateurs cooptés et conclut à l'admission des candidats, p. 22. — Les conclusions du rapport sont adoptées, p. 22.

TRAVAUX DU SÉNAT.

Ann. — A l'occasion de la remise de la discussion du budget de l'agriculture par suite de l'absence de M. Sap, m. t. p. et m. a. c. m., M. Volckaert proteste contre l'ajournement des objets portés à l'ordre du jour, par suite de l'absence des membres du gouvernement, M. le comte de Broqueville, p. m., fait diverses observations au sujet de la protestation de M. Volckaert; M. le président Digneffe déclare que M. le comte de Broqueville, p. m., n'est nullement visé personnellement et saisit cette occasion pour adresser une prière au comte de Broqueville, p. m., lui demandant de l'aider à établir l'accord entre le Sénat et les membres de son cabinet, afin que la Haute Assemblée puisse arriver, avant les vacances de Pâques, à examiner et à voter les neuf budgets dont cette assemblée est saisie, fait remarquer que quatre de ces budgets sont déjà examinés en commissions et peuvent être débattus en séance publique, p. 175. — M. le comte de Broqueville, p. m., déclare qu'il se met avec joie à la disposition du Sénat pour réaliser le programme que M. le président Digneffe vient de tracer, p. 175. — Observation de M. Van Fleteren, p. 175.

VACANCES DU SÉNAT.

Vacances du jour de l'an.

Ann. — M. le président annonce, à la fin de la séance du 29 décembre, que le Sénat va se séparer *sine die*, déclare qu'il est vraisemblable qu'il devra convoquer l'assemblée vers le 20 ou le 25 janvier, selon que la Chambre des représentants aura transmis certains projets, déclare qu'il se réserve, pour le surplus, dans le cas où il recevrait les budgets vers le 15 janvier, de demander aux présidents des commissions compétentes de se réunir au besoin vers le 17 janvier, p. 79. — Le Sénat admet les indications données par M. le président, p. 79.

Chambres législatives-Sénat. VACANCES DU SÉNAT (*suite*)

Vacances d'été.

Ann. — M. le président déclare que, d'après les prévisions, le Sénat se réunira à nouveau en octobre, mais qu'il s'entendra avec le gouvernement au sujet de la date à fixer pour la prochaine convocation du Sénat, p. 796.

V. aussi plus haut la sous-rubrique : Ajournement du Sénat.

VÉRIFICATION DE POUVOIRS.

Ann. — Composition de la commission permanente de vérification des pouvoirs, p. 3. — Observations de MM. Hicguet et Volckaert au sujet du moment où cette commission pourra déposer les rapports, p. 3.

A la suite de diverses observations faites au sujet de la lecture en flamand des rapports des commissions de vérification de pouvoirs, M. le président Digneffe propose de décider que, pour les provinces flamandes, la lecture soit faite en flamand, et que pour les provinces françaises, la lecture soit faite en français, et cette proposition est admise, p. 9.

Elections des arrondissements d'Anvers et de Malines-Turnhout.

Ann. — M. le comte de Brouchoven de Bergeyck fait rapport sur ces élections et conclut à l'admission des candidats, sauf pour MM. Dierckxsens et Sabbe, auxquels la commission propose d'accorder un délai d'un mois pour justifier de leur éligibilité; la commission propose également de remplacer M. Ed. Claessens, qui opte pour le mandat de sénateur élu par le conseil provincial d'Anvers, par M. Somers, premier suppléant de sa liste, p. 5 à 7. — Les conclusions du rapport sont adoptées, p. 7.

Elections des arrondissements d'Arlon-Marche-Bastogne et de Neufchâteau-Virton.

Ann. — M. Disière fait rapport sur ces élections, conclut à l'admission des candidats et propose, au nom de la commission, de remplacer immédiatement M. Ciesse, qui opte pour le mandat de sénateur provincial du Luxembourg, par M. Dujardin, premier suppléant de sa liste, p. 17. — Les conclusions du rapport sont adoptées, p. 17.

Elections des arrondissements de Bruges, de Furnes-Dixmude-Ostende, de Roulers-Thielt et de Courtrai-Ypres.

Ann. — M. De Nauw fait rapport sur ces élections et conclut à l'admission des candidats et annonce que la commission propose d'accorder un délai d'un mois à MM. Deroo et Van Wymelbeke, suppléants, qui n'ont pas encore justifié de leurs conditions d'éligibilité, p. 10-12. — Les conclusions du rapport sont adoptées, p. 12.

Elections des arrondissements de Bruxelles, de Louvain et de Nivelles.

Ann. — M. le président annonce qu'une réclamation a été introduite par l'électeur déposant des listes de « Défense française », p. 3.

M. le baron de Moffarts fait rapport sur ces élections, p. 7-8. — M. le baron de Moffarts, rapp., annonce que la commission estime qu'il n'y a pas lieu de retenir la réclamation introduite pour les listes de « Défense française »; propose d'accorder à M. Brifaut un délai d'un mois pour justifier de son éligibilité et prie M. Mahieu de donner lecture du texte flamand de son rapport, p. 8. — Des protestations s'élèvent à ce sujet et M. Mahieu fait remarquer que le Brabant est une province flamande et insiste pour donner lecture du texte flamand du rapport, p. 8. — M. le président-doyen d'âge Lalemand fait remarquer que ce texte sera inséré aux *Annales parlementaires* et estime cette lecture inutile; M. Mahieu insiste à nouveau et MM. François, Vinck, Huisman Van den Nest, Renard et Arm. Huysmans font diverses observations, p. 8. — M. Mahieu donne lecture du texte flamand, p. 8, 9.

Elections des arrondissements de Gand-Eecloo, Termonde et Saint-Nicolas, Audenarde et Alost.

Ann. — M. J.-J. De Clercq fait rapport sur ces élections, conclut à l'admission des candidats et annonce que la commission propose d'accorder un délai d'un mois à MM. Brekpot, Dewaele et Onghena, suppléants, pour justifier de leurs conditions d'éligibilité, p. 12, 13. — Les conclusions du rapport sont adoptées, p. 13.

Elections des arrondissements de Hasselt et de Tongres-Maeseyck.

Ann. — M. le baron de Kerchove d'Exaerde fait rapport sur ces élections et conclut à l'admission des candidats, p. 9-10. — M. le baron de Kerchove d'Exaerde, rapp., au nom de la commission, propose de ne pas admettre M. Soors en qualité de suppléant, celui-ci ne réunissant pas les conditions d'âge requises par la loi, et d'accorder un délai d'un mois à M. Van den Brande, qui n'a pas fourni les pièces requises, p. 10. — Les conclusions du rapport sont adoptées, p. 10.

Chambres législatives-Sénat. VÉRIFICATION DE POUVOIRS (*suite*)

Elections des arrondissements de Liége, de Verviers et de Huy-Waremme.

Ann. — M. Volckaert fait rapport sur ces élections, conclut à l'admission des candidats et propose d'admettre immédiatement M. Logen, premier suppléant, en qualité de membre effectif, en remplacement de M. Damas, décédé, et M. Hanquet, premier suppléant, en qualité de membre effectif, en remplacement de M. le baron van Zuylen, qui a opté pour le mandat de sénateur provincial, p. 16. — Les conclusions du rapport sont adoptées, p. 16.

Elections des arrondissements de Mons et Soignies, de Charleroi-Thuin et de Tournai-Ath.

Ann. — M. Van Belle fait rapport sur ces élections, annonce que la commission propose de ne pas valider l'élection de M. Brahy, suppléant, celui-ci ne remplissant pas les conditions d'âge exigées par la loi, et d'accorder un délai d'un mois à M. Dehon, suppléant, pour fournir les pièces justificatives de son élection, p. 14-15. — Les conclusions du rapport sont adoptées, p. 15.

Elections des arrondissements de Namur et de Dinant-Philippeville.

Ann. — M. Demets, Fern., fait rapport sur ces élections, annonce que la commission conclut à l'admission des candidats, sauf en ce qui concerne M. Paquet, qui ne réunit pas les conditions d'éligibilité requises pour la qualité de suppléant, et qu'elle propose, en conséquence, de ne pas admettre, p. 18. — Les conclusions du rapport sont adoptées, p. 18.

Elections des sénateurs provinciaux d'Anvers.

Ann. — Le comte de Brouchoven de Bergeyck fait rapport sur cette élection et conclut à l'admission des candidats, p. 7. — Les conclusions du rapport sont adoptées, p. 7.

Election des sénateurs provinciaux du Brabant :

Ann. — M. le baron de Moffarts fait rapport sur cette élection et conclut à l'admission des candidats, p. 9. — M. Mahieu donne lecture du texte flamand du rapport, p. 9. — Les conclusions du rapport sont adoptées, p. 9.

Election des sénateurs provinciaux de la Flandre occidentale.

Ann. — M. De Nauw fait rapport sur cette élection et conclut à l'admission des candidats, p. 12. — Les conclusions du rapport sont adoptées, p. 12.

Election des sénateurs provinciaux de la Flandre orientale.

Ann. — M. De Clercq, J.-J., fait rapport sur cette élection et conclut à l'admission des candidats, p. 13-14. — Les conclusions du rapport sont adoptées, p. 14.

Election des sénateurs provinciaux du Hainaut.

Ann. — M. Van Belle fait rapport sur cette élection et conclut à l'admission des candidats, p. 15. — Les conclusions du rapport sont adoptées, p. 15.

Election des sénateurs provinciaux de Liége.

Ann. — M. Volckaert fait rapport sur cette élection et conclut à l'admission des candidats, p. 17. — Les conclusions du rapport sont adoptées, p. 17.

Election des sénateurs provinciaux du Limbourg.

Ann. — M. le baron de Kerchove d'Exaerde fait rapport sur cette élection et conclut à l'admission des candidats, p. 10. — Les conclusions du rapport sont adoptées, p. 10.

Election des sénateurs provinciaux du Luxembourg.

Ann. — M. Disière fait rapport sur cette élection et conclut à l'admission des candidats, p. 18. — Les conclusions du rapport sont adoptées, p. 18.

Election des sénateurs provinciaux de Namur.

Ann. — M. Demets, Fern., fait rapport sur cette élection et conclut à l'admission des candidats, p. 18. — Les conclusions du rapport sont adoptées, p. 19.

Sénateurs suppléants. — Vérification des pouvoirs d'un certain nombre de sénateurs suppléants qui n'avaient pas encore justifié de leurs conditions d'exigibilité.

Ann. — M. le baron de Kerchove d'Exaerde donne lecture de son rapport sur cette vérification de pouvoirs et conclut à l'admission, en qualité de sénateurs suppléants, de MM. Sabbe, Brifaut, Breckpot et Van Wymelbeke, et à la non-admission de MM. De Roo (A.), De Wael (J.), Dierckxens, Onghena, Dehon et Vanden Brande, p. 87, 88. — Les conclusions du rapport sont adoptées, p. 88.

Chambres législatives-Sénat. VÉRIFICATION DE POUVOIRS. *Sénateurs suppléants* (*suite*)

Vérification complémentaire des pouvoirs de M. Van Eyndonck, sénateur suppléant d'Anvers, appelé à faire partie du Sénat à titre de membre effectif, en remplacement de M. Somers, démissionnaire. — Dépôt et lecture, par M. le comte de Brouchoven de Bergeyck, du rapport sur cette vérification complémentaire de pouvoirs, p. 127. — Les conclusions du rapport sont adoptées et M. Van Eyndonck est proclamé membre du Sénat, p. 127. — Prestation de serment de M. Van Eyndonck, p. 127.

Vérification des pouvoirs de M. Temmerman, sénateur suppléant d'Anvers, appelé à faire partie du Sénat comme membre effectif, en remplacement de M. Nolf, décédé. — Dépôt et lecture, par M. Volckaert, du rapport sur cette validation de pouvoirs, p. 209. — Les conclusions du rapport sont adoptées et M. Temmerman est proclamé membre du Sénat, p. 209. — Prestation de serment de M. Temmerman, p. 233.

Vérification des pouvoirs de M. Goffin, appelé à faire partie du Sénat comme sénateur provincial d'Anvers, en remplacement de M. Lekeu, décédé, p. 346. — Proposition de M. le président au sujet de cette vérification de pouvoirs, p. 343. — Dépôt et lecture, par M. le baron de Kerchove d'Exaerde, du rapport sur cette vérification de pouvoirs, p. 346. — Les conclusions du rapport sont adoptées et M. Goffin est proclamé membre du Sénat, p. 346. — Prestation de serment de M. Goffin, p. 346.

VOTES.

Jurisprudence à ce sujet.

Ann. — A l'occasion du vote sur une proposition tendant à l'ajournement et au renvoi en commission d'un projet de loi relatif à l'importation, à l'exportation et au transit des œufs, un doute se produit en ce qui concerne le vote par appel nominal sur cette proposition d'ajournement, M. le vice-président, baron d'Huart, déclare, les secrétaires n'étant pas d'accord, qu'il va être procédé à un pointage, M. Moyersoen rappelle que l'année précédente un vote du baron de Steenhault de Waerbeek ayant été omis, le vote proclamé a été maintenu, et fait remarquer que, en procédant au pointage après la proclamation, la Haute Assemblée, inaugure une jurisprudence nouvelle; M. le vice-président d'Huart n'admet pas la manière de voir de M. Moyersoen, aucune protestation ne s'étant élevée au moment où il a déclaré qu'un pointage allait être fait, p. 725. Voyez, pour le surplus, la rubrique : Agriculture : Œufs.

Chemins de fer.

EMPRUNTS.

Projet de loi autorisant la Société nationale des Chemins de Fer belges à contracter un emprunt de 812,000,000 de francs.

Doc. — N° 101. Exposé des motifs. — Projet de loi.

Ann. — Dépôt du projet de loi par M. Forthomme, m. t., p. 607 (26 juillet 1933). — Le projet est renvoyé à la commission.

SOIÉTÉ NATIONALE DES CHEMINS DE FER BELGES.

Bilan et compte des profits et pertes de la Société nationale des Chemins de fer belges au 31 décembre 1932. — A ces documents sont annexés un exemplaire du rapport du conseil d'administration et du collège des commissiaires de la dite société, ainsi qu'une copie du procès-verbal de l'assemblée générale du 26 mai 1933, qui a approuvé les comptes susvisés.

Ann. — Transmis par le ministre des transports, p. 539.

COMMISSAIRES DE LA SOCIÉTÉ NATIONALE DES CHEMINS DE FER BELGES.

Ann. — Communication de M. le président, qui annonce que le mandat des trois commissaires de la S. N. C. F. B. vient à expirer le 31 décembre, que les détenteurs de ces mandats en sollicitent le renouvellement, et qui propose de procéder au renouvellement de ces mandats le lendemain 29 décembre, à 15 heures, p. 45. — Assentiment du Sénat, p. 45.

M. le président demande s'il convient au Sénat de nommer, par acclamations, les trois candidats présentés pour les fonctions de commissaires de la S. N. C. F.; M. Volckaert appuie la proposition de M. le président et, le Sénat étant unanime, MM. Adam, Bribosia et Ilias sont réélus en qualité de commissaires de la S. N. C. F. B., p. 60.

Travaux de premier établissement. — Relevé récapitulatif des travaux de premier établissement à entamer en 1933 par la Société nationale des Chemins de fer belges.

Ann. — Transmis par le ministre des transports, p. 84.

Chine et Japon : Action internationale en cette matière. — V. Interpellations au nom de M. Rolin.

Chômage. — V. Interpellations au nom de M. Doublet.

Choses trouvées. — V. Droit civil.

Classes de milice, de 1935 à 1939. — V. Armée : Milice.

Code civil. — V. Droit civil.

Code de commerce. — V. Droit commercial.

Code disciplinaire et pénal de la marine. — V. Marine.

Colonie.

BUDGETS.

Budgets de 1908 *à* 1922 *et comptes généraux de* 1908 *à* 1924. — *Projet de loi arrêtant les comptes généraux de la colonie des années* 1908 *à* 1924 *et contenant le règlement définitif des budgets des exercices* 1908 *à* 1922.

Doc. — N° 24. Exposé des motifs. — Projet de loi. — Tableau I : Compte des opérations. — Tableau II : Recettes des exercices 1909 à 1922. — Tableau III : Services ordinaires. — Tableau IV : Services extraordinaires. — Tableau V : Services ordinaires. — Tableau VI : Services extraordinaires. — Développements.

N° 41. Rapport fait par M. Godding.

Ann. — Dépôt du projet de loi par M. Tschoffen, m. c., p. 89 (21 février 1933). — Observation de M. Volckaert, p. 90. — Le projet est renvoyé à la commission des colonies.

Dépôt du rapport par M. Godding, p. 174 (21 mars 1933).

Pas de discussion générale.

Les articles sont adoptés sans observations, p. 278. — Voyez l'annexe à la fin de la séance du 4 avril 1933, p. 229 à 304.

L'ensemble du projet de loi est adopté par 69 voix contre 54, p. 285 (4 avril 1933).

Le projet est transmis à la Chambre des représentants, p. 285.

Budgets de 1923 *et* 1924 *et compte général de la colonie pour* 1925. — *Projet de loi arrêtant le compte général de la colonie pour l'année* 1925 *et contenant le règlement définitif des budgets des exercices* 1923 *et* 1924.

Doc. — N° 25. Exposé des motifs. — Projet de loi. — Tableau I : Recettes des exercices 1923 et 1924. — Tableau II : Services ordinaires. — Tableau III : Services extraordinaires. — Tableau IV : Services ordinaires. Services extraordinaires. — Développements.

N° 41. Rapport fait par M. Godding.

Ann. — Dépôt du projet de loi par M. Tschoffen, m. c., p. 89 (21 février 1933). — Observation de M. Volckaert, p. 90. — Le projet est renvoyé à la commission des colonies.

Dépôt du rapport par M. Godding, p. 174 (21 mars 1933).

Pas de discussion générale.

Les articles sont adoptés sans observations, p. 278. — Voyez l'annexe à la fin de la séance du 4 avril, p. 305 à 308.

L'ensemble du projet de loi est adopté par 69 voix contre 54, p. 285 (4 avril 1933).

Le projet est transmis à la Chambre des représentants.

Budget des colonies pour l'exercice 1932.

Ann. — Motion d'ordre de M. Volckaert qui fait remarquer que ce budget n'est pas encore rapporté à la Chambre et qui demande que le gouvernement, d'accord avec le bureau du Sénat, prenne des mesures pour remédier à cette situation, p. 64. — M. Tschoffen, m. c., appuie les observations de M. Volckaert en ce qui concerne le retard apporté à l'examen du budget du Congo, rappelle qu'il a fait de grands efforts pour que la Chambre veuille discuter ce budget, comme divers autres projets intéressant son département; qu'il n'est parvenu qu'en juillet à ce qu'elle examine certains projets urgents; puis déclare que, par suite de la dissolution, il a déposé de nouveau, la veille, le projet de loi contenant le budget de 1932 remis à jour et tenant compte, non plus des prévisions, mais des réalités, qu'il y a joint, pour hâter les travaux législatifs, le budget de 1933 estimant que le parlement ne procéderait qu'à une discussion sur les deux projets, M. Tschoffen, m. c., déclare qu'il s'engage à user, à nouveau, de toute son influence pour obtenir de la Chambre des représentants qu'elle examine et vote ces budgets à bref délai, p. 64.

M. le président estime que le Sénat sera unanime à désirer que les différents budgets soient examinés le plus promptement possible, le Sénat marque unanimement son accord et M. le président déclare l'incident clos.

Colonie. BUDGETS (*suite*)

Budget ordinaire pour l'exercice 1932. — *Projet de loi contenant le budget ordinaire du Congo belge et du vice-gouvernement général du Ruanda-Urundi pour l'exercice* 1932.

V. les n°s 80 (session 1931-1932) et 14, 93, 102 (session 1932-1933) de la Chambre des représentants.

Doc. — N° 60. Projet de loi et tableaux.

N° 69. Rapport fait par M. Leyniers.

Ann. — Transmis par la Chambre des représentants, le 7 avril 1933, p. 404. — Le projet est renvoyé à la commission des colonies.

La discussion générale de ce budget est réunie à celle du projet de loi consacrant l'intervention financière de la Belgique en faveur du Congo belge et du Ruanda-Urundi, ainsi qu'au budget métropolitain pour l'exercice 1933 et au budget ordinaire du Congo belge et du Ruanda-Urundi pour l'exercice 1933. — Voyez donc pour cette discussion générale comme pour le vote sur une motion de M. Rolin : plus loin sous la même rubrique : Budgets, la discussion générale des quatre projets réunis.

Les articles du tableau sont adoptés sans observations, p. 624. — Voyez l'annexe *B* à la fin de la séance du 26 juillet, p. 633 à 657.

Les articles du projet de loi sont adoptés sans observations, p. 624 à 626. — M. Godding motive son vote et celui d'un grand nombre de membres de la gauche libérale sur l'ensemble de ce projet de loi, p. 792.

L'ensemble du projet de loi est adopté par 81 voix contre 53 et 1 abstention, p. 702 (27 juillet 1933). — S'est abstenu : M. Clesse, p. 703. — Le projet est soumis à la sanction royale.

Budget ordinaire pour 1933. — *Projet de loi contenant le budget ordinaire du Congo belge et du vice-gouvernement général du Ruanda-Urundi pour l'exercice* 1933.

V. les n°s 15 et 103 (session 1932-1933) de la Chambre des représentants.

Doc. — N° 70. Rapport fait par M. Leyniers.

Ann. — Transmis par la Chambre des représentants le 7 avril 1933, p. 404. — Le projet est renvoyé à la commission des colonies.

La discussion générale de ce budget est réunie à celle du projet de loi consacrant l'intervention financière de la Belgique en faveur du Congo belge et du Ruanda-Urundi. Voyez donc pour cette discussion générale, comme pour le vote sur une motion de M. Rolin, plus loin dans la même sous-rubrique : Budgets, la discussion générale des quatre projets réunis.

Les articles des tableaux sont adoptés sans observations, p. 626. — Voyez l'annexe *C* à la fin de la séance du 26 juillet, p. 659 à 683.

Les articles du projet de loi sont adoptés sans observations, p. 626, 627. — M. Godding motive son vote et le vote d'un certain nombre de ses amis de la gauche libérale, p. 702.

L'ensemble du projet de loi est adopté par 81 voix contre 53 et 1 abstention (27 juillet 1933), p. 702. — S'est abstenu : M. Clesse, p. 703. — Le projet est soumis à la sanction royale.

Budget du ministère des colonies pour l'exercice 1933 (*dépenses métropolitaines*).

Doc. — N° 5-XI. Projet de loi, tableaux, développements et notes justificatives.

N° 84. Rapport fait par M. Van Overbergh.

Ann. — Rapporteur M. Leyniers.

La discussion générale de ce projet est réunie à celle du projet de loi consacrant l'intervention financière de la Belgique en faveur du Congo belge et du Ruanda-Urundi ainsi qu'aux budgets ordinaires du Congo belge et du Ruanda-Urundi pour les exercices 1932 et 1933. — Voyez donc, pour la discussion générale de ce budget, comme pour le vote sur une motion de M. Rolin, plus loin sous la même sous-rubrique : Budgets, la discussion générale de ces quatre projets réunis.

Les articles du tableau des dépenses métropolitaines sont adoptés sans observations, p. 624. — Voyez l'annexe *A* à la fin de la séance du 26 juillet 1933, p. 629 à 631.

L'article unique contenant le budget est adopté sans observations, p. 624.

M. Godding motive son vote et celui d'un certain nombre de ses amis de la gauche libérale, p. 703.

L'ensemble du projet de loi est adopté par 81 voix contre 53 et 1 abstention, p. 702 (27 juillet 1933). — S'est abstenu : M. Clesse, p. 703. — Le projet est transmis à la Chambre des représentants.

Colonie. BUDGETS (*suite*)

Projet de loi consacrant l'intervention financière de la Belgique en faveur du Congo belge et du Ruanda-Urundi. — Budget métropolitain du ministère des colonies pour l'exercice 1933. — *Budget ordinaire du Congo belge et du vice-gouvernement général du Ruanda-Urundi pour l'exercice* 1932. — *Budget ordinaire du Congo belge et du vice-gouvernement général du Ruanda-Urundi pour l'exercice* 1933.

Ann. — M. le président propose de joindre la discussion de ces quatre projets et cette proposition est unanimement admise, p. 577.

Discussion générale des quatre projets réunis.

Discours de M. Leyniers, rapp. (qui commente son rapport et termine en déclarant que la commission, en donnant son vote unanime, a voulu, dans ces heures de détresse, marquer que les questions coloniales peuvent, en ce qu'elles ont d'essentiel, rester au-dessus et en dehors des querelles du parti), p. 577 à 584. — Interruptions de MM. Bologne, Tschoffen, m. c., Volckaert, Renard, Van Fleteren, p. 580 à 582.

Discours de S. A. R. Monseigneur le Prince Léopold, Duc de Brabant (Mgr le Prince Lépold traite d'une façon générale la question de la main-d'œuvre au Congo et la question du développement de l'agriculture et rend, à cette occasion, hommage à Léopold II, lequel, fait unique dans l'histoire, a été à lui seul fondateur de l'œuvre coloniale de la Belgique), p. 586 à 588.

Discours de M. Tschoffen, m. c. (qui, après avoir remercié Monseigneur le Duc de Brabant de l'honneur qu'il a fait au Sénat et des précieuses suggestions qu'il a développées devant lui, résume devant la Haute Assemblée le bilan de la situation financière et économique de la colonie), p. 588 à 600. — Interruptions de MM. Van Overbergh, Rolin, François, Branquart, Leyniers, rapp., Renard, Van Fleteren, Van Belle, p. 588, 600.

M. le président fait à ce moment remarquer que M. Volckaert, qui devait prendre la parole après le ministre, a été atteint au début de la séance d'une indisposition dont il espère qu'il sera promptement rétabli, mais qui l'empêchera peut-être encore de prendre la parole le lendemain, M. le président estime que les prochains inscrits, MM. Crokaert et Godding, ont des observation assez longues à développer et qu'il serait fâcheux de scinder leurs discours, M. le président propose, en conséquence, la remise au lendemain de la suite du débat, mais demande que, éventuellement, la séance du lendemain soit prolongée afin d'en terminer avec les projets coloniaux en cours de discussion, p. 600. — La proposition de M. le président est admise, p. 600.

Reprise de la discussion générale des quatre projets : Discours de MM. Godding, Leyniers, rapp. (qui, en réponse aux discours de M. Godding, donne quelques précisions au sujet de certains termes de son rapport, termes qui ont été invoqués par M. Godding, en ce qui concerne la garantie d'intérêt), Crokaert, Van Overbergh, le baron de Dorlodot, F. Demets, Rolin (qui propose, avec MM. Bologne, Wauters et Paulsen, un amendement qui formule un vœu s'inspirant des rapports et du but que lui et ses amis poursuivent : instituer le contrôle parlementaire de la colonie), Lippens, m. i. p. (qui prend la parole pour un fait personnel afin de répondre au discours de M. Rolin tendant à rectifier certains passages d'un travail qu'il a publié cinq ans auparavant, passages qui ont été erronnément interprétés par M. Rolin), p. 604 à 619. — Interruptions de MM. Wauters, Tschoffen, m. c., Van Overbergh, Leyniers, Orban, Van Fleteren, Rolin, Huisman Van den Nest, Godding, Lippens, m. i. p., François, p. 605 à 619. — Discours de M. Tschoffen, m. c. (qui, vu l'heure avancée, et tout en remerciant ceux de ses collègues qui ont bien voulu rester en séance, s'efforce de répondre brièvement aux quelques questions qui viennent de lui être adressées et termine en déclarant qu'il repousse délibérément l'amendement présenté par MM. Rolin et consorts, cet amendement constituant un blâme au gouvernement, déclare que pour le surplus de l'amendement, celui-ci reprend évidemment certaines expressions du rapport de M. Leyniers, rappelle qu'il s'est expliqué devant le Sénat en ce qui concerne ce rapport, mais déclare qu'il ne peut admettre l'amendement qui donne aux suggestions qui lui sont soumises, suggestions envers lesquelles il ne marque aucune hostilité de principe, le caractère d'un blâme, p. 620 à 623. — Interruptions de MM. Rolin, François, Van Overbergh, Leyniers, Godding, Crokaert, p. 620 à 623. — Discours de M. Leyniers, rapp., qui déclare qu'il ne peut se rallier à l'amendement de M. Rolin, et indique les motifs de son attitude, fait notamment remarquer que la commission a déjà formulé le vœu contenu dans l'amendement et que le ministre a répondu qu'il examinerait les suggestions de la commission avec bienveillance, p. 623, 624. — Interruptions de MM. François et Rolin, p. 623.

Au moment où la discussion générale est terminée, M. le président fait remarquer que le texte présenté par MM. Rolin et consorts ne constitue pas un amendement, mais une motion, et que, d'après lui, il faudrait, pour que le Sénat puisse se prononcer sur cette motion, qu'elle fût soumise à un vote spécial,

Colonie. BUDGETS. *Intervention financière de la Belgique en faveur du Congo belge et du Ruanda-Urundi. — Budget métropolitain du ministère des colonies pour l'exercice* 1933. — *Budget ordinaire du Congo belge et du vice-gouvernement général du Ruanda-Urundi pour l'exercice* 1932. — *Budget ordinaire du Congo belge et du vice-gouvernement général du Ruanda-Urundi pour l'exercice* 1933 (*suite*)

M. le président Digneffe propose d'admettre cette procédure et de procéder au vote sur la motion avant le vote sur l'ensemble du projet, p. 624. — M. Rolin déclare s'en remettre à l'appréciation de M. le président, p. 624. — M. le président remercie M. Rolin, p. 624.

Avant qu'il ne soit procédé au vote sur les quatre projets discutés ci-dessus, M. le président rappelle que le Sénat doit, au préalable, régler le sort de la proposition de MM. Rolin, Wauters, Bologne et Paulsen et donne lecture de cet amendement qui, n'étant pas à proprement parler un amendement, a été accepté sous forme de motion : « Le Sénat émet le vœu qu'une commission parlementaire soit instituée, ayant pour objet l'étude des mesures à prendre pour rétablir la primauté de l'Etat dans le gouvernement colonial pour mettre un terme aux confusions trop fréquentes de l'intérêt public et des intérêts privés, pour diminuer les charges financières et organiser un contrôle parlementaire sérieux par l'envoi périodique de commissions parlementaires à la colonie », p. 702. — Cette motion est mise aux voix par assis et levé et est rejetée, p. 702.

Pour le vote des articles et le vote sur l'ensemble des quatre projets discutés ci-dessus, voyez ci-dessus les trois budgets examinés au cours de cette discussion générale et la sous-rubrique : Finances : Intervention financière de la Belgique en faveur de la colonie.

Budget extraordinaire de 1933. — *Crédits supplémentaires pour* 1932. — *Projet de loi contenant le budget des dépenses et des recettes extraordinaires du Congo belge et du vice-gouvernement général du Ruanda-Urundi pour l'exercice* 1933, *autorisant un virement de crédits au budget des dépenses extraordinaires du Congo belge pour l'exercice* 1930 *et allouant des crédits supplémentaires au budget des dépenses extraordinaires du vice-gouvernement général du Ruanda-Urundi pour l'exercice* 1932.

V. les n°s 113 et 170 (session 1932-1933) de la Chambre des représentants.

Doc. — N° 107. Rapport fait par M. Leyniers. — Questions posées par la commission et réponse du gouvernement. — Annexe : I. Tableau des travaux en cours. — II. Programme des travaux extraordinaires autorisés par M. le ministre et à exécuter en 1933.

Ann. — Transmis par la Chambre des représentants, le 25 juillet 1933, p. 602. — Le projet est renvoyé à la commission des colonies.

Dépôt du rapport par M. Leyniers, p. 712 (2 août 1933).

Discussion générale :

Discours de M. Tschoffen, m. c., qui commence par répondre à une question qui lui a été posée par M. Demets lors de la précédente discussion sur les questions coloniales, puis donne lecture d'une lettre qui lui a été adressée par la Société du Chemin de fer du Kivu en réponse au discours prononcé au sujet de ce chemin de fer par M. Leyniers, rapporteur; M. Tschoffen, m. c., commente ensuite brièvement certaines suggestions faites dans son rapport par M. Leyniers, et déclare que si l'on ouvrait une discussion à ce sujet et au sujet des critiques émises sur la politique suivie pendant un certain temps en Afrique, il y aurait beaucoup à dire; prie le Sénat de lui permettre de ne pas examiner à ce moment ce document intéressant et de remettre ces observations à plus tard; s'explique pourtant au sujet de la question du rachat de titres au Comité national du Kivu, p. 732, 733. — Discours de M. Leyniers (qui répond brièvement à celui du ministre, afin que si M. Tschoffen, m. c., est encore au gouvernement dans quelques années, il ne puisse pas dire, en lisant un passage de son rapport, qu'il a approuvé toutes les déclarations faites par M. Tschoffen, m. c.), p. 733. — Un échange de vues se produit encore entre MM. Tschoffen, m. c., et Leyniers, rapp., p. 733, 734.

Les articles du budget sont adoptés sans observations, p. 734. Voyez l'annexe à la fin de la séance de l'après-midi du 3 août, p. 762 à 764.

Les articles du projet de loi sont également adoptés sans observations, p. 734 à 736.

L'ensemble du projet de loi est adopté par 73 voix contre 49, p. 792 (4 août 1933). — Le projet est soumis à la sanction royale.

CONSEIL COLONIAL.

Ann. — M. le président annonce que M. Querton, docteur en médecine, pose sa candidature pour la place de membre du conseil colonial, devenue vacante par suite de la démission de M. Wauters, élu sénateur coopté, p. 28.

Colonie. CONSEIL COLONIAL (*suite*)

Communication de M. le ministre des colonies, annonçant que M. Arthur Wauters lui a adressé sa démission de membre du conseil colonial, p. 84. — Observation de M. Volckaert, qui propose que l'élection du nouveau titulaire soit portée à l'ordre du jour d'une des séances de la semaine suivante, des propositions devant être faites à ce sujet, p. 84. — Adhésion du Sénat, p. 84.

Motion d'ordre de M. Volckaert, qui demande à M. le président s'il ne serait pas possible de fixer ce scrutin au lendemain mercredi 21 mars ou au surlendemain jeudi, p. 174. — M. le président déclare que si l'assemblée est d'accord pour aborder cette affaire, elle sera fixée au jeudi suivant, p. 174. — Adhésion du Sénat, p. 174.

M. le président annonce que M. Van Roosbroeck l'informe que M. Querton retire sa candidature qu'il avait posée pour la place de conseiller colonial qui se trouve vacante, p. 194. — M. le président informe le Sénat que M. De Raedt, à Genval, sollicite les suffrages du Sénat pour la dite place, p. 194.

Communication de M. le président, qui propose, un seul candidat étant présenté, de ne pas procéder à un scrutin secret, p. 212. — Assentiment du Sénat. — M. De Raedt est déclaré élu par le Sénat comme membre du conseil colonial, p. 212.

DÉCRETS.

Projets de décrets déposés sur le bureau du Sénat pendant trente jours de session, conformément à l'article 15 de la loi sur le gouvernement du Congo belge.

Projet de décret approuvant le renouvellement, par la Compagnie des Chemins de fer du Congo supérieur aux Grands Lacs africains, d'un certain nombre de permis spéciaux de recherches minières. — *Ann.* — Transmis par le ministre des colonies, p. 28.

Projet de décret approuvant le renouvellement, par le Comité spécial du Katanga, d'un certain nombre de permis spéciaux de recherches minières. — *Ann.* — Transmis par le ministre des colonies, p. 28.

Projet de décret approuvant une convention conclue entre le Comité spécial du Katanga et la « Simkat ». — *Ann.* — Transmis par le ministre des colonies, p. 28.

Projet de décret approuvant une convention conclue entre le Comité spécial du Katanga et la « Géomines ». — *Ann.* — Transmis par le ministre des colonies, p. 28.

Projet de décret approuvant la délivrance, par la Compagnie des Chemins de fer du Congo supérieur aux Grands Lacs africains, d'un certain nombre de permis spéciaux de recherches minières. — *Ann.* — Transmis par le ministre des colonies, p. 28.

Projet de décret approuvant une convention conclue entre la colonie et M. A.-J. Guermant. — *Ann.* — Transmis par le ministre des colonies, p. 84.

Projet de décret approuvant une convention conclue entre le Comité spécial du Katanga et M. Sluys. — *Ann.* — Transmis par le ministre des colonies, p. 84.

Projet de décret approuvant la convention conclue le 23 décembre 1932 entre le Comité spécial du Kivu et la Société auxiliaire agricole du Kivu, pour la prorogation du délai prévu au 3° de l'article 1er de la convention du 31 juillet 1928. — *Ann.* — Transmis par le ministre des colonies, p. 84.

Projet de décret approuvant quatre conventions, conclues entre la colonie et les sociétés suivantes : « American Congo Company », Société minière de la Tele, Société industrielle et minière du Congo oriental, Société coloniale minière (Colomines). — *Ann.* — Transmis par le ministre des colonies, p. 84.

Projet de décret approuvant une convention conclue entre la colonie et la Société des Ciments du Congo. — *Ann.* — Transmis par le ministre des colonies, p. 84.

Projet de décret ayant pour objet la réorganisation du Comité national du Kivu. — *Ann.* — Transmis par le ministre des colonies, p. 174.

Projet de décret approuvant une convention intervenue, le 28 février 1933, entre la colonie et la Compagnie des Chemins de fer du Congo supérieur aux Grands Lacs africains, comprenant une prorogation du délai dans le choix des terres, prévu à la convention du 9 novembre 1931, approuvée par un décret du 30 juin 1922. — *Ann.* — Transmis par le ministre des colonies, p. 174.

Projet de décret approuvant la convention intervenue, le 23 février 1933, entre le Comité national du Kivu et la Société auxiliaire agricole du Kivu, qui a pour objet de proroger, jusqu'au 22 avril 1934, le délai consenti à cette dernière société pour le choix de terres prévu par la convention du 5 janvier 1931, approuvée par un décret du 18 juin 1931. — *Ann.* — Transmis par le ministre des colonies, p. 276.

Colonie. DÉCRETS (*suite*)

Projet de décret approuvant une convention conclue entre le Comité spécial du Katanga et M. Grégoire Delecourt. — *Ann.* — Transmis par le ministre des colonies, p. 467.

Projet de décret approuvant une convention conclue entre le Comité spécial du Katanga et la « Sorekat ». — *Ann.* — Transmis par le ministre des colonies, p. 467.

Projet de décret approuvant le renouvellement d'un certain nombre de permis spéciaux de recherches minières par la Compagnie des Chemins de fer du Congo supérieur aux Grands Lacs africains. — *Ann.* — Transmis par le ministre des colonies, p. 539.

Projet de décret approuvant la délivrance d'un certain nombre de permis spéciaux de recherches minières par la Compagnie des Chemins de fer du Congo supérieur aux Grands Lacs africains. — *Ann.* — Transmis par le ministre des colonies, p. 539.

Projet de décret approuvant une convention conclue, le 28 février 1933, entre la colonie et la société « Exploitation forestière au Kasaï », fixant le régime de 25 450 hectares cédés à l' « American Congo Company » et dont celle-ci a fait apport à celle-là. — *Ann.* — Transmis par le ministre des colonies, p. 539.

Projet de décret ayant pour objet la cession gratuite à la Compagnie du Kasaï d'un terrain rural d'une superficie de 10 hectares, situé à Mushini, en territoire du Moyen-Kwilu et destiné exclusivement à la création d'un hôpital et de ses dépendances. — *Ann.* — Transmis par le ministre des colonies, p. 539.

Projet de décret autorisant le gouvernement de la colonie à proroger de deux ans les droits de recherches minières accordés antérieurement à diverses sociétés par des conventions particulières. — *Ann.* — Transmis par le ministre des colonies, p. 539.

Projet de décret ayant pour objet un contrat d'échange de terrains, intervenu le 19 octobre 1932 entre la colonie et la Compagnie des Produits du Congo. — *Ann.* — Transmis par le ministre des colonies, p. 554.

FINANCES.

Emprunt : Garantie de l'Etat belge. — Projet de loi autorisant le ministre des colonies à contracter un emprunt garanti par l'Etat belge.

V. les nos 13 et 53 (session 1932-1933) de la Chambre des représentants.

Doc. — N° 32. Projet transmis par la Chambre des représentants.
N° 40. Rapport fait par M. Godding.

Ann. — Transmis par la Chambre des représentants, le 1er mars 1933, p. 173. — Le projet est renvoyé à la commission des colonies.

M. Tschoffen, m. c., demande, d'accord avec son collègue le ministre de l'agriculture, que l'on interrompe, éventuellement, la discussion du budget de ce département afin d'examiner, au début de la séance du mardi suivant, le projet d'emprunt par la colonie; M. Volckaert estime qu'il est facile de donner satisfaction à M. Tschoffen, m. c., le projet ne devant pas donner lieu à grande discussion, p. 251. — Le Sénat admet unanimement cette fixation, p. 251.

Discussion générale :

Discours de MM. Volckaert, Arm. Huysmans, Tschoffen, m. c., (qui répond aux observations présentées), p. 277. — Interruptions de MM. Volckaert et Van Overbergh, p. 277.

Les articles sont adoptés sans observations, p. 277, 278.

L'ensemble du projet de loi est adopté par 69 voix contre 54, p. 285 (4 avril 1933). — Le projet est soumis à la sanction royale.

Intervention financière de la Belgique. — Projet de loi consacrant l'intervention financière de la Belgique en faveur du Congo belge et du Ruanda-Urundi.

V. les nos 60 et 104 (sess. 1932-1933) de la Chambre des représentants.

Doc. — N° 59. Projet transmis par la Chambre.
N° 71. Rapport fait par M. Leyniers.

Colonie. FINANCES. *Intervention financière de la Belgique en faveur du Congo belge et du Ruanda-Urundi (suite)*

Ann. — Transmis par la Chambre des représentants, le 7 avril 1933, 404. — Le projet est renvoyé à la commission des colonies.

La discussion générale de ce projet est réunie à la discussion de trois budgets du Congo. — Voyez donc pour la discussion générale comme pour le vote sur une motion de M. Rolin, plus haut sous la même rubrique générale : Colonie, la sous-rubrique : Budgets, la discussion générale des quatre projets réunis.

Discussion des articles et vote sur l'ensemble.

Les articles sont adoptés sans observations, p. 624.

M. Godding motive son vote et celui d'un grand nombre de membres de la gauche libérale sur l'ensemble de ce projet, p. 702.

L'ensemble du projet de loi est adopté par 81 voix contre 53 et une abstention, p. 702 (27 juillet 1933). — S'est abstenu : M. Clesse, p. 703. — Le projet est soumis à la sanction royale.

Commerce et industrie.

AGENTS DE CHANGE.

Non admission : Projet de loi prorogeant jusqu'au 1er janvier 1934 la loi du 28 décembre 1931 interdisant temporairement l'admission de nouveaux agents de change.

V. les nos 10 et 16 (session 1932-1933) de la Chambre des représentants.

Doc. — N° 8. Projet transmis par la Chambre.

N° 12. Rapport fait par M. Huisman Van den Nest.

Ann. — Transmis par la Chambre des représentants, le 29 décembre 1932, p. 64. — Le projet est renvoyé à la commission, avec prière de faire rapport d'urgence, p. 64. — Observations de MM. le président, Van Belle, Jaspar, m. f., au sujet de la possibilité de voter ce projet le jour même, p. 64.

Dépôt du rapport par M. Huisman Van den Nest, p. 67 (29 décembre 1932). — M le président fait remarquer l'urgence du projet et propose d'en aborder la discussion pendant la séance en cours, p. 67. — Assentiment du Sénat.

M. Huisman Van den Nest donne lecture de son rapport, p. 77.

Pas de discussion générale.

L'article unique est adopté sans observations, p. 77.

L'ensemble du projet de loi est adopté à l'unanimité des 119 membres présents, p. 78 (29 décembre 1932). — Le projet est soumis à la sanction royale.

Rectification : M. Bernard a pris part au vote sur l'ensemble de ce projet de loi, p. 92.

Réglementation de la profession d'agent de change. — Projet de loi revisant les dispositions du titre V, livre Ier du Code de commerce et réglementant l'exercice de la profession d'agent de change.

Doc. — N° 80. Exposé des motifs. — Projet de loi.

Ann. — Dépôt du projet de loi par M. Janson, m. j., p. 504 (16 mai 1933). — Le projet est renvoyé à la commission de la justice.

ALLOCATIONS FAMILIALES. — V. Assurances sociales.

BAUX D'IMMEUBLES A USAGE COMMERCIAL. — V. Droit civil : Bail : Baux commerciaux.

CRÉDIT A L'INDUSTRIE. — V. Finances : Société nationale de crédit à l'industrie.

CRÉDIT PROFESSIONNEL ET CRÉDIT ARTISANAL : BONNE FIN. — V. plus haut : Ducroire gouvernemental.

DENRÉES ALIMENTAIRES.

Œufs conservés : protection des consommateurs. — V. Interpellations au nom de M. Mullie.

DOUANES ET ACCISES. — V. Impôts.

DUCROIRE GOUVERNEMENTAL.

Crédit artisanal : Bonne fin du crédit à l'outillage artisanal. — Projet de loi sur la garantie de bonne fin du crédit à l'outillage artisanal.

Doc. — N° 64. Exposé des motifs. — Projet de loi.

N° 111. Rapport fait par le baron Gillès de Pélichy. — Annexes relatives aux demandes de crédits classées par profession jusqu'au 31 décembre 1932.

Commerce et industrie. DUCROIRE GOUVERNEMENTAL (*suite*)

Crédit professionnel : Bonne fin. — Projet de loi relatif à la garantie de bonne fin du petit crédit professionnel.

Doc. — N° 65. Exposé des motifs et projet de loi.

N° 112. Rapport fait par le baron Gillès de Pélichy.

Projet de loi relatif à la garantie de bonne fin du petit crédit professionnel. — Projet de loi concernant la bonne fin du crédit à l'outillage artisanal.

Ann. — Dépôt de ces projets de loi par M. Sap, m. t. p. et m. a. c. m., p. 440 (12 avril 1933). — Les projets sont renvoyés à la commission.

Dépôt des rapports par M. le baron Gillès de Pélichy, p. 718 (2 août 1933).

M. le baron Delvaux de Fenffe demande, vu les intérêts sérieux qui sont en jeu et d'accord avec la commission, que ce projet soit inscrit à l'ordre du jour de la séance du lendemain et cette demande est unanimement admise, p. 718.

A l'occasion d'un débat sur la fixation de l'ordre du jour, à la fin de la séance du 2 août, M. le baron Boël propose, le Sénat ayant décidé de tenir une séance le lendemain matin, d'y inscrire la discussion de ces projets sur lesquels il serait voté au cours de la séance de l'après-midi, et cette demande est unanimement admise, p. 725.

M. le président propose au Sénat de joindre la discussion générale de ces deux projets et cette proposition est admise, p. 739.

Discussion générale de ces deux projets :

Discours de M. le baron Gillès de Pélichy, rapp., qui estime, vu l'examen minutieux auquel ces projets ont donné lieu en commission et étant donné que les parparlers avec le gouvernement ont pleinement abouti (des garanties sérieuses ayant été données quant à l'emploi des deniers publics gérés par les organismes du ducroire), qu'il peut proposer au Sénat l'adoption des projets, p. 739. — M. le baron Gillès de Pélichy demande si le Sénat l'autorise à faire paraître aux *Annales* des tableaux intéressants qui lui ont été communiqués, la lecture des dits tableaux devant peut-être prendre trop de temps à l'assemblée en ces dernières séances avant les vacances, p. 739. — Le Sénat admet unanimement l'insertion aux *Annales* et M. Renard se félicite de cette utile documentation, p. 739. — V. pour ces tableaux l'annexe *B* à la fin de la séance de l'après-midi du 3 août, p. 735, 736.

Discussion de l'article unique et vote du projet relatif à l'outillage artisanal :

L'article unique est adopté sans observations, p. 740.

L'ensemble du projet de loi est adopté à l'unanimité des 127 membres présents, p. 757 (3 août 1933). — Le projet est transmis à la Chambre des représentants.

Discussion des articles et vote du projet de loi relatif au crédit professionnel :

Les articles sont adoptés sans observations, p. 740.

L'ensemble du projet de loi est adopté à l'unanimité des 127 membres présents, p. 757 (3 août 1933). — Le projet est transmis à la Chambre des représentants.

Rapport de la commission du ducroire. — Douzième rapport de la commission du ducroire relatif à l'exercice 1932.

Ann. — Transmis par M. le ministre de l'industrie et du travail, p. 539.

FONDS DES COMMUNES. — V. Finances.

IMPORTATION DE PORCS VIVANTS, DE VIANDE DE PORC ET CONTINGENTEMENT. — V. Interpellations au nom de M. Paulsen.

INSPECTION DU TRAVAIL. — V. Travail.

MINES. — V. la rubrique spéciale.

ŒUFS : IMPORTATION, EXPORTATION ET TRANSIT. — V. Agriculture : Œufs.

Vente des œufs conservés. — V. Interpellations au nom de M. Mullie.

PRUD'HOMMES.

Conseils de prud'hommes. — Projet de loi prorogeant la durée des mandats des conseils de prud'hommes. — V. les nos 88 et 112 (session 1932-1933) de la Chambre des représentants.

Doc. — N° 102. Projet transmis par la Chambre des représentants.

N° 113. Rapport fait par M. Vancoillie. — Amendement présenté par MM. Van Belle, Demoulin, L. Matagne, Solau et Jauniaux.

Commerce et industrie. PRUD'HOMMES. *Conseils de prud'hommes (suite)*

Ann. — Dépôt du rapport par M. Vancoillie, p. 720 (2 août 1933).

Discussion générale :

Discours de MM. G. Rutten, Solau, Lalemand, p. 740. — Interruptions de MM. Van Isacker, m. i. t., Orban, Moyersoen, p. 740.

Discussion des articles :

Art. 1er. Adopté sans observations, p. 740.

Art. 2. M. le président donne lecture du texte du projet et d'un amendement présenté par MM. Van Belle et consorts, amendement tendant à remplacer la date de 1937 par celle de 1935, p. 741. — M. Van Isacker, m. i. t., déclare que le gouvernement n'accepte pas cet amendement, p. 741. — L'amendement est rejeté et l'article 2 est adopté tel qu'il figure au projet, p. 741.

L'ensemble du projet de loi est adopté par 73 voix contre 49 (4 août 1933). — Le projet est soumis à la sanction royale.

SOCIÉTÉS ANONYMES. — V. Droit commercial.

SUCRES. — V. Impôts : Douanes et accises : Sucres.

TRAVAIL : INSPECTION. — V. la rubrique Travail.

Commissions permanentes. — V. Chambres législatives-Sénat.

Communes.

BOURGMESTRES.

Nomination du bourgmestre de Denderleeuw. — V. Interpellations au nom de M. De Bruyn.

PERSONNEL.

Pensions. — Projet de loi relatif à la pension du personnel communal.

V. les nos 189, 340 (session 1929-1930), 71, 208 et 279 (session 1931-1932) de la Chambre; le n° 174 (session 1931-1932) du Sénat.

Doc. — N° 50. Rapport fait pas M. A. Huysmans. — Annexe : Texte du projet.

Ann. — Motion d'ordre de M. Calonne, qui prie le Sénat d'émettre le vœu que la commission chargée de l'examen de ce projet fasse diligence, puis que le rapport soit déposé le plus promptement possible, p. 89. — M. Arm. Huysmans déclare que la commission n'a été saisie de ce projet qu'à la fin du mois de décembre 1932, qu'il a été désigné comme rapporteur, que son rapport est prêt, à l'exception de la partie critique, au sujet de laquelle il attend des renseignements que doit lui fournir le ministère de l'intérieur, que, aussitôt qu'il possédera ces renseignements, il terminera son rapport et demandera la réunion immédiate de la commission de l'intérieur; estime donc que ce projet ne souffrira aucun retard ni de son chef, ni du chef de la commission, p. 89. — M. Calonne remercie le rapporteur de la communication qu'il vient de faire et M. le président déclare l'incident clos, p. 89.

Dépôt du rapport par M. Arm. Huysmans, p. 212 (28 mars 1933.)

Discussion générale :

Discours de M. le baron de Kerchove d'Exaerde; De Bruyn; le baron de Moffarts, le vicomte Poullet, m. i. et m. p. t. t., Arm. Huysmans, le chevalier Dessain, p. 278 à 280.

Discussion des articles :

Art. 1 à 8. Adoptés sans observations, p. 280, 281.

Art. 9. M. le comte de la Barre d'Erquelinnes demande si l'interprétation de cet article doit être comprise comme réduisant les pensions des bénéficiaires d'une pension de guerre, M. Arm. Huysmans, rapp., estime que, en principe, il faudrait conserver aux anciens combattants ce qui leur a été accordé, mais que, en présence du texte du 3e alinéa, on ne peut entrer dans les considération développées par M. le comte de la Barre d'Erquelinnes, p. 281, 282. — M. le comte de la Barre d'Erquelinnes estime que l'on commet une injustice, p. 282. — M. Poullet, m. i. et m. p. t. t., fait des réserves au sujet de la réponse qui vient d'être faite par le rapporteur, estime qu'on ne peut, ainsi que vient de le dire le comte de la Barre d'Erquelinnes, parler d'injustice et déclare que la question soulevée par le comte de la Barre d'Erquelinnes sera examinée avec bienveillance, mais qu'il faut tenir compte que les employés communaux n'ont jamais compté sur une pension, p. 282. — L'article 9 est adopté, p. 282.

Art. 10, 11 et 12. Adoptés sans observation, p. 282.

Communes. PERSONNEL. *Pensions (suite)*

Art. 13. M. Orban pose au ministre une question au sujet des secrétaires communaux et M. le vicomte Poullet, m. i. et m. p. t. t. déclare que les droits acquis des secrétaires communaux seront maintenus, pp. 282, 283.

L'ensemble du projet de loi est adopté par 117 voix et 3 abstentions, p. 285 (4 avril 1933). Se sont abstenus : MM. le comte de la Barre d'Erquelinnes, le baron de Moffarts et Raport, p. 286. — Le projet est soumis à la sanction royale.

PENSIONS DU PERSONNEL COMMUNAL. — V. ci-dessus la sous-rubrique : Personnel.

PROPRIÉTÉS NON BATIES : REMEMBREMENT ET LOTISSEMENT. — V. Expropriation.

URBANISATION DES VILLES ET COMMUNES. — V. Droit administratif.

Compétence des juges de paix et des tribunaux de 1re instance en matière de dégâts miniers. — V. Organistion judiciaire : Compétence.

Compétence territoriale des notaires. — V. Notariat.

Conseil colonial. — V. Colonie.

Conseil d'enquête maritime. — V. Marine.

Conseils de prud'hommes. — V. Commerce et industrie : Prud'hommes.

Conseiller à la Cour de cassation (Place de). — V. Organisation judiciaire : Cour de cassation.

Contingent. — V. Armée.

Contingentement à l'importation. — V. Interpellations au nom de M. Paulsen.

Contribution foncière : Remise temporaire. — V. Habitations à bon marché : Construction.

Contribution de crise : Désavantage au détriment des familles nombreuses. — V. Interpellations au nom de M. Becelaere.

Conventions avec des pays étrangers. — V. Affaires étrangères, aux différents pays et objets que ces conventions intéressent.

Cour de cassation. — V. Organisation judiciaire.

Cour des comptes. — V. Finances.

Crédit à l'industrie. — V. Finances : Société nationale de Crédit à l'industrie.

Crédit artisanal : Bonne fin. — V. Commerce et industrie : Ducroire gouvernemental.

Crédit professionnel. — V. Commerce et industrie : Ducroire gouvernemental.

Crise agricole. — V. 1° Agriculture : Mesures en vue d'atténuer la crise. — 2° Droit civil : Bail : Bail à ferme.

Crise financière. — V. Finances : Pleins pouvoirs.

D

Débarquements en fraude de personnes. — V. Marine : Code disciplinaire et pénal.

Décès de membres du Sénat. — V. Chambres législatives-Sénat : Décès.

Décrets. — V. Colonie.

Dégâts miniers : Compétence des tribunaux. — V. Organisation judiciaire : Compétence.

Délégués ouvriers à l'inspection des mines de houille. — V. Mines : Inspection.

Denderleeuw : Nomination du bourgmestre. — V. Interpellations au nom de M. De Bruyn.

Denrées alimentaires : Inspection. — V. Hygiène et santé : Denrées alimentaires : Inspection : Eaux de boisson.

de Witte de Haelen (Lieutenant général baron).

Ann. — M. le président prononce l'éloge funèbre du lieutenant général baron de Witte de Haelen; M. le baron de Broqueville, p. m., se joint, au nom du gouvernement, à l'hommage rendu au défunt et regrette que celui-ci ait renoncé aux honneurs militaires, p. 538.

Dispositions exceptionnelles en matière de loyers. — V. Droit civil : Bail.

Dissentiments entre la Cour des comptes et des départements ministériels. — V. Finances : Cour des comptes.

Distributions d'eau. — V. Hygiène et santé.

Divorce : Modification de la procédure. — V. Procédure civile.

Dotation des Fonds spéciaux des routes et des grands travaux. — V. Travaux publics : Fonds spéciaux et temporaires.

Douanes et accises. — V. Impôts.

Droit administratif.

URBANISATION DES VILLES ET COMMUNES.

Proposition de loi concernant l'urbanisation des villes et des communes (due à l'initiative de M. Vinck et signée par MM. Vinck, Lebon et Arm. Huysmans).

Doc. — N° 17. Développements et proposition de loi.

N° 33. Rapport fait par M. le chevalier Dessain. — Texte de la proposition présentée par MM. Vinck et consorts.

Ann. — Dépôt, par M. Vinck, de cette proposition de loi, devenue caduque par suite de la dissolution, p. 70.

Vote et adoption de la prise en considération et renvoi aux commissions réunies de l'intérieur et des travaux publics, p. 88.

Motion d'ordre de M. Vinck, qui prie M. le président de porter ce projet à l'ordre du jour de la séance du jeudi suivant, p. 174. — M. le président fait remarquer que cet objet figurait déjà à l'ordre du jour de la séance en cours, mais que, étant donné qu'il y a urgence à faire examiner par le Sénat les projets intéressant la colonie, projets dont les rapports viennent d'être déposés par M. Godding, il estime que la fixation au jeudi est préférable, p. 174. — Cette proposition est admise, p. 174.

Motion d'ordre de M. le baron Delvaux de Fenffe, qui demande, d'accord avec les principaux signataires de la proposition de loi, que, vu les graves difficultés d'ordre juridique que soulèvent certains articles de cette proposition, vu également l'intérêt et l'urgence de son objet, elle soit renvoyée à la commission de la justice, afin que cette commission puisse examiner et donner une forme plus juridique notamment aux articles 15 et suivants et que la discussion en séance publique puisse être abordée aussitôt que M. le ministre de l'intérieur sera prêt à le faire, p. 194. — M. le président estime que le Sénat est d'accord sur ce renvoi, pourvu qu'il ne retarde pas l'examen de la proposition, p. 194. — Le Sénat marque son accord sur la proposition de renvoi, p. 194. — M. Vinck prie M. le président d'insister auprès de M. Ligy, président de la commission de la justice, pour que cette commission soit convoquée sans retard, p. 194.

Droit civil.

BAIL :

Discussion des projets relatifs aux baux.

Ann. — Au moment où le Sénat reprend ses travaux, le 18 juillet, M. De Graeve rappelle que le gouvernement avait promis de déposer un projet relatif aux loyers en général, et l'urgence de la question des baux à ferme et des baux commerciaux venant d'être soulignée et admise, M. De Graeve fait remarquer que de nombreux petits locataires et surtout les locataires chômeurs se trouvent aussi dans une situation bien difficile, p. 541. — Observation de M. Ronvaux, p. 541. — M. le président déclare l'incident clos, p. 541.

Droit civil. BAIL (*suite*)

BAIL A FERME.

Projet de loi établissant une loi temporaire relative à la réduction de certains fermages.

V. les n°s 19, 20, 21, 22, 45, 46, 47, 48, 59 et 85 (session 1932-1933) de la Chambre des représentants.

Doc. — N° 89. Rapport fait par M. Legrand. — Texte du projet transmis par la Chambre et textes présentés par les commissions réunies de la justice et de l'agriculture.

N° 93. Texte adopté par le Sénat au premier vote.

N° 100. Projet réamendé par la Chambre des représentants.

N° 104. Rapport fait par M. Legrand sur le texte réamendé par la Chambre des représentants.

Ann. — Transmis par la Chambre des représentants, le 11 mai 1933, p. 467. — Le projet est renvoyé aux commissions réunies de l'agriculture et de la justice.

Rapporteur : M. Legrand.

Fixation de la discussion :

Au moment où le Sénat reprend ses travaux, M. le comte de Broqueville, p. m., rappelle que cette question doit être rapidement examinée par la Haute Assemblée et M. Ligy fait remarquer l'importance des travaux faits sur cette question par la commission, ainsi que la grande valeur du rapport de M. Legrand, p. 540. — M. Bologne fait diverses observations au sujet de l'attitude des différents partis dans cette question au moment où les pleins pouvoirs ont été votés et où le Parlement a suspendu ses travaux, p. 540. — M. le comte de Broqueville, p. m., répond aux observations de M. Bologne p. 540. — Interruptions de M. Ligy, p. 540.

Discussion générale :

Discours de M. Van Fleteren (qui, au nom du groupe socialiste, exprime les préférences de ce groupe pour le texte transmis par la Chambre des représentants, qui annonce qu'il avait eu l'intention de présenter, au nom de son groupe, une motion tendant à prendre ce texte comme base de la discussion, mais qu'il préfère attendre que la discussion se déroule, puis déclare, au nom du groupe socialiste, qu'ils feront tous leurs efforts pour que le projet soit voté avant que la Chambre ne parte en vacances), p. 541. — M. Moyersoen fait remarquer que tout le monde désire une solution, p. 541. — Discours de M. Sap, m. t. p. et m. a. c. m. (qui commence par prier le Sénat de ne pas suivre M. Van Fleteren, déclare que le Sénat doit, comme la Chambre, prendre ses responsabilités, que le gouvernement prend l'engagement d'honneur de faire aboutir la question des baux à ferme pendant la session en cours, même dans le cas où il devrait être rééxaminé par les deux assemblées législatives, puis commente l'étrange attitude du groupe socialiste et termine en déclarant que le gouvernement, qui n'a pas accepté le projet Van Dievoet, se rallie au texte proposé par la commission du Sénat tel qu'il est sous-amendé par MM. le baron Delvaux, Mullie et Orban), p. 541, 542. — Interruptions de MM. Van Fleteren, Ligy, Bologne, Volckaert et Van Belle, p. 541, 542. — M. le président fait remarquer que la question soulevée par M. Van Fleteren quant au texte qui servira de base à la discussion ne pourra avoir de suites qu'au moment où le Sénat abordera la discussion des articles, qu'il consultera alors l'assemblée au sujet du texte à prendre comme proposition principale, p. 542. — M. Van Fleteren déclare être d'accord avec M. le président, p. 542. — Discours de MM. Criquelion, Legrand, rapp. (qui commente son rapport et termine en déclarant que c'est par erreur qu'il a indiqué dans son rapport que le projet devrait être voté au cours de la prochaine session, alors qu'il voudrait le voir terminer pendant la session en cours), le baron Delvaux de Fenffe (qui défend les amendements qu'il a présentés), Wauters, Lindekens, p. 542 à 552. — Interruptions de MM. Van Fleteren, Rolin, Clesse, Sap, m. t. p. et m. a. c. m., Moyersoen, Renard, Orban, Bologne, Segers, Volckaert, Jauniaux, Ronvaux, Van Belle, Van Overbergh, Criquelion, Catteau, p. 542 à 552. — Discours de MM. Vinck, Clesse,, p. 554 à 556. — Interruptions de M. Ligy, Sap, m. t. p. et m. a., Ronvaux, Criquelion, J.-J. De Clercq, p. 554 à 556.

Avant de donner la parole au prochain orateur inscrit, M. le président propose au Sénat de prolonger éventuellement quelque peu la séance afin de terminer ce même jour l'examen des articles, répondant ainsi au désir de la Chambre qui attend impatiemment le vote du Sénat pour reprendre, à son tour, l'examen de ce projet, p. 556. — M. Van Belle fait diverses observations au sujet de cette proposition, p. 556. — M. le président constate l'accord du Sénat sur la proposition qu'il vient de formuler, p. 556.

Reprisede la discussion générale : Discours de M. le baron de Moffarts, p. 556, 557. — Interruptions de MM. J.-J. De Clercq, Catteau, Paulsen, p. 556, 557.

Motion d'ordre de M. Rolin, qui déclare être frappé de ce que, pendant la discussion très intéressante qui vient de se dérouler sur la question du bail à ferme, de nombreux points de détail aient été envisagés, déclare que personnellement il renonce

Droit civil. BAIL A FERME. *Réduction de certains fermages (suite)*

à prendre la parole dans la discussion générale, préférant serrer de près les difficultés lors de la discussion des articles et émet le vœu que les orateurs encore inscrits dans la discussion générale agissent comme lui, p. 557.

Reprise de la discussion générale : Discours de MM. Raport, Orban (qui défend les amendements qu'il a présentés avec M. Mullie), Criquelion, p. 557 à 559. — Interruptions de MM. Sap, m. t. p. et m. a. c. m., Renard, Orban, Ligy, Van Fleteren, Wauters, p. 557 à 559.

Projet à prendre pour base de la discussion :

Avant d'ouvrir la discussion des articles, M. le président consulte le Sénat sur le point de savoir quel sera le texte qui servira de base à la discussion et estime que c'est le nouveau texte proposé par la commission du Sénat qui devrait être choisi, celui-ci ayant réalisé l'accord des groupes au sein des commissions, p. 559. — M. Van Fleteren, tout en commentant les réserves qu'il avait déjà faites au début de la discussion générale, ainsi que l'interprétation trop radicale à son avis donnée à ses réserves par M. Sap, m. a., déclare que la discussion générale ayant donné à son groupe l'impression que l'on pourrait en terminer avant les vacances du parlement, il ne s'oppose pas à ce que le texte proposé par la commission soit pris comme base de la discussion, p. 560. — M. le président remercie M. Van Fleteren de l'attitude prise par le groupe socialiste et estime que cela évitera des discussions prolongées, p. 560.

Discussion des articles :

Art. 1er et 2. Adoptés sans observations tels qu'ils sont proposés par la commission, p. 560.

Art. 3. M. le président donne lecture du texte de la commission et d'un amendement présenté par MM. Mullie et Orban, p. 560. Discours de MM. Rolin (qui appuie l'amendement de M. Mullie) et Legrand, rapp. (qui déclare, bien que s'il se plaçait sur le terrain des principes il devrait combattre l'avis émis par MM. Orban et Rolin, que, comme on cherche à concilier toutes les opinions et que la question n'est pas très importante, il se rallie, pour faire preuve de bonne volonté, à l'amendement de MM. Mullie et Orban et déclare accepter la fixation de la date à 1938, estimant que, ce qui importe surtout, c'est qu'il ait une fixation de date), p. 560. — L'amendement de MM. Mullie et Orban est adopté et l'article 3, ainsi amendé, est adopté, p. 560.

Art. 4. (nouveau). M. le président donne lecture de cette disposition et d'un amendement présenté par : 1° MM. Hénault et consorts; 2° par MM. Mullie et Orban, p. 560, 561. — Discours de MM. Rolin (qui défend l'amendement présenté par MM. Hénault, Disière et Van Fleteren), Sap, m. t. p. et m. a. c. m. (qui combat l'amendement de MM. Hénault et consorts et prie le Sénat d'adopter le texte proposé par la commission tel qu'il est amendé par MM. Mullie et Orban), Legrand, rapp. (qui estime que le Sénat comprendra qu'il se trouve obligé de revenir sur l'article 3 à l'occasion de l'article 4, ces dispositions étant intimement liées et défend le texte de la commission et déclare qu'il accepte l'amendement présenté à ce texte par MM. Mullie et Orban), p. 561, 562. — Interruptions de MM. Orban, Raport, Wauters, Vinck, p. 561, 562. — Discours de MM. Rolin, Legrand, Raport et Wauters, qui commentent encore les textes en présence, p. 562, 563. — Interruptions de MM. Sap, m. t. p. et m. a. c. m., qui, afin que les sénateurs ne se laissent pas impressionner par les discours de MM. Raport et Wauters (lesquels ont fait grand état des motions qui ont été adressées au Sénat), tient à faire remarquer, en citant des preuves à cet effet, que l'agitation dont on fait état n'existe pas, que les fermiers désirent surtout vivre en bons termes avec leurs propriétaires et que les motions qui ont été citées ont été conseillées, pour la plupart, par des inspecteurs de grands organismes et n'ont été signées qu'à contre-cœur, p. 563, 564. — L'appel nominal est demandé par M. Wauters et cette demande est régulièrement appuyée par l'extrême gauche, p. 564. — Pour éviter toute confusion, M. le président donne une nouvelle lecture du texte proposé par la commission et de l'amendement de M. Hénault, p. 564. — M. Legrand, rapp., demande que le texte de la commission soit mis aux voix en premier lieu, ce texte étant plus étendu; M. le président déclare être du même avis que le rapporteur; M. Van Fleteren s'oppose à la demande de M. Legrand, rapp., indique les motifs de son opposition et fait remarquer que si l'on admettait la procédure demandée par le rapporteur, ce serait contraire au règlement, p. 564. — M. Wauters appuie les observations de M. Van Fleteren et cite l'article 26 du règlement, p. 564. — Le Sénat marque son accord sur l'interprétation réglementaire réclamée par MM. Van Fleteren et Wauters, p. 564. — M. le président met aux voix l'amendement de M. Hénault et cet amendement est rejeté par 77 voix contre 57, p. 564. — M. le président met aux voix le premier alinéa de l'article 4. M. Legrand précise la disposition sur laquelle le vote va porter; l'appel nominal est régulièrement demandé par l'extrême gauche et cet alinéa est adopté par 66 voix contre 60, p. 564. — M. le président rappelle le texte de l'alinéa 2 du texte de la commission et celui de l'amendement de MM. Mullie et Orban qui se rattache à cet alinéa, p. 564, 565. — L'amendement de MM. Mullie et Orban est adopté par assis et levé et le second alinéa de l'article 4, ainsi amendé, est adopté, p. 565. — Avant que l'ensemble de l'article ne soit mis aux voix, M. Crockaert demande la parole pour proposer une simplification de rédaction et indique le texte de cette simplification, p. 565. — M. Legrand, rapp., déclare être d'accord avec M. Crockaert et le Sénat marque également son accord unanime, p. 565. — L'article 4 ainsi amendé, est adopté, p. 565.

Art. 5. M. le président donne lecture du texte de la commission, p. 565. — M. le baron Delvaux de Fenffe propose un amendement et le motive, p. 565. — MM. Hicguet, Legrand, rapp., et Sap, m. t. p. et m. a. c. m., déclarent accepter l'amendement, p. 565. — L'amendement de M. le baron Delvaux de Fenffe est adopté par assis et levé et l'article 5, ainsi amendé, est adopté, p. 565.

Art. 6. M. le président donne lecture du texte de la commission et d'amendements présentés par M. le baron Delvaux de Fenffe, p. 565, 566. — Discours de MM. Legrand, rapp. (qui rappelle que cet amendement avait déjà été présenté en commission et avait été accepté, puis écarté, la commission ayant estimé qu'il ne fallait pas trop multiplier les essais de conciliation; estime, quant à lui, que cet amendement est de nature à maintenir les bons rapports entre le bailleur et le preneur et s'y rallie, en ce qui le concerne), Rolin (qui combat l'amendement), Ligy (qui le combat également), le baron Delvaux de Fenffe (qui défend son amendement et le motive), p. 566, 567. — L'amendement de M. le baron Delvaux de Fenffe au premier alinéa est rejeté et cet alinéa est adopté tel qu'il est proposé par la commission, p. 567. — Le deuxième alinéa de l'article 6 est également adopté, tel qu'il est proposé par la commission, p. 567. — M. le président rappelle le texte d'un amendement de M. le baron Delvaux de Fenffe, amendement qui vient se placer après le deuxième alinéa et a trait à l'endroit où auront lieu les débats en conciliation, p. 567. — Observation de M. Petitjean, p. 567. — M. le baron Delvaux de Fenffe, à la suite des observations qui lui ont été faites au sujet de son amendement, propose un texte modifié, p. 567. — Observations de MM. Rolin, Huisman Van den Nest et Petitjean, p. 567. — Discours de MM. Petitjean (qui estime que tout au moins la terminologie employée par M. le baron Delvaux de Fenffe est inapplicable et y propose une modification), Moyersoen (qui se rallie à une partie des observations qui viennent d'être faites par M. Petitjean, mais estime que, pour donner satisfaction à M. le baron Delvaux de Fenffe, il suffirait de modifier le texte qu'il présente), p. 567. — M. Moyersoen propose cette modification, p. 567. — Observations de MM. Rolin, Orban et Volckaert, p. 567. — M. J. Declercq fait diverses observations à ce sujet; M. le baron Delvaux de Fenffe se rallie au texte proposé par M. Moyersoen et indique les motifs de son adhésion, p. 567. — M. Ligy combat l'amendement; M. Legrand, rapp., estime pouvoir s'y rallier et M. Petitjean le combat, p. 567, 568. — L'amendement présenté par M. le baron Delvaux de Fenffe et sous-amendé par M. Moyersoen est rejeté par assis et levé, p. 568. — Les autres alinéas de l'article 6 sont successivement adoptés tels qu'ils sont proposés par la commission, p. 568. — L'ensemble de l'article 6 est adopté, p. 568.

Articles 7 à 9. Adoptés sans observations tels qu'ils sont proposés par la commission, p. 568.

Art. 10 (ancien article 8), §§ 1er et 2. Adoptés sans observations tels qu'ils sont proposés par la commission, p. 568. — § 3. M. le président donne lecture du texte proposé par la commission et rappelle qu'un amendement de MM. Vinck et consorts tendant à supprimer le premier alinéa se rattache à ce paragraphe, p. 569. — Discours de M. Lebon, qui, M. Vinck n'ayant pu rester en séance, défend en son nom la proposition de celui-ci, p. 569. — Observations de MM. le baron de Moffarts, Petitjean et Orban au sujet du texte que M. Vinck propose de supprimer, p. 569. — Discours de MM. Petitjean (qui estime qu'il est inutile et fâcheux d'introduire dans une loi d'exception des principes au sujet de l'emploi des langues en matière judiciaire alors que cette question va être examinée incessamment par le parlement), Lebon (qui fait remarquer que lorsqu'il y aura une loi réglant la question linguistique en matière judiciaire les dispositions antérieures disparaîtront de plein droit), Crokaert (qui appuie les considérations qui viennent d'être émises par M. Petitjean), p. 569. — Interruptions de MM. Orban et Lebon, p. 569. — M. Petitjean propose un amendement tendant à la suppression de l'article 10 en entier, p. 570. — M. Legrand, rapp., déclare qu'il se rallie à la suppression complète de l'article 10 ainsi qu'aux considérations qui viennent d'être faites à l'appui de cette suppression par MM. Petitjean et Crokaert, mais annonce que, si on voulait maintenir cet article en le modifiant, il se réserverait d'indiquer les motifs qui ont inspiré la commission; M. Lebon déclare que, si rien n'existait sur la question linguistique dans des lois similaires, son groupe n'eût pas insisté pour l'introduction de la disposition en discussion, et qu'en votant l'article 10, on ne ferait que persévérer dans une voie qui a déjà été suivie dans les deux assemblées législatives, p. 570. — Observation de M. François, p. 570. — M. le président annonce

Droit civil. BAIL A FERME. *Réduction de certains fermages (suite)*

qu'il vient de recevoir un amendement présenté par MM. Petitjean, Vandewiele, Gillon et Croquet tendant à la suppression de l'article 10, p. 570. — L'amendement de MM. Petitjean et consorts est adopté : L'article 10 est, en conséquence, supprimé, p. 570.

Art. 11 (ancien article 9). — M. le président donne lecture du texte proposé par la commission et d'un amendement présenté par MM. Godding, Ingenbleek et Gillon, p. 570. — Discours de M. Godding (qui défend son amendement), p. 570. — M. le président donne lecture d'un sous-amendement qui vient d'être présenté par M. François, p. 570. — M. François déclare qu'il est hostile à l'article primitif sous quelque forme qu'il se présente, mais que, si l'une des dispositions proposées était votée, il voudrait y voir introduire l'amendement qu'il présente estimant que les « réfugiés » ne doivent pas bénéficier de la disposition qui serait admise, p. 570. — Discours de M. Rolin (qui indique les motifs pour lesquels son groupe accepte l'amendement présenté par MM. Godding et consorts sous la réserve indiquée par M. François dont il accepte le sous-amendement), p. 570. — L'amendement présenté par MM. Godding et consorts en remplacement du texte proposé par la commission est adopté, p. 570. — Le sous-amendement proposé par M. François est également adopté, p. 570.

Art. 12 (ancien article 10). M. le président donne lecture du texte proposé par la commission et d'un amendement présenté par MM. Mullie et Orban, p. 570. — M. Orban rappelle que M. Raport vient également de déposer un amendement à cet article; déclare que M. Mullie et lui-même se rallient à cet amendement ne maintenant celui qu'ils avaient proposé que pour le cas où celui de M. Raport ne serait pas admis, p. 570. — M. Rolin fait remarquer que le Sénat n'a pas connaissance de l'amendement de M. Raport et M. le président donne lecture de cet amendement, p. 570. — M. Orban fait remarquer que la date de 1936 indiquée dans l'amendement de M. Raport doit être modifiée et remplacée par celle du 31 décembre 1937, p. 571. — M. Raport défend son amendement, p. 571. — Un débat se produit au sujet de cet amendement : M. Legrand commence par demander des explications au sujet de la portée de l'amendement, puis déclare s'y opposer; M. Rolin fait diverses observations et demande la remise du vote; M. Orban fait remarquer qu'il est nécessaire de mettre les dates indiquées à l'article 12 en concordance avec celles indiquées dans des articles précédents, M. le président annonce que, dans le désir d'être agréable à la Chambre, il comptait proposer d'enfreindre le règlement et de procéder le jour même au vote en seconde lecture, mais que, étant donnés les amendements qui ont été présentés au dernier moment, il propose de fixer la seconde lecture et le vote sur l'ensemble du projet au lendemain, à 2 heures; M. le baron de Moffarts demande des explications notamment au sujet de la concordance des dates, p. 571. — Interruptions de MM. J. De Clercq, Rolin, p. 571. — M. le président met aux voix l'amendement de M. Raport et cet amendement est rejeté, p. 571. — A la suite de ce vote, M. Orban fait remarquer qu'il faut que le Sénat mette en concordance la date mentionnée à l'article 12 avec celles votées dans des articles précédents, M. Legrand, rapp., déclare être d'accord, la date de 1938 devant remplacer celle de 1936, p. 571. — M. le président déclare que, dans ce cas, l'assemblée doit encore se prononcer sur l'amendement de MM. Mullie et Orban, p. 571.

M. Gillon fait remarquer, par motion d'ordre, que le Sénat vote, depuis un moment, dans une confusion inextricable, appuie la proposition de M. Rolin tendant à remettre la suite du débat au lendemain et demande que la proposition de remise soit soumise au vote de l'assemblée, p. 571. — M. Orban fait remarquer qu'il ne s'agit que d'une mise en concordance de dates, p. 571. — M. Volckaert insiste sur l'ajournement, M. Paulsen déclare que, s'il est bien entendu que l'on pourra modifier au second vote, il estime préférable de voter sur l'article 12 immédiatement. M. le président, en réponse à M. Paulsen, lui fait remarquer que le règlement dit que toutes les dispositions modifiées sont soumises au second vote et rappelle que, pour être agréable à la Chambre, il propose de fixer ce second vote au lendemain, M. Orban fait remarquer que, pour que le second vote puisse avoir lieu le lendemain, il faut que l'on vote sur l'article 12, p. 571. — M. le président rappelle la portée de l'amendement de MM. Mullie et consorts et cet amendement est adopté, p. 572. — L'article 12, ainsi amendé, est adopté, p. 572.

Art. 13 (ancien article 11). — M. le président donne lecture du texte de la commission, p. 572. — M. Gillon déclare qu'il estime que le principe de la rétroactivité consacré par l'article 13 est détestable, qu'il ne s'y rallie qu'en considérations des arguments que M. Legrand a fait valoir aux pages 28 et 29 de son rapport et déclare que, s'il ne s'agissait pas en l'occurrence d'un cas tout à fait exceptionnel et qui, en aucun état de cause, ne pourrait être invoqué comme un précédent, il voterait contre l'article 13, p. 572. — L'article 13 est adopté, p. 572. — M. Wauters annonce qu'il motivera, le lendemain, le vote de la gauche socialiste sur l'ensemble du projet et espère que le Sénat n'y fera pas d'objection, p. 572. — M. le président annonce que le second vote est fixé au lendemain, à 2 heures, p. 572.

Droit civil. BAIL A FERME. *Réduction de certains fermages (suite)*

Vote en seconde lecture des articles nouveaux et des articles amendés et vote sur l'ensemble :

Art. 3. M. le président donne lecture du texte adopté au premier vote, p. 574. — M. le comte de Brouchoven de Bergeyck indique les motifs pour lesquels il estime que le projet amendé par le Sénat est meilleur que celui qui avait été adopté par la Chambre et annonce qu'il émettra un vote affirmatif tout en faisant certaines critiques au sujet des dates qui ont été admises, p. 574. — L'article 3 est définitivement adopté tel qu'il a été admis en première lecture, p. 574.

Art. 4 et 5. M. le président fait remarquer qu'une erreur s'est glissée dans le texte de ces articles au document provisoire qui a été distribué aux membres du Sénat et donne ensuite lecture du texte de ces articles tel qu'il a été adopté en première lecture. M. le président déclare que ces erreurs se sont produites parce qu'il n'a pas assez strictement fait observer le règlement qui stipule que tout amendement doit être envoyé au président par écrit, p. 574. — Les articles 4 et 5 sont adoptés tels qu'ils ont été admis en première lecture, p. 574.

Articles 10, 11 et 12. Définitivement adoptés tels qu'ils ont été admis au premier vote, p. 574, 575.

Les autres articles n'ont pas été amendés.

Avant qu'il ne soit procédé au vote sur l'ensemble du projet, M. Wauters motive le vote du groupe socialiste, p. 575. — M. Segers motive son vote, p. 576, 577. — Pendant le discours de M. Segers, MM. Volckaert, Hénault et Van Fleteren protestent contre la longueur du discours de M. Segers et s'étonnent que M. le président lui permette de le prononcer, p. 575, 576. — MM. Lindekens et Moyersoen motivent leur vote, p. 576.

L'ensemble du projet de loi est adopté par 135 voix et 1 abstention, p. 576 (20 juillet 1933). — S'est abstenu : M. Catteau, p. 576. — Le projet est renvoyé à la Chambre des représentants.

Texte amendé par la Chambre des représentants :

M. le président annonce que la Chambre a renvoyé ce projet amendé, p. 627 (26 juillet 1933). — Le projet est renvoyé aux commissions réunies de la justice et de l'agriculture, p. 627.

A l'occasion de la fixation de l'ordre du jour, M. le baron de Mévius demande quand le Sénat compte s'occuper du bail à ferme amendé par la Chambre, p. 709.

Discussion générale :

Discours de MM. le baron de Moffarts et Lindekens, p. 713, 714. — Interruptions de MM. Hénault, Clesse et Hicguet, p. 713, 714. — M. le président donne lecture d'un amendement présenté par MM. le baron de Mévius, le comte de la Barre d'Erquelinnes, Moyersoen, Limage et Hicguet, amendement qui tend au rétablissement de l'article 4 voté par le Sénat et rejeté par la Chambre, p. 714. — Discours de M. le baron de Mévius (qui défend la proposition qu'il a présentée avec MM. le comte de la Barre d'Erquelinnes et consorts), Raport, p. 714, 715. — Interruptions de MM. J. De Clercq et le baron de Mévius, p. 715.

Discussion des articles et vote sur l'ensemble :

Articles 1, 2 et 3. Adoptés sans observations, p. 715.

Art. 4. M. le président rappelle que MM. le baron de Mévius et consorts demandent, par amendement, le rétablissement de cet article qui a été supprimé par la Chambre et donne lecture du texte qui avait été admis par le Sénat, p. 715, 716. — M. le baron de Mévius demande l'appel nominal, p. 716. — L'amendement de MM. le baron de Mévius tendant à rétablir l'article 4 est rejeté par 83 voix contre 35 et 11 abstentions, p. 716. — Se sont abstenus : MM. Claessens (E.), De Clercq (J.-J.) le baron de Steennault de Waerbeeck, Ferminne, Mullie, Nihoul, Orban, Rutten (G.), le vicomte Simonis, Van Hoestenberghe et le baron van Zuylen, p. 716.

Les articles 4 à 11 sont successivement adoptés sans observations, tels qu'ils ont été transmis par la Chambre des représentants, p. 716, 717.

L'ensemble du projet de loi est adopté par 119 voix contre 5 (MM. Carpentier, Gillon, Ligy, Segers et Digneffe) et onze abstentions, p. 717 (2 août 1933). — Se sont abstenus : MM. Coenen, Crokaert, le comte de Brouchoven de Bergeyck, le comte de la Barre d'Erquelinnes, le baron de Moffarts, de Savoye, le chevalier Dessain, le duc d'Ursel, Hicguet, Huisman Van den Nest et Temmerman, p. 718. — Le projet est soumis à la sanction royale.

BAUX COMMERCIAUX.

Projet de loi sur la résiliation et la revision temporaire des baux commerciaux. — V. les nos 19, 20, 100, 125 et 130 (session 1932-1933) de la Chambre des représentants.

Doc. — N° 72. Projet transmis par la Chambre des représentants.
N° 83. Amendements présentés par le gouvernement.

Droit civil. BAUX COMMERCIAUX. *Résiliation et revision temporaire (suite)*

N° 97. Rapport fait par M. Ligy. Articles amendés par la commission. — Annexe A : Amendements présentés par le gouvernement. — Annexe B : Amendements proposés par M. Godding. — Annexe C : Amendement proposé par M. Huisman Vanden Nest. — Annexe D : Observations présentées par M. Lebon. — Annexe E : Sous-amendements proposés par M. Ligy aux amendements du gouvernement. — Annexe F : texte de la loi française en la matière.

N°108. Rapport complémentaire fait par M. Ligy.

N° 118. Nouveau rapport fait par M. Ligy. — Articles du projet de loi qui ont été réamendés par la Chambre des représentants.

Ann. — Transmis par la Chambre des représentants, le 4 mai 1933, p. 467. — Le projet est renvoyé à la commission de la justice.

Fixation de la discussion :

Au moment ou le Sénat reprends ses travaux, M. le comte de Broqueville, p. m., dégage une promesse faite par le gouvernement un mois auparavant et déclare que, très ému par la situation du petit commerce, il a insisté auprès de M. le président du Sénat pour que ce projet obtienne la priorité, même sur l'examen des budgets quelques importants qu'ils fussent, M. le comte de Broqueville, p. m., déclare qu'on lui a laissé entendre que le rapport serait déposé le jeudi suivant, exprime le vœu qu'il en soit ainsi, et annonce que le gouvernement demandera de porter cet objet en tête de l'ordre du jour à condition, bien tentendu, que la question des fermages soit terminée, p. 540. — Observations de MM. Renard et Vinck au sujet de la déclaration du comte de Broqueville, p. m., p. 540. — M. Ligy, rapp., déclare que la commission de la justice a longuement discuté la question des baux commerciaux, annonce qu'il va pouvoir soumettre son rapport à la commission et estime que celui-ci pourra être distribué aux membres du Sénat le mardi suivant, p. 540. — M. le comte de Broqueville, p. m., demande à M. Ligy s'il est d'accord pour la discussion immédiate et M. Ligy déclare qu'il est à la disposition du Sénat, p. 540. — M. Bologne fait diverses observations au sujet de l'attitude des différents partis dans cette question au moment où les pleins pouvoirs ont été votés et où le parlement a suspendu ses travaux, M. le comte de Broqueville, p. m., répond à M. Bologne et à M. Van Fleteren, puis prononce un discours au sujet de l'attitude du gouvernement dans cette question, p. 540, 541. — Interruptions de MM. Ligy, rapp., t de M. le comte de Broqueville, p. m., p. 540.

Rapport :

Dépôt, par M. Ligy, du rapport sur ce projet de loi, p. 589 (25 juillet 1933). — M. Janson, m. j., fait remarquer l'urgence de ce projet et demande au Sénat s'il ne pourra pas aborder ce débat dès le lendemain et décider qu'il sera terminé ce même jour, en prolongeant, au besoin, la séance, p. 588. — M. le président estime qu'il serait fâcheux d'interrompre la discussion des projets coloniaux, dont le vote présente une importance toute particulière, M. le président propose donc au Sénat de tenir une séance le jeudi matin, d'entamer l'examen du projet relatif aux baux commerciaux dès l'ouverture de cette séance et de la terminer l'après-midi du jeudi, afin que ce projet d'une grande urgence, s'il est amendé par la Haute Assemblée, ainsi que cela semble devoir être, puisse être renvoyé à la Chambre en temps utile, p. 588. — La proposition de M. le président est unanimement admise, p. 588.

Projet qui servira de base à la discussion :

Avant d'ouvrir la discussion générale sur ce projet, M. le vice président Van Overbergh, consulte le Sénat sur le point de savoir si c'est le nouveau projet élaboré par la sous-commission et figurant dans le rapport de M. Ligy qui servira de base à la discussion, M. le vice-président estime, le projet de la sous-commission étant très différent de celui transmis par la Chambre, qu'il serait bon, pour la clarté de la discussion, de prendre le projet de la sous-commission comme proposition principale, p. 685, 686. — M. Van Fleteren fait diverses observations mais se rallie à la proposition de M. le vice-président estimant qu'il est inutile de perdre du temps à discuter quel projet sera considéré comme projet principal, p. 686. — M. le président déclare, en conséquence, que c'est le projet de la sous-commission qui servira de base à la discussion et le Sénat marque son assentiment, p. 686.

Discussion générale :

Discours de MM. Segers, Paulsen, Godding, Legrand, Rolin, Catteau, p. 686 à 695. — Interruptions de MM. Wauters, Van Fleteren, Rolin, Janson, m. j., Legrand, Ligy, Segers, Dierckx, p. 687 à 695. — M. le président fait remarquer que la liste des orateurs inscrits dans la discussion générale est épuisée, à l'exception du rapporteur et du ministre, p. 695. — M. Ligy, rapp., déclare qu'il pourra présenter ses observations à l'occasion de l'article 1er. Le ministre étant également d'accord, M. le président déclare close la discussion générale, p. 695.

Droit civil. BAUX COMMERCIAUX. *Résiliation et revision temporaire (suite)*

M. le président annonce que plusieurs nouveaux amendements ont été déposés par M. Janson, m. j., et que ces amendements seront distribués aux sénateurs à la séance de l'après-midi, p. 695.

M. le vice-président rappelle encore à l'assemblée, avant de lever la séance du matin, que l'assemblée s'est engagée la veille à la demande du président à terminer ce même jour le débat sur les baux commerciaux, rappelle qu'il y a un grand intérêt à ce que cet engagement soit tenu, afin que la Chambre puisse examiner le projet le mardi suivant, p. 695. — Le Sénat marque unanimement son assentiment, p. 695.

Discussion des articles :

Art. 1er. M. le président donne lecture du texte proposé par la commission et du texte proposé en ordre principal par le gouvernement, ainsi que des modifications que le gouvernement propose subsidiairement au texte présenté par la commission, p. 706. — Discours de M. Janson, m. j. (qui développe certaines considérations au sujet de l'ensemble du projet, lequel, il le rappelle, est dû à l'initiative parlementaire et non à celle du gouvernement; puis défend les amendements qu'il a présentés), p. 706 à 708. — Interruptions de MM. Van Fleteren, le baron de Mévius, Catteau, Rolin, Orban, Wauters, François, Ligy, rapp., Segers, Coenen, p. 707, 708. — Discours de M. Coenen (qui présente quelques considérations d'ordre pratique), p. 708, 709. — Interruptions de MM. Rolin, Van Fleteren et Arm. Huysmans, p. 709.

Proposition de renvoi à la commission et remise à huitaine pour rapport complémentaire.

Discours de M. Ligy (qui, estimant que le discours du ministre et les amendements qu'il a présentés apportent dans le débat un fait nouveau dont le Sénat reconnaîtra l'importance; que ce fait n'est pas en rapport avec les propositions de la commission; M. Ligy considère donc n'être pas autorisé à défendre au nom de la commission, contre l'opinion du gouvernement, des dispositions que ce dernier n'admet pas et suggère, en conséquence, au Sénat, de remettre la suite de la discussion au mercredi suivant; déclare que la commission de la justice se réunirait le mardi et qu'il pourrait, le mercredi, faire connaître à l'assemblée les conclusions auxquelles la commission aura abouti), p. 709. — M. le président estime que la proposition de M. Ligy est sage, le Sénat, qui a l'habitude de faire du travail approfondi, ne pouvant faire œuvre sérieuse qu'après l'étude préalable par la commission des nouveaux amendements qui ont été présentés, p. 709. — Le Sénat admet unanimement la proposition de renvoi de M. Ligy, p. 709.

Des observations étant faites au sujet de l'ordre du jour, M. Ligy déclare que, avant de faire sa proposition au Sénat, il s'était mis d'accord avec la commission de la justice, p. 710.

Rapport complémentaire :

Dépôt, par M. Ligy, du rapport complémentaire, p. 718 (2 août 1933).

Fixation de la discussion :

M. Ligy, d'accord avec la commission, demande que ce projet soit inscrit à l'ordre du jour de la séance du lendemain, p. 718. — Cette proposition est unanimement admise, p. 718.

A la fin de la séance du 2 août, le Sénat discutant son ordre du jour, M. Segers propose d'examiner les baux commerciaux à la séance du matin, quitte à remettre les votes à l'après-midi, p. 725. — M. Rolin proteste contre cette proposition; M. le comte de Broqueville, p. m., rappelle que, en ce qui concerne l'ordre du jour, le gouvernement demande, avant tout, que la question des baux commerciaux soit discutée et que le Sénat ne perde pas de vue que la Chambre doit examiner ce projet le surlendemain vendredi, qu'il convient donc que le rapporteur de la Chambre soit saisi dès le lendemain du projet tel qu'il sortira des délibérations du Sénat, p. 725, 726. — MM. J. Declercq, Segers et Rolin font encore diverses observations, p. 725. — M. Van Fleteren propose, afin de donner satisfaction à M. Segers, à M. Rolin et à M. Ligy (qui, absent, mérite considération), de fixer ce débat au lendemain à 2 heures, et affirme, tenant à rassurer M. le comte de Broqueville, p. m., que le projet sera terminé pendant la séance de l'après-midi, p. 725, 726. — M. Vinck appuie les observations de M. Van Fleteren; M. le comte de Broqueville, p. m., fait remarquer que ses observations ont été faites par égard pour la Chambre des représentants, p. 726. — MM. le vice-président d'Huart et Rolin font encore des observations au sujet de la possibilité de fixer cet objet à la séance du matin, p. 726. — M. le président propose d'inscrire cet objet en tête de l'ordre du jour de la séance de l'après-midi et cette proposition est admise, p. 726.

Texte à prendre comme base de la discussion :

Au moment où la discussion des articles va être reprise, M. le président annonce que, à la suite du nouvel examen fait par la commission, celle-ci a remanié plusieurs articles et propose

Droit civil. BAUX COMMERCIAUX. *Résiliation et revision temporaire* (*suite*)

de prendre le nouveau texte élaboré par la commission comme base de la discussion, p. 743. — Cette proposition est admise, p. 743.

Reprise de l'examen des articles :

Art. 1er. M. le président donne lecture du texte proposé par la commission et de la rédaction proposée par amendement par le gouvernement, ainsi que des amendements subsidiaires proposés également par le gouvernement, p. 743. — Discours de MM. Van Fleteren et Ligy, qui défendent le texte de la commission et font des observations au sujet de l'interprétation, p. 743, 744. — Interruption de M. Janson, m. j., p. 744. — M. Janson, m. j., déclare être d'accord sur l'interprétation qui vient d'être donnée par M. Ligy, rapp., et retire donc son amendement à l'article 1er, p. 745. — Discours de M. Orban (qui développe ses idées personnelles sur la question des baux commerciaux), le baron du Four (qui pose une question au rapporteur en ce qui concerne l'interprétation du texte pour les immeubles occupés par des succursales de puissantes sociétés), Rolin (qui déclare que le texte de la commission et le retrait des amendements du gouvernement lui donneraient satisfaction s'il ne craignait un malentendu, puis précise sa pensée, qu'il estime être celle de M. Orban, de M. Legrand et peut-être de la majorité), p. 745 à 747. — M. Ligy répond brièvement à M. Rolin, p. 747. — M. le président demande à ce moment au ministre M. Janson s'il retire également son amendement subsidiaire, p. 747. — M. Janson, m. j., déclare qu'il maintient cet amendement et désire le motiver, p. 747. — Discours de MM. Janson, m. j. (qui commence par déclarer qu'il n'est nullement d'accord avec M. Rolin, puis développe les motifs pour lesquels, en présence de la crise économique, il estime qu'il n'y a qu'une solution : le droit pour l'une et l'autre partie de demander la résiliation), Vinck (qui combat le discours de M. Janson, m. j.), Ligy, rapp. (qui se félicite de l'adhésion donnée par le ministre au rapporteur pour l'interprétation des articles 1er et 2 et combat les observations présentées par MM. Rolin et Vinck), Legrand (qui commente les différentes opinions en présence et estime que le sort d'un propriétaire ne peut dépendre de l'état de fortune de son locataire), p. 747, 748. — Interruptions de MM. Ligy, rapp., Rolin, Crokaert, Van Fleteren, Van Belle, Vinck, p. 747, 748. — M. Rolin déclare ne pas accepter le sous-amendement présenté par M. Janson, m. j.; MM. Ligy, rapp., Janson, m. j., Rolin et Crokaert font diverses observations au sujet de ce sous-amendement; M. Janson, m. j., fait remarquer qu'il s'est rallié au texte de la commission, que l'amendement qu'il propose est de pure forme et qu'il maintient cet amendement, p. 749. — Le sous-amendement du gouvernement est adopté par assis et levé, p. 749. — M. le président annonce qu'il vient de recevoir un amendement présenté par M. Rolin, et M. Rolin estime que M. Ligy, rapp., sera d'accord avec lui pour considérer comme indispensable cet amendement, qui consiste à ajouter les mots « ou sous-locataire » après les mots « le locataire », p. 749. — L'amendement de M. Rolin est adopté, p. 749. — M. le président donne lecture du texte de l'article 1er proposé par la commission tel qu'il vient d'être sous-amendé, et ce texte est adopté, p. 749.

Art. 2. M. le président donne lecture du texte proposé par la commission et d'amendements présentés : 1° par le gouvernement; 2° par M. Ligy, rapp., p. 749. — M. Janson, m. j., déclare retirer le second amendement qu'il a présenté, p. 749. — Le premier amendement du gouvernement est rejeté par assis et levé, p. 749. — M. Ligy, rapp., défend son amendement, p. 750. — M. Van Fleteren le combat, p. 750. — L'amendement présenté par M. Ligy, rapp., est adopté, et l'ensemble de l'article 2, ainsi amendé, est adopté, p. 750.

Art. 3. M. le président donne lecture du texte de la commission et d'amendements présentés : 1° par le gouvernement; 2° par M. Rolin, p. 750. — M. Janson, m. j., déclare renoncer à son amendement; M. Rolin défend son amendement; M. Ligy, rapp., fait diverses observations et estime que l'amendement présenté par M. Rolin peut être adopté, p. 750. — M. Janson, m. j., tout en exprimant son regret de n'avoir pu examiner de plus près le texte de l'amendement de M. Rolin, estime que cet amendement est inspiré par une idée équitable et qu'il doit être adopté, p. 750. — L'amendement de M. Rolin est adopté et l'article 3, ainsi amendé, est adopté, p. 750.

Art. 4. M. le président donne lecture du texte proposé par la commission, du texte proposé par le gouvernement et d'un nouvel amendement qui vient d'être présenté par M. Rolin, p. 750. — Discours de MM. Rolin (qui indique les motifs pour lesquels lui et ses amis prient le Sénat de renoncer à l'article 4; déclare que son amendement, qui n'est que subsidiaire, viendrait dans ce cas à disparaître), Ligy, rapp. (qui insiste pour que le Sénat adopte le texte de la commission tel qu'il lui est proposé), Janson, m. j. (qui estime qu'il est logique de voter d'abord sur le principe de l'article 4, réserve faite de l'amendement, qui viendrait à disparaître en cas de rejet de l'article 4, mais qu'il prierait l'assemblée d'adopter dans le cas où l'article 4 proposé par la commission serait admis, puis indique la portée de l'amendement, p. 751. — M. Ligy, rapp., déclare que la commission avait estimé que l'éventualité prévue par M. Janson, m. j., ne se produirait pas; une fois un accord intervenu, tout débat disparaissant, p. 751. — Interruptions de MM. Orban et Van Fleteren, p. 751. — M. Moyersoen estime que l'on doit voter en premier lieu sur le texte de la commission, et le Sénat admet cette procédure, p. 751. — Le texte de la commission est adopté par 85 voix contre 62, p. 751. — M. le président déclare qu'il ne reste plus qu'à voter sur l'amendement présenté par M. Rolin, p. 751. — M. Rolin donne l'interprétation de son amendement, p. 752. — M. Ligy, rapp., estime qu'il est difficile de se rallier à l'amendement de M. Rolin; M. Crokaert estime que l'amendement ne doit pas être accepté; fait remarquer que le débat est déjà très difficile et, tout en rendant hommage au talent de M. Janson, m. j., fait remarquer combien il est dangereux d'introduire des modifications au dernier moment, les juges de paix ne pouvant plus rien y comprendre; M. Janson, m. j., déclare que les observations de M. Crokaert ne manquent pas de pertinence; déclare que les amendements qu'il a présentés sont de pure forme et déclare que le Sénat en fera ce qu'il voudra, puis donne l'interprétation du texte de l'article 4, p. 752. — Le Sénat marque son accord sur l'interprétation donnée par M. Janson, m. j., p. 752. — M. Rolin déclare, le Sénat acceptant l'interprétation qui vient d'être donnée par M. Janson, m. j., retirer l'amendement qu'il avait présenté, p. 752. — M. Van Fleteren fait diverses observations au sujet du débat qui vient de se produire, p. 752.

Art. 5 (nouveau). M. le président donne lecture de cette disposition, p. 752. — Sont entendus : MM. le baron du Four (qui fait diverses observations au sujet de la portée de ce texte), Ligy, rapp. (qui répond aux questions de M. le baron du Four), p. 752. — Interruption de M. le baron Meyers, p. 752. — L'article 5 (nouveau) proposé par la commission est adopté, p. 752.

Art. 5*bis*, proposé par le gouvernement. M. le président donne lecture de cette disposition, p. 752, 753. — M. Ligy, rapp., combat l'amendement, estimant que la question très délicate qu'il soulève doit être réglée d'après le droit commun, p. 753. — M. Janson, m. j., déclare, devant l'optimisme de M. Ligy, rapp., renoncer à son amendement, p. 753.

Art. 5*ter* (nouveau) proposé par amendement par le gouvernement. M. le président donne lecture de cette disposition, p. 753. — M. Janson, m. j., estime utile de maintenir cet amendement et le motive, MM. Ligy, rapp., Legrand, Rolin, Janson, m. j., Crockaert, Segers et Arm. Huysmans font diverses observations au sujet de ce texte, M. Crockaert estime notamment que la question visée par l'amendement est réglée par le droit commun et qu'il est inutile de régler cette question dans une loi temporaire, p. 753. — L'article 5*ter* nouveau proposé par amendement par le gouvernement est rejeté, p. 753.

Art. 6. M. le président donne lecture du texte de la commission et d'amendements proposés par le gouvernement, p. 753, 754. — M. Arm. Huysmans demande au ministre si, au premier alinéa, il s'agit bien du loyer conventionnel et M. Janson, m. j., déclare qu'il en est bien ainsi, M. Legrand l'affirme également, p. 754. — M. Ligy, rapp., demande si la compétence sera toujours déterminée par le prix du loyer et M. Janson, m. j., déclare qu'il en est bien ainsi, p. 754. — Il est fait diverses observations au sujet des amendements du gouvernement par MM. Rolin, Janson, m. j., Ligy (qui finit par accepter l'amendement à la suite des explications de M. Janson, m. j.), Crokaert (qui demande, dans le cas où l'amendement serait admis, qu'il ne le soit que sous réserve de modifications au second vote), p. 754. — M. Rolin propose un sous-amendement à l'amendement du gouvernement : Reprise du texte de la loi de 1928, texte qui vient d'être rappelé par le ministre, ceci dans le but de pouvoir adopter un texte définitif, p. 754. — M. Crockaert déclare être d'accord et l'amendement du gouvernement, sous-amendé par M. Rolin, est adopté, p. 754. — L'ensemble de l'article 6, ainsi amendé, est adopté, p. 754.

Articles 7, 8 et 9. Adoptés sans observations, p. 754, 755.

Art. 10. M. le président donne lecture du texte proposé par la commission et rappelle que M. Janson, m. j., a proposé trois amendements, p. 755. — M. Janson, m. j., déclare renoncer aux amendements qu'il avait proposés ,et l'article 10 est adopté tel qu'il est proposé par la commission, p. 755.

Art. 11. Adopté sans observations tel qu'il est proposé par la commission, p. 755.

Art. 12. M. le président annonce que la commission, d'accord avec le gouvernement, propose la suppression de l'article 12 primitif et son remplacement par un texte nouveau dont il donne lecture, M. le président rappelle que ce texte est la reproduction de l'article 13 qui avait été proposé par le gouvernement, p. 755, 756. — Ce nouveau texte est adopté, p. 756.

Art. 13 (nouveau) reproduisant l'article 14 (nouveau) présenté par le gouvernement. M. le président en donne lecture et cet article est adopté, p. 756.

Droit civil. BAUX COMMERCIAUX. *Résiliation et revision temporaire (suite)*

Fixation du second vote :

M. le président Digneffe propose, bien que ce soit une dérogation au règlement, de procéder immédiatement au second vote étant données les circonstances dans lesquelles on se trouve; M. le baron du Four estime qu'il serait bon d'avoir sous les yeux un texte complet des articles amendés, p. 756. — M. le président, tout en estimant que l'observation de M. le baron du Four est pertinente, le prie de ne pas insister et fait remarquer que les articles ont été très sérieusement discutés en première lecture, p. 756. — Le Sénat décide unanimement de procéder immédiatement au second vote, p. 756.

Vote en seconde lecture des articles amendés et vote sur l'ensemble :

Articles 1er et 2, adoptés définitivement tels qu'ils ont été admis au premier vote, p. 756.

Art. 3. M. le président donne lecture du texte admis au premier vote, M. Ligy, rapp., donne l'interprétation des termes qui ont été adoptés, M. Legrand propose un amendement afin que le doute soit écarté. M. Crockaert propose de dire simplement : « les loyers afférant à la période allant du 1er avril 1933 au 1er avril 1935 », ceci devant éviter toute discussion, p. 756. — L'amendement de M. Crockaert est adopté, et l'article 3, ainsi amendé, est définitivement adopté, p. 756.

Les articles 6, 12 et 13, sont définitivement adoptés tels qu'ils ont été admis en première lecture, p. 756. — Les autres articles n'ont pas été amendés,

L'ensemble du projet de loi est adopté par 132 voix contre 7 (MM. Dierckx, Hicguet, Huisman Van den Nest, Arm. Huysmans, Segers, le baron de Dorlodot, et le comte de la Barre d'Erquelinnes) et 5 abstentions, p. 756 (3 août 1933). — Se sont abstenus : MM. Gillon, Godding, Ingenbleek, Temmerman et Carpentier, p. 756. — Le projet est renvoyé à la Chambre des représentants.

Nécessité de terminer la question des baux commerciaux avant que le Sénat ne se sépare pour les vacances d'été :

Motion d'ordre de M. Paulsen, qui demande si le gouvernement et le bureau comptent prendre des mesures pour assurer le vote de ce projet avant que le parlement ne parte en vacances, si, (ainsi que M. Paulsen l'espère), la Chambre amende le projet dans le sens qu'il désire, p. 757. — M. le comte de Broqueville, p. m., rappelle que le gouvernement a, à plusieurs reprises, insisté pour que ce projet soit voté d'urgence puis exprime le vœu que la Chambre admette le texte adopté par le Sénat, mais déclare que, dans le cas où il n'en serait pas ainsi, il prierait le Sénat de faire un effort pour réexaminer le texte renvoyé par la Chambre avant de partir en vacances, p. 757. — M. Vinck annonce qu'il vient d'apprendre que la Chambre, par égard pour le Sénat, a décidé de siéger le lendemain matin mais de ne voter que entre 2 heures et 2 h. 1/2, propose donc au Sénat d'examiner le lendemain au début de la séance les objets restant encore à examiner afin de pouvoir éventuellement reprendre le débat sur les baux commerciaux à la fin de l'après-midi, p. 757. — M. le comte de Broqueville, p. m., déclare être d'accord avec M. Vinck, p. 757. — M. Van Fleteren proteste contre la proposition de M. Vinck et déclare que, si la Chambre renvoie le projet, il doit être procédé à la formalité préliminaire au débat en séance publique : le renvoi à l'examen de la commsision de la justice, et déclare qu'il s'oppose à ce qu'il en soit autrement, p, 757.

Projet renvoyé, amendé, par la Chambre des représentants :

M. le président Digneffe annonce qu'il vient de recevoir une communication de M. le président de la Chambre qui annonce que le projet sur les baux commerciaux voté la veille par le Sénat lui est renvoyé, amendé par la Chambre des représentants, M. le président estime qu'il est de la dignité et du devoir du Sénat d'aborder imédiatement l'examen du nouveau texte et prie, en conséquence, la commission de la justice de bien vouloir se réunir et faire rapport immédiatement, p. 793. — M. le président prie également tous les membres du Sénat de rester en séance; l'assemblée procéderait immédiatement à un vote qui doit encore être émis puis, la séance serait suspendue, en attendant que la commission de la justice ait terminé ses travaux, p. 793. — La proposition de M. le président rencontre l'assentiment général, p. 793. — M. Ligy, rapp., fait remarquer qu'il est de tradition que les commissions ne se réunissent que lorsqu'elles sont saisies du texte transmis par la Chambre, M. le président déclare que ceci est bien entendu et qu'il va faire immédiatement remettre le texte à M. Ligy, et celui-ci prie, dans ce cas, la commission de la justice de bien vouloir se réunir sur-le-champ, p. 793.

L'ordre du jour étant épuisé, le Sénat suspend sa séance pendant une heure, p. 794.

M. Ligy prie le Sénat de lui permettre de donner lecture de son rapport et cette demande est admise, p. 794.

M. Ligy donne lecture du rapport, annonce au Sénat que c'est à l'unanimité des membres de la commission que les conclusions du rapport ont été accueillies, déclare que c'est à l'unanimité, moins un, que la commission a rejeté le texte de l'article 4 tel que la Chambre l'avait admis; que M. Janson, m. j., a bien voulu assister à la réunion de la commission et lui a proposé un amendement qu'il estime pouvoir réaliser l'accord entre les deux assemblées législatives; que la commission, dans la pensée d'éviter un conflit regrettable, s'est, à l'unanimité, ralliée à la proposition du gouvernement, puis indique l'interprétation donnée par un membre de la commission du texte des articles 1er et 2, interprétation qui a été unanimement admise par la commission, et termine en déclarant que l'unanimité de la commission de la justice prie le Sénat d'adopter le projet tel qu'elle le lui présente, p. 794. — M. Ligy, demande si le Sénat désire entendre la lecture du texte flamand du rapport, M. Orban en étant prêt à se charger de cette lecture. Le Sénat ne demande pas la lecture en flamand, p. 794.

Vote des articles amendés et vote sur l'ensemble :

M. le président fait remarquer que, d'après le règlement, il devrait procéder à la lecture de chaque article, mais estime que le Sénat sera d'accord avec lui pour considérer comme adoptés les articles qui n'ont pas été modifiés et le Sénat admet unanimement cette proposition, p. 794.

Art. 3, 4 et 5. M. le président donne lecture des textes modifiés par la Chambre ou par la commission de la justice du Sénat et ces articles, ainsi amendés, sont adoptés, p. 794, 795.

A la proposition de M. le président, le Sénat décide de ne pas observer le délai réglementaire pour le second vote des articles amendés et les articles 3, 4 et 5 sont définitivement adoptés tels qu'ils ont été amendés en première lecture, p. 795.

L'ensemble du projet de loi est adopté par 107 voix contre 2 (MM. le comte de la Barre d'Erquelinnes et Segers), et 3 abstentions, p. 795 (4 août 1933). — Se sont abstenus : MM. Gillon, Godding et Temmerman, p. 796. — Le projet est renvoyé à la Chambre des représentants.

Suspension de séance afin que le Sénat soit assuré que la Chambre des représentants admet le texte qui vient de lui être renvoyé, amendé, par la Haute Assemblée :

M. le président annonce que la Chambre avait eu l'amabilité, après avoir renvoyé le projet, d'attendre le résultat des délibérations du Sénat, déclare qu'il lui transmet d'urgence la décision que vient de prendre la Haute Assemblée et estime que par égard pour la Chambre, il convient que le Sénat attende, à son tour, la décision que va prendre cette assemblée, p. 796. — Le Sénat marque son accord avec son président, p. 796.

La séance est suspendue pendant vingt-cinq minutes, p. 796.

La séance est reprise et M. le président Digneffe annonce que, d'après une communication qui vient de lui être faite, la Chambre a adopté, en première lecture, les articles tels qu'ils ont été modifiés et rétablis par le Sénat, M. le président estime que, dans ces conditions, il est inutile d'attendre le vote final qu'il espère voir conforme à l'attente du Sénat et le Sénat se déclare, à nouveau, d'accord avec son président. p. 796.

BAUX A LOYER.

Dispositions exceptionnelles : Prorogation. — Projet de loi prorogeant certaines dispositions exceptionnelles en matière de baux à loyer.

V. les nos 11 et 17 (session 1932-1933) de la Chambre des représentants.

Doc. — N° 9. Projet transmis par la Chambre.

N° 11. Rapport fait par M. Ligy.

Ann. — Transmis par la Chambre des représentants, le 29 décembre 1932. — Le projet est renvoyé à la commission, avec prière de faire rapport d'urgence, p. 64. — Observations de MM. le président, Van Belle et Jaspar, p. m., au sujet de la possibilité de voter ce projet le jour même, p. 64.

Dépôt du rapport par M. Ligy, p. 67 (29 décembre 1932). — M. le président fait remarquer l'urgence du projet et propose de l'examiner au cours de la séance, p. 67. — Assentiment du Sénat.

M. Ligy, rapporteur, donne lecture de son rapport, p. 78.

Pas de discussion générale.

Les articles sont adoptés sans observations, p. 78.

L'ensemble du projet de loi est adopté par 105 voix contre 12 et 2 abstentions, p. 78 (29 décembre 1932). — Se sont abstenus : MM. le comte de la Barre d'Erquelinnes et Segers, p. 78. — Le projet est soumis à la sanction royale.

Rectification : M. Bernard a pris part au vote sur l'ensemble de ce projet de loi, p. 92.

Droit civil. BAUX A LOYER. *Dispositions exceptionnelles : Prorogation (suite)*

Nouvelle prorogation : motion de M. De Graeve à cet effet :

M. De Graeve demande, par motion d'ordre, estimant que le parlement va s'ajourner après le vote des pleins pouvoirs, que le gouvernement fasse voter une nouvelle prorogation des dispositions exceptionnelles en matière de baux à loyer, M. De Graeve, rappelle que la loi votée en décembre expire à la fin de juin et que le gouvernement n'a pas encore déposé le projet de loi promis tendant à mettre fin à la question des loyers, qu'il estime devoir à ce moment être plutôt considérée au point de vue de la crise économique, p. 476. — M. Hymans, m. a. ét., fait remarquer que M. Janson, m. j., n'est pas présent et M. Jaspar, m. f., fait remarquer que l'on prévient lorsque l'on veut interroger un ministre, p. 476. — M. Van Fleteren, Van Belle et De Graeve insistent pour que M. Janson, m. j., donne, le lendemain, une réponse au Sénat et M. le président déclare l'incident clos, p. 476. — M. Janson, m. j., répond à M. De Graeve et fait remarquer que la loi votée en décembre 1932 proroge jusqu'au 30 juin la loi sur les loyers pour certains immeubles dans certaines communes déterminées par arrêté royal, que la question se posera ensuite de savoir s'il faut continuer ce régime et déclare que le gouvernement examinera toutes les mesures opportunes afin de régler au mieux la question, p. 504.

Dispositions exceptionnelles : prorogation nouvelle. — Projet de loi prorogeant certaines dispositions exceptionnelles en matière de baux à loyer.

V. les nos 162 et 167 (session 1932-1933) de la Chambre des représentants.

Doc. — N° 105. Rapport fait par M. Rolin.

Ann. — Transmis par la Chambre des représentants, p. 584 (20 juillet 1933).

Rapporteur : M. Rolin.

Les articles sont adoptés sans observations, p. 718, 719.

Pendant le vote sur l'ensemble du projet, M. le baron de Dorlodot motive son vote négatif, p. 719.

L'ensemble du projet de loi est adopté par 110 voix contre 16, p. 719 (2 août 1933). — Le projet est soumis à la sanction royale.

CHOSES TROUVÉES : NOUVELLES DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES.

Proposition de loi complétant les dispositions du Code civil sur les choses trouvées (due à l'initiative de M. Arm. Huysmans et signée par MM. Huysmans et Ligy).

Doc. — N° 119. — Développements et proposition de loi.

Ann. — Dépôt de cette proposition de loi par M. Arm. Huysmans, p. 792.

DIVORCE : MODIFICATION DE LA PROCÉDURE. — V. Procédure civile : Divorce.

Droit commercial.

AGENTS DE CHANGE.

Admission de nouveaux agents de change : interdiction temporaire. — Projet de loi prorogeant les dispositions à cet effet jusqu'au 1er janvier 1934. — Voyez : Commerce et industrie : Agents de change.

Exercice de cette profession. Réglementation. — Projet de loi revisant les dispositions du titre V, Livre 1er du Code de commerce réglementant l'exercice de la profession d'agent de change. — Voyez : Commerce et industrie : Agents de change.

SOCIÉTÉS ANONYMES.

Droit de vote privilégié : réglementation. — Projet de loi sur le droit de vote privilégié dans les sociétés anonymes.

Doc. — N° 42. Exposé des motifs. — Projet de loi.

Ann. — Dépôt du projet de loi par M. Janson, m. j., p. 174 (21 mars 1933). — Le projet est renvoyé à la commission.

Droit pénal.

TITRES D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR : PROTECTION. — V. Enseignement supérieur.

Droit de vote privilégié dans les sociétés anonymes. — V. Droit commercial : Sociétés anonymes.

Droits d'accise et de douane sur les sucres. — V. Impôts : Douanes et accises : Sucres.

E

Eaux (taxe de quittance ou de facture appliquée aux fournitures d'eau). — V. Impôts.

Eaux de boisson : protection. — V. Hygiène et santé : Denrées alimentaires.

Ecoles. — V. Enseignement.

Embarquements en fraude de personnes. — V. Marine : Code disciplinaire et pénal.

Emplois publics.

RÉINTÉGRATION DES BELGES MOBILISÉS DANS LES FONCTIONS ET EMPLOIS PUBLICS.

Rapport de la commission consultative instituée par les lois du 3 août 1919, etc., assurant la réintégration des Belges mobilisés dans les fonctions et emplois publics et facilitant aux mutilés, combattants, mobilisés, etc., l'admission auxx fonctions et emplois publics.

Ann. — Transmis par le ministre de l'intérieur, le 30 mars 1933, p. 246.

Emprunts. — V. Colonie : Finances : Emprunt.

Emprunts du chemin de fer. — V. Chemins de fer.

Enquête maritime. — V. Marine : Conseil d'enquête maritime.

Enseignement.

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR.

Titres d'enseignement supérieur : protection. — Projet de loi sur la protection des titres d'enseignement supérieur.

V. les nos 133 (session 1930-1931) et 220 (session 1931-1932) de la Chambre; les nos 83 et 107 (session 1929-1930) et 80 (session 1930-1931) du Sénat.

Doc. — N° 26. Texte amendé par la Chambre des représentants.

N° 63. Amendement proposé par MM. Ohn, Simonis et Claessens, à l'article 1er.

N° 106. Rapport fait par M. le comte de la Barre d'Erquelinnes sur le texte amendé par la Chambre des représentants. — Annexes relatives à l'école supérieure des textiles de Verviers.

Ann. — Transmis par la Chambre des représentants, p. 109 (23 février 1933). — Le projet est renvoyé à la commission de l'instruction publique.

Dépôt du rapport par M. le comte de la Barre d'Erquelinnes, p. 712 (2 août 1933).

Fixation de la discussion :

Motion d'ordre de M. G. Rutten, qui, au nom de la commission de l'instruction publique, prie le Sénat de bien vouloir inscrire ce projet à l'ordre du jour de sa séance du lendemain, M. G. Rutten rappelle que ce projet est d'initiative gouvernementale, qu'il a déjà fait l'objet des délibérations du Sénat, que le texte qui est, à ce moment, soumis à la Haute Assemblée est le texte amendé par la Chambre, M. G. Rutten fait encore remarquer qu'il ne peut être question, à l'occasion de ce projet, d'examiner le projet connexe modifiant les grades académiques, qu'il ne s'agit en ces dernières séances, avant les vacances d'été, que de courir au plus pressé et de protéger les titres existants, p. 713. — Le Sénat marque unanimement son assentiment, p. 713. — M. Van Fleteren fait pourtant certaines observations craignant l'encombrement de l'ordre du jour, p. 713.

A l'occasion d'un débat sur la fixation de l'ordre du jour, à la fin de la séance du 2 août, M. Segers fait remarquer que le rapport sur ce projet, très important, ne sera distribué aux sénateurs que le lendemain matin, annonce que, si l'on n'a pas le temps d'examiner ce rapport, il devra proposer l'ajournement de la discussion, p. 725. — M. Lippens, m. i. p., exprime le désir de voir voter ce projet avant que le parlement ne parte en vacances, fait remarquer qu'il a été adopté à l'unanimité par la commission et rappelle à l'assemblée qu'il y a urgence, le projet devant exercer une grande influence sur le travail des établissements d'enseignement supérieur et des jeunes gens qui doivent y entrer au mois d'octobre de l'année en cours, p. 725. — M. Segers renouvelle ses observations et déclare qu'il maintient son droit et propose, éventuellement, la remise du débat au mois de novembre, p. 726.

Enseignement. ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR. *Protection des titres d'enseignement supérieur (suite)*

— M. Leyniers appuie les observations de M. Segers et rappelle l'injustice commise trois ans auparavant envers l'Institut Saint-Louis et l'Institut Notre-Dame, à Namur, par suite de la précipitation du vote émis, p. 726. — M. Lippens, m. i. p., fait remarquer que le projet n'est pas nouveau, qu'il a été déjà discuté au Sénat deux ans auparavant, qu'il vient de la Chambre, et en indique, à nouveau, l'urgence, vu le préjudice que les abus qu'il doit réprimer portent à tous ceux qui portent des diplômes en Belgique, p. 726. — M. le comte de la Barre d'Erquelinnes, rapp., propose de fixer le débat au lendemain après-midi, après le projet sur les baux commerciaux, afin de donner aux sénateurs le temps d'examiner le rapport, puis appuie les motifs d'urgence qui viennent d'être développés par M. Lippens, m. i. p., p. 726. — La proposition de M. le comte de la Barre d'Erquelinnes est admise, p. 726.

Discussion générale :

Discours de MM. Segers, le comte de la Barre d'Erquelinnes, rapp., Lippens, m. i. p., p. 774 à 780. — Interruptions de MM. Lippens, m. i. p., le comte de la Barre d'Erquelinnes, rapp., Carnoy, le baron de Kerchove d'Exaerde, Renard, Leyniers, Branquart, Segers, le baron Boël, L. Matagne, Temmerman, p. 774 à 781. — Discours de MM. le comte de Brouchoven de Bergeyck, Renard, Lippens, m. i. p., Vermeylen, le baron Houtart, G. Rutten, le comte de la Barre d'Erquelinnes, p. 783 à 788. — Interruptions de MM. Lippens, m. i. p., Ronvaux, Van Overbergh, Henricot, François, le comte de la Barre d'Erquelinnes, Waucquez, Temmerman, Renard, Segers, Vinck, le baron Delvaux de Fenffe, le comte de Brouchoven de Bergeyck, p. 783 à 788.

Discussion des articles et vote sur l'ensemble :

Art. 1er. M. le président donne lecture du texte transmis par la Chambre des représentants et d'amendements présentés : 1° par MM. Claessens et consorts; 2° par M. Segers; 3° par MM. Ohn et consorts, p. 788. — M. Renard fait des observations au sujet de la procédure à suivre pour le vote, et M. le président répond à ces observations, p. 788. — Observations de M. Vinck, p. 789. — Discussion : Discours de MM. Claessens (Edm.) (qui défend l'amendement qu'il a présenté avec MM. Ohn et consorts en faveur de l'école supérieure des textiles de Verviers), Ohn (qui défend à son tour cet amendement), p. 788 à 790. — M. F. Demets, au nom des sénateurs libéraux de Verviers, se joint à MM. Edm. Claessens et Ohn pour prier le Sénat d'adopter l'amendement en faveur de l'école supérieure des textiles de Verviers, p. 790. — M. le président donne à ce moment lecture d'un nouvel amendement présenté par le baron Boël, amendement qu'il ne propose que dans le cas où les autres amendements seraient adoptés; M. le président constate que les premiers amendements présentés ont provoqué le dépôt d'autres amendements et demande s'il ne serait pas préférable que le Sénat décide, par un vote de principe, qu'il n'admettra aucun amendement, p. 790. — M. Van Fleteren appuie la proposition du président, puis M. le président déclare que le Sénat décidera, p. 790. — M. Renard demande à M. le baron Boël de retirer son amendement, celui-ci ne lui paraissant pas répondre à la nouvelle situation, p. 790. — M. le baron Boël indique les motifs qui l'ont amené à proposer son amendement; M. le président demande si cet amendement est appuyé, p. 790. — M. le baron Boël demande dans ces conditions à ses collègues d'appuyer son amendement et l'amendement est appuyé par les sénateurs libéraux, p. 790. — Discours de M. le comte de la Barre d'Erquelinnes, rapp. (qui, ainsi qu'il l'a annoncé au cours de la discussion générale, répond aux observations développées par MM. Claessens et Segers en faveur des amendements qu'ils ont présentés, qui estime que les imperfections existant dans la loi en discussion n'ont qu'une importance minime, puisque l'on doit bientôt élaborer une loi formant le statut de l'enseignement technique et professionnel et de l'enseignement commercial; estime donc que tout le monde sera d'accord pour aboutir le plus rapidement possible, vu la nécessité de mettre fin aux abus existants), p. 790. — M. François déclare être convaincu par les arguments développés par M. le comte de la Barre d'Erquelinnes, p. 790. — Discours de MM. Godding (qui défend à nouveau les intérêts des instituts d'Anvers), G. Rutten (qui indique le motif de son adhésion, la loi en discussion n'ayant qu'un caractère provisoire), Lippens, m. i. p. (qui, afin d'éviter toute équivoque, déclare qu'une erreur de copie s'est glissée dans l'article 1er), Segers (qui, par suite de l'interprétation donnée par le ministre et par le Sénat au terme : « dans une école technique supérieure » retire le premier amendement qu'il avait présenté), p. 791. — M. le président rappelle les termes de l'amendement présenté par MM. Edm. Claessens et consorts, cet amendement est rejeté par assis et levé, p. 791. — M. le président rappelle les termes de l'amendement présenté par M. Segers relativement à l'institut supérieur de commerce d'Anvers et à l'école supérieure de commerce Saint-Ignace et cet amendement est rejeté par assis et levé, p. 791. — M. le baron Boël déclare, vu le rejet de l'amendement de M. Segers, retirer l'amendement qu'il avait présenté, p. 791. — M. le président rappelle l'amendement présenté par MM. Ohn et consorts au sujet de l'école supérieure des textiles de Verviers et cet amendement est rejeté par assis et levé, p. 791. — L'ensemble de l'article 1er est adopté tel qu'il est transmis par la Chambre des représentants, p. 791.

Art. 2. Adopté sans observations, p. 791.

Art. 3. M. le président donne lecture du texte transmis par la Chambre et d'un amendement proposé par M. Segers, p. 791. — M. le comte de la Barre d'Erquelinnes, rapp., fait remarquer à nouveau, l'ayant déjà signalé dans son rapport, que la Chambre a commis une erreur dans le libellé du troisième alinéa, déclare néanmoins ne pas demander le vote d'un amendement rectificatif, ceci n'étant pas indispensable et désirant ne pas entraîner le renvoi à la Chambre, indique l'interprétation au moyen de laquelle il estime que la répression est possible, p. 791, 792. — L'amendement proposé par M. Segers n'est pas adopté et l'article 3 est adopté tel qu'il est transmis par la Chambre des représentants, p. 792.

Articles 4 et 5. Adoptés sans observations tels qu'ils sont transmis par la Chambre des représentants, p. 792.

L'ensemble du projet de loi est adopté par 110 voix et 13 abstentions, p. 793 (4 août 1933). — Se sont abstenus : MM. Moyersoen, Ohn, Segers, le vicomte Simonis, Temmerman, Waucquez, Claessens (Edm.), le comte de Brouchoven de Bergeyck, J.-J. De Clercq, le baron Gillès de Pélichy, Godding, Lebon et Leyniers, p. 794. — Le projet est soumis à la sanction royale.

ENSEIGNEMENT MOYEN.

Degré supérieur pour jeunes filles. — Proposition de loi organisant, en Belgique, un enseignement moyen du degré supérieur pour jeunes filles (due à l'initiative de Mme Spaak et signée par Mme Spaak, MM. Barnich et Renard).

Doc. — N° 66. Développements et propositions de loi.

Ann. — Dépôt, par Mme Spaak, de cette proposition de loi, p. 448.

La proposition de loi étant appuyée par 4 membres, M. le président ouvre la discussion sur la prise en considération; personne ne demande la parole et la prise en considération est adoptée par assis et levé, p. 541 (18 juillet 1933).

Etablissements d'enseignement moyen : augmentation du nombre. — Projet de loi relatif à l'augmentation du nombre des établissements d'enseignement moyen de l'Etat.

Ann. — Motion d'ordre de M. Van Roosbroeck, qui demande que la commission fasse diligence pour l'examen de ce projet urgent, p. 156.

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE.

Subsides de l'Etat : conditions d'obtention. — V. Interpellations au nom de M. Toch.

Equilibre budgétaire : réalisation. — V. Finances : Pleins pouvoirs.

Escaut.

TUNNEL SOUS L'ESCAUT : INAUGURATION.

Ann. — Communication de M. le président, qui annonce que le collège échevinal d'Anvers invite les membres du Sénat à visiter le port d'Anvers à l'occasion de l'inauguration du tunnel sous l'Escaut, le 10 septembre, à 10 heures, p. 794.

Etats-Unis d'Amérique. — V. Affaires étrangères.

Exportation d'œufs. — V. Agriculture : Œufs.

Expropriation.

REMEMBREMENT ET LOTISSEMENT DES PROPRIÉTÉS NON BATIES.

Proposition de loi relative au remembrement et au lotissement des propriétés non bâties (due à l'initiative de M. Huisman Van den Nest).

Doc. — N° 16. Développements. — Documents divers relatifs à cette question. — Proposition de loi.

Ann. — Dépôt, par M. Huisman Van den Nest, de cette proposition de loi, p. 67.

Vote et adoption de la prise en considération et renvoi à la commission de la justice, p. 88.

F

Factures et quittances pour fournitures d'eau : dispense du timbre adhésif. — V. Impôts : taxe de quittance, etc.

Familles nombreuses : désavantage qui leur est causé par la contribution de crise. — V. Interpellations au nom de M. Becelaere.

Fermages. — V. Droit civil : Bail à ferme.

Filles : Enseignement moyen du degré supérieur. — V. Enseignement : Enseignement moyen.

Finances.

AIDE FINANCIÈRE A L'AUTRICHE. — V. Affaires étrangères : Autriche.

COUR DES COMPTES.

Dissentiments entre la Cour des comptes et des départements ministériels. — Documents divers et notes relatives à des dissentiments qui se sont produits entre le collège de la Cour des comptes et des départements ministériels à propos de l'attribution d'une pension et de l'octroi d'un subside.

Ann. — Transmis par M. le premier président de la Cour des comptes, p. 28.

Dissentiment entre le collège de la Cour des comptes et le ministère des sciences et des arts au sujet de l'octroi d'une pension à un fonctionnaire, révoqué, de ce département.

Ann. — Exposé de ce dissentiment, transmis par M. le premier président de la Cour des comptes, p. 54.

Exposé du dissentiment qui s'est produit entre la Cour des comptes et le département de l'instruction publique au sujet de dispenses du diplôme d'instituteur primaire.

Ann. — Exposé de ce dissentiment : transmis au Sénat le 15 mai 1933, p. 467.

CRÉDIT ARTISANNAL ET CRÉDIT PROFESSIONNEL : BONNE FIN. — V. Commerce et industrie : Ducroire gouvernemental.

CRÉDIT EN FAVEUR DE L'INDUSTRIE, DU COMMERCE ET DE L'AGRICULTURE. — *V. a)* Budgets : Budget des voies et moyens; *b)* Plus loin : Société nationale de Crédit à l'industrie.

DOUANES ET ACCISES. — V. Impôts.

DUCROIRE GOUVERNEMENTAL. — V. Commerce et industrie.

EMPRUNTS.

Emprunt de la Société nationale des chemins de fer belges. — V. Chemins de fer : Emprunts.

Emprunt du Palais des beaux-arts. — V. Budgets : Budget des voies et moyens.

Garantie de l'Etat pour un emprunt à contracter par la colonie. — V. Colonie : Finances : Emprunt.

EQUILIBRE BUDGÉTAIRE ET REDRESSEMENT FINANCIER. — V. plus loin la sous-rubrique : Pleins pouvoirs.

FONDS D'AMORTISSEMENT.

Compte des opérations du fonds d'amortissement de la dette publique pour l'année 1931.

Ann. — Transmis par la Cour des comptes, p. 84.

FONDS DES COMMUNES.

Rapport relatif à la répartition du fonds des communes pour l'année 1931.

Ann. — Transmis par M. le ministre des finances, p. 84.

FONDS MONÉTAIRE. — V. Budgets : Budget des voies et moyens.

GARANTIE DE L'ETAT POUR UN EMPRUNT A CONTRACTER PAR LA COLONIE. V. Colonie : Finances : Emprunt.

IMPÔTS. — V. la rubrique spéciale.

INTERVENTION FINANCIÈRE DE LA BELGIQUE EN FAVEUR DE LA COLONIE. — V. Colonie : Finances.

Finances (*suite*)

PLEINS POUVOIRS EN MATIÈRE FINANCIÈRE.

Projet de loi décrétant diverses mesures destinées à assurer l'équilibre du budget et le fonctionnement du service des recettes et des dépenses. (Premier projet.)

V. les nos 8 et 9 (session 1932-1933) de la Chambre des représentants.

Doc. — N° 6. Projet transmis par la Chambre des représentants. N° 7. Rapport fait par M. Pierlot.

Ann. — Transmis par la Chambre des représentants, le 28 décembre 1932, p. 34. — Le projet est renvoyé à la commission des finances.

Jonction de la discussion générale de ce projet à la discussion de la déclaration ministérielle :

M. le président, au moment ou va être abordée la discussion sur la déclaration ministérielle à la suite de la formation, après les élections de novembre 1932, du nouveau cabinet présidé par M. le comte de Broqueville, propose (le projet relatif à l'équilibre du budget étant, en somme, le complément de la déclaration ministérielle), de joindre les deux discussions, il est fait des observations à ce sujet par MM. Volckaert et Vinck (qui propose d'aborder dès le lendemain la discussion de la déclaration et d'y joindre le projet financier dès que ce projet aura été transmis au Sénat par la Chambre), M. le comte de Broqueville, p. m., se déclare d'accord sur cette proposition, qui est unanimement admise par le Sénat, p. 27.

Voyez donc éventuellement la rubrique : Politique du gouvernement : Déclaration du gouvernement après la formation, le 17 décembre 1932, du nouveau cabinet présidé par M. le comte de Broqueville, notamment les discours de MM. le comte de Broqueville, p. m., Branquart, Hicguet, Segers, Gillon, Paulsen, p. 54 à 63. — Les interruptions à ces discours sont indiquées à la discussion de la déclaration du gouvernement.

Discussion générale du projet financier proprement dit :

Discours de MM. Jaspar, p. m. (qui expose l'économie du projet et déclare que, par suite d'une opération de trésorerie qu'il doit nécessairement faire le lendemain, il demande au Sénat de voter le projet pendant la séance en cours), Laboulle, Ingenbleek, le baron van Zuylen, Pierlot, rapp., p. 64 à 73. — Interruptions de MM. Demets, Barnich, Volckaert, Laboulle, Van Overbergh, Ohn, Casterman, Van Fleteren (qui pose une question au ministre au sujet des cumuls), Wauters, Jaspar, m. f., François, Segers, Ingenbleek, p. 64 à 73. — Discours de MM. Jaspar, m. f. (qui signale au Sénat que dans le discours qu'il a prononcé précédemment il a fait observer qu'il ne pouvait prendre aucun engagement en ce qui concerne les détails d'application de la taxe de crise et en réponse à une observation de M. Pierlot déclare que l'on sera obligé de procéder par catégorie et de percevoir à la source), Pierlot (qui fait encore une observation en ce qui concerne le contribuable assujetti à la taxe professionnelle), Ingenbleek (qui demande s'il ne serait pas possible, à la fin de l'exercice, de faire une sorte de rapport, en examinant la situation de chaque contribuable afin que la progression dont a parlé le ministre puisse être respectée), p. 73. — M. Jaspar, m. f., s'engage à prendre ces observations en considération, p. 73.

M. le président déclare close la discussion générale, p. 73.

Discussion des articles et vote sur l'ensemble :

Section I. — Mesures destinées à assurer l'équilibre du budget.

Art. 1er. M. Vinck annonce, à l'occasion de cet article, que le groupe socialiste avait l'intention de déposer des amendements, que MM. Debruyne, Degraeve et Lalemand avaient même préparé certains textes, mais, s'étant rendu compte que, au Sénat comme à la Chambre il était impossible de s'opposer aux pleins pouvoirs, ou même d'en modifier les modalités, que, cependant considérant qu'une semblable loi apparaît d'une gravité exceptionnelle à son groupe, celui-ci ne veut pas assumer la responsabilité de prendre part au vote de la loi et a décidé de se retirer avant le vote et d'en appeler au pays, p. 74. — M. Mullie se joint à M. Pierlot, rapp., pour dire que la contribution nationale de crise doit avoir un caractère personnel et demande, ce point intéressant au premier chef les agriculteurs, que, malgré l'interprétation donnée par le ministre des finances, cette contribution nationale soit prélevée, en tenant compte dans une certaine mesure du revenu global, p. 74. — L'article 1er est adopté, p. 74.

Art. 2. Adopté sans observations, p. 74.

Art. 3. M. Lebon fait à l'occasion de cet article certaines observations concernant l'application de la loi linguistique dans l'administration, rappelle que M. Van Cauwelaert a demandé à la Chambre le motif pour lequel une phrase de l'article 3 concernant cette question avait été biffée par la commission de la Chambre, et prend acte de la réponse affirmative faite

Finances. PLEINS POUVOIRS EN MATIÈRE FINANCIÈRE. *Mesures destinées à assurer l'équilibre du budget et le fonctionnement du service des recettes et des dépenses* (premier projet) (*suite*)

par M. Jaspar, m. f., à M. Van Cauwelaert, p. 74. — M. Jaspar, m. f., déclare être d'accord, p. 74. — L'article 3 est adopté, p. 74.

Les autres articles du projet sont adoptés sans observations, p. 75, 76.

L'ensemble du projet de loi est adopté par 101 voix contre une (M. Volckaert), p. 76 (29 décembre 1932). — Le projet est soumis à la sanction royale.

Projet de loi attribuant compétence au gouvernement pour lui permettre de prendre certaines mesures en vue du redressement financier et de la réalisation de l'équilibre budgétaire. (Second projet.)

V. les n°s 140 et 144 (session 1932-1933) de la Chambre des représentants.

Doc. — N° 76. Projet transmis par la Chambre des représentants, N° 78. Rapport fait par M. Moyersoen.

Ann. — Transmis par la Chambre des représentants, le 12 mai 1933, p. 467. — Le projet est renvoyé à la commission des finances.

Au moment ou cette discussion va être abordée, M. le président fait remarquer que ce projet extrêmement important, est le seul inscrit à l'ordre du jour de la séance qui vient de s'ouvrir, fait observer à la Haute Assemblée qu'il y a plus de vingt orateurs inscrits, estime que le Sénat sera d'accord pour prolonger la séance jusque vers six ou sept heures et, si à ce moment-là la discussion n'était pas suffisamment avancée pour pouvoir terminer le lendemain après-midi, que l'on tienne une séance le lendemain matin, p. 467. — La proposition de M. le président rencontre l'assentiment général.

M. le président, en donnant la parole à M. le comte de Broqueville, p. m., et premier inscrit, adresse, au nom du Sénat, ses sincères félicitations au comte de Broqueville pour son rétablissement et lui exprime toute la satisfaction de l'assemblée de le voir à nouveau en état d'assister aux débats du parlement, p. 467.

Discussion générale :

Discours de M. le comte de Broqueville, p. m., qui expose à l'assemblée les circonstances qui ont amené le gouvernement à présenter ce projet au parlement, déclare notamment que dans sa pensée les pouvoirs demandés doivent précisément servir à sauver les lois sociales, estimant que la politique sociale inaugurée jadis par M. Beernaert fait partie du riche patrimoine de la nation, termine en déclarant que, en répondant à l'appel du gouvernement, les Chambres se conformemont au vœu de la nation et à ce que leur dicte un devoir impérieux et que c'est devant le parlement que le gouvernement viendra rendre compte de la tâche accomplie dans l'intérêt de tous, p. 467 à 469. — Interruptions de MM. François, Rolin, Van Fleteren, Van Belle, Jauniaux, p. 467 à 469. — Pendant le discours de M. le comte de Broqueville, p. m., le président fait remarquer que celui-ci a droit aux égards de l'assemblée n'étant pas encore complètement rétabli et prie les sénateurs de ne plus interrompre son discours, p. 468. — Discours de M. Rolin, p. 469 à 476. — Interruptions de MM. Moyersoen, Van Fleteren, Hymans, m. a. ét.; le comte Carton de Wiart, m. p. s., le baron de Dorlodot, Tschoffen, m. c., Paulsen, Van Belle, H. Jaspar, m. f., Volckaert, François, Wauters, p. 469 à 476. — Au début du discours de M. Rolin, celui-ci s'adressant à M. le président, afin de s'étonner que M. le président n'ait pas protesté contre le ton adopté par M. le comte de Broqueville, p. m., au début de son discours en ce qui concerne les débats qui se sont déroulés sur le projet à la Chambre des représentants, M. le président Digneffe déclare qu'il n'a à protester que contre l'attitude de certains membres de l'extrême gauche, attitude qu'il considère comme contraire aux usages parlementaires, p. 469. — Estime que l'attitude du premier ministre était justifiée par celle que venait de prendre, à son égard, une partie du groupe socialiste, p. 469. — La droite fait remarquer à ce moment à M. Rolin qu'il n'a pas de leçon à donner au président, p. 469. — Discours de M. Moyersoen, Barnich, Segers, p. 477 à 478. — Interruptions de MM. Volckaert, Jauniaux, Van Fleteren, Hymans, m. a. ét., Rolin, H. Jaspar, m. f., François, Rolin, Logen, Bologne, Renard, Moyersoen, Wauters, Clesse, le comte de la Barre d'Erquelinnes, De Graeve, Van Schoor, J. De Clercq, p. 477 à 486. — Pendant le discours de M. Segers, M. Van Fleteren interrompt M. Segers en lui disant qu'il est le plus grand bavard du parlement belge, p. 484. — M. le président Digneffe déclare qu'il ne peut permettre à M. Van Fleteren de qualifier ainsi un de ses collègues, M. Van Fleteren maintient ce qualificatif; M. le président annonce que si M. Van Fleteren persévère dans son attitude, il se verra obligé de le rappeler à l'ordre, p. 484. — M. Van Fleteren demande la parole sur son rappel à l'ordre, M. Segers déclare que l'appréciation émise par M. Van Fleteren n'a aucune importance à ses yeux, émanant de lui et demande à pouvoir continuer son discours; M. Van Fleteren s'explique sur l'incident, M. Segers fait encore diverses observations à ce sujet et prie M. le président de ne pas appliquer le rappel à l'ordre qu'il a annoncé, p. 484, 485. — M. le président déclare que, déférant à la demande de M. Segers, il n'infligera pas de rappel à l'ordre à M. Van Fleteren et déclare l'incident clos, p. 485. — M. Van Fleteren fait encore une observation au sujet de l'incident, p. 485.

Finances. PLEINS POUVOIRS EN MATIÈRE FINANCIÈRE. *Attribution de compétence au gouvernement pour lui permettre de prendre certaines mesures en vue du redressement financier et de la réalisation de l'équilibre budgétaire* (second projet) (*suite*)

Observations au sujet de la suite du débat.

Après la fin du discours de M. Segers, M. le président Digneffe demande à interrompre un instant le débat afin de régler la marche des travaux du Sénat pour la fin de la séance en cours et pour le lendemain. M. le président propose de continuer à siéger ce jour-là jusqu'à 8 heures et de siéger le lendemain matin à partir de 10 heures avec une interruption à midi; M. Segers propose de se mettre d'accord pour ne pas voter le matin; M. Vinck proteste contre la proposition de M. Segers, déclare qu'il n'entre nullement dans les intentions de l'opposition de recourir à des mesures d'obstruction, mais estime que, vu l'importance du débat et par déférence pour le gouvernement (lequel, il le reconnaît, montre une belle ardeur), il importe que tout le monde soit présent le lendemain matin, p. 486, 497. — M. Segers déclare que, en raison du désir de M. Vinck, et en raison de son intervention, qui est un hommage à la dignité parlementaire et à l'effort courageux du gouvernement, il n'insiste pas sur la proposition qu'il avait faite et lui donne l'assurance que l'on sera nombreux le lendemain matin, p. 487. — M. le président déclare qu'il est donc acquis que le Sénat siégera le lendemain à dix heures et qu'il est entendu que l'assemblée prolongera ses travaux aussi longtemps qu'il le faudra, prie les membres du Sénat de prendre leurs dispositions en conséquence, p. 487. — M. Jaspar, m. f., demande que, dans le cas où la séance en cours serait prolongée jusqu'à huit heures, ainsi que vient de le proposer M. le président, il y ait une courte suspension de séance; M. Laboulle fait remarquer que sur la convocation reçue par les sénateurs, il était mentionné que l'assemblée siégerait jusqu'à sept heures, estime que, beaucoup de membres ayant pris d'autres engagements, il serait préférable de lever la séance, p. 487. — M. le président déclare qu'il est à la disposition du Sénat, qu'il avait proposé la prolongation pour gagner du temps, puis déclare la séance levée, p. 487.

Reprise de la discussion générale :

Discours de MM. Dierckx, Laboulle, Arm. Huysmans, Gillon, p. 489 à 498. — Interruptions de MM. François, Barnich, Volckaert, Van Fleteren, Ronvaux, Bologne, Rolin, H. Jaspar, m. f., Moyersoen, le r. p. Rutten, Van Belle, Renard, Wauters, le comte de la Barre d'Erquelinnes, Barnich, Branquart, Hans, p. 489 à 498. — M. le président priant M. Laboulle de monter à la tribune comme l'ont fait les autres orateurs pour prononcer son discours, M. Laboulle, sans s'y refuser, critique ce qui se passe au bureau, la conversation des membres qui le composent gênant beaucoup l'orateur, p. 491.

Au moment où il lève la séance du matin, à midi, M. le vice-président Vinck annonce que la séance sera reprise à deux heures précises, que cette séance continuera jusqu'à 7 heures et demie, que l'assemblée fera alors une interruption d'une heure pour permettre aux sénateurs de se restaurer, puis que la séance sera reprise et continuée aussi longtemps qu'il le faudra pour épuiser le débat, M. le vice-président déclare qu'il se permet de compter sur la présence de tous les membres du Sénat, p. 498.

Reprise du débat : Discours de M. Mertens, p. 499 à 504. — Interruptions de MM. De Graeve, Van Overbergh, Van Eyndonck, François, De Bruyn, Van Schoor, Volckaert, Wauters, H. Jaspar, m. f., Ronvaux, Bologne, Henault, le R. P. Rutten, Renard, J. De Clercq, Van Fleteren, Mahieu, Van Overbergh, Rolin, Hymans, m. a. ét., le comte de Brouchoven de Bergeyck, Toch, Crokaert, Sap, m. t. p. et m. a. c. m., Janson, m. j., p. 499 à 504. — Discours de M. H. Jaspar, m. f., qui demande au Sénat de revenir à l'objet en discussion, mais commence pourtant par vider un incident complètement étranger à l'objet en discussion, incident qui a été soulevé par M. Rolin et qui concerne le règlement des emprunts contractés par le gouvernement en Amérique; puis indique au Sénat pourquoi le gouvernement a cru devoir recourir à la mesure soumise à ce moment au parlement; déclare qu'il va sans dire que cette mesure est exceptionnelle qu'il comprend parfaitement qu'elle soulève de l'opposition car elle est anormale, que c'est à cause de ceci qu'il faut la limiter comme durée et qu'elle a pour objet précis : le redressement des finances; déclare encore que le gouvernement n'entend pas toucher aux bases de la législation sociale, qu'il fera rapport au parlement sur les mesures qu'il aura prises, puis fait remarquer que le gouvernement aurait pu, usant de l'article 72 de la Constitution, ajourner les Chambres à un mois ou clore la session, celle-ci ayant déjà duré quarante

Finances. PLEINS POUVOIRS EN MATIÈRE FINANCIÈRE. *Attribution de compétence au gouvernement pour lui permettre de prendre certaines mesures en vue du redressement financier et de la réalisation de l'équilibre budgétaire* (second projet) (*suite*)

jours; M. Jaspar, m. f., rappelle à cette occasion que, dans l'esprit des institutions du pays, le parlement ne devrait pas siéger toute l'année, qu'il ne doit pas se substituer à l'exécutif, ni même exercer sur l'exécutif un contrôle incessant que, du reste, dans l'ajournement envisagé, il n'y a pas d'arbitraire car, à l'initiative de son bureau, chacune des Chambres pourra, si c'est nécessaire, se réunir en séance publique; M. Jaspar, m. f., termine en se portant garant des sentiments des gouvernants qui ont engagé leur nom et leur honneur dans l'œuvre de salut public qu'ils entreprennent, p. 504 à 510. — Interruptions de MM. Van Overbergh, Rolin, Volckaert, L. Matagne, François, Segers, Van Fleteren, Casterman, Renard, Ronvaux, Bologne, Barnich, Van Belle, De Bruyn, p. 505 à 510. — Discours de MM. Dens, Renard, Jauniaux, Petitjean, p. 510 à 521. — Interruptions de MM. L. Matagne, Longville, Paulsen, le comte de Bronchoven de Bergeyck, H. Jaspar, m. f., François, Hans, Van Overbergh, Rolin, Mousty, le comte de la Barre d'Erquelinnes, Clesse, le R. P. Rutten, Moyersoen, Hanquet, Segers, J.-J. De Clercq, Dewaele, Malieu, le comte Carton de Wiart, m. p. s. h., Casterman, Jauniaux, Braconnier, Ronvaux, Barnich, Hymans, m. a. ét., Van Fleteren, p. 511 à 521.

M. le président propose de suspendre la séance de 7 h. 5 m. à 8 heures; M. Vinck annonce que M. Jaspar, m. f., demande que la séance ne soit reprise qu'à 8 1/2 et M. le président estimant que c'est le désir général déclare que la séance ne sera reprise qu'à 8 1/2 heures, p. 521.

Reprise de la discussion générale : Discours de MM. Lindekens, Vinck, Van Overbergh, le baron de Dorlodot, p. 521 à 526. — Interruptions de MM. Van Eyndonck, Volckaert, François, Van Fleteren, Rolin, Dierckx, Van Roosbroeck, Arm. Huysmans, p. 521 à 526.

M. le président fait remarquer à ce moment que dix-neuf orateurs se sont fait entendre, dont quatorze de l'opposition, M. le président estime donc que tout a été dit et prie les orateurs encore inscrits d'être aussi brefs que possible, p. 526.

Reprise du débat : Discours de MM. Hicguet, De Bruyn, Criquelion, Van Roosbroeck, Van Berckelaer, Braconnier, Croquet, Paulsen, Catteau, p. 526 à 533. — Interruptions de MM. Volckaert, Van Belle, François, Van Fleteren, Vermeylen, Rolin, Segers, Bossuyt, Orban, Lalemand, Van Roosbroeck, H. Jaspar, m. f., De Bruyn, Raport, Van Eyndonck, Verbrugge, p. 526 à 533.

Les articles sont adoptés sans observations, p. 533, 534.

L'ensemble du projet de loi est adopté par 91 voix contre 63 et une abstention, p. 534 (mai 1933). — S'est abstenu : M. Lindekens, p. 534. — Le projet est soumis à la sanction royale.

Rapport sur les mesures prises par le gouvernement.

Ann. — Rapport sur les mesures prises par le gouvernement, en vertu des pouvoirs qui lui ont été conférés, en vue d'assurer l'équilibre du budget de 1933. Dépôt de ce rapport, au nom du gouvernement, par M. Sap, m. t. p. et m. a. c. m., p. 261.

Voyez éventuellement pour les arrêtés-lois pris en exécution des pleins pouvoirs les tables du *Moniteur* : rubrique : Finances : Pleins pouvoirs. Ou encore les différents objets auxquels les arrêtés-lois se rapportent.

SOCIÉTÉ NATIONALE DE CRÉDIT A L'INDUSTRIE.

Bilan et compte de profits et pertes de la Société nationale de crédit à l'industrie, clôturés au 31 décembre 1932.

Ann. — Transmis par M. le ministre des finances, p. 276.

Fixation de l'ordre du jour. — V. Chambres législatives-Sénat.

Flamand.

EMPLOI DES LANGUES EN MATIÈRE ADMINISTRATIVE. — V. Organisation administrative : Langues.

NOMINATION D'UN GREFFIER PRÈS DU TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE DE BRUXELLES. — V. Interpellations au nom de M. Lebon.

Fonds d'amortissement de la dette publique. — V. Finances.

Fonds des communes. — V. Finances.

Fonds spéciaux des routes et des grands travaux. — V. Travaux publics.

Froment : aide aux producteurs. — V. Agriculture : Mesures en vue d'atténuer la crise.

Funérailles nationales.

LIEUTENANT GÉNÉRAL BARON DE WITTE DE HAELEN :
M. le comte de Broqueville, p. m., annonce que celui-ci a renoncé aux honneurs militaires.

G

Garantie de l'Etat pour un emprunt à contracter par la colonie. — V. Colonie : Finances : Emprunt.

Grands travaux (Fonds spécial et temporaire). — V. Travaux publics.

Greffier près du tribunal de première instance de Bruxelles : nomination. — V. Interpellations au nom de M. Lebon.

Guerre.

DOMMAGES DE GUERRE. — V. Budget des voies et moyens.

H

Habitations et logements à bon marché.

CONSTRUCTION : ENCOURAGEMENT.

Projet de loi portant prorogation de la loi du 10 juin 1928 encourageant la construction de nouvelles habitations par la remise temporaire de la contribution foncière.

V. les nos 108 et 201 (session 1931-1932) de la Chambre; le n° 193 (session 1931-1932) du Sénat.

Doc. — N° 30. Rapport fait par M. Arm. Huysmans.

Ann. — Dépôt du rapport par M. Arm. Huysmans, p. 160 (1er mars 1933).

Discussion générale :

Discours de MM. Van Eyndonck (qui propose un amendement); Arm. Huysmans, rapp. (qui combat les propositions de M. Van Eyndonck et fait remarquer que la loi en discussion est une simple prorogation qu'il est nécessaire de voter immédiatement), p. 283, 284. — Interruptions de M. Van Eyndonck, p. 284.

M. le président estime que les propositions de M. Van Eyndonck ne peuvent, à proprement parler, pas être considérées comme un amendement et que, ainsi que vient de le dire le rapporteur, la loi en discussion n'est qu'une prorogation, et si le vote n'était pas acquis ce même jour, ses effets cesseraient immédiatement, ce qui serait profondément regrettable, p. 284.

Reprise du débat : M. Van Eyndonck insiste sur ses propositions, M. Moyersoen estime que les propositions de M. Van Eyndonck, présentées à la dernière minute, modifient complètement le projet du gouvernement et indique les motifs pour lesquels il estime que le rejet de ces propositions s'impose et conseille à M. Van Eyndonck de reproduire ses suggestions sous forme d'une nouvelle proposition de loi; M. Lebon signale une erreur de texte qui doit être rectifiée et M. Moyersoen déclare qu'en effet il y a une erreur; M. Van Eyndonck déclare retirer sa proposition de modification de la loi en discussion et annonce qu'il présentera une nouvelle proposition afin de fournir au Sénat l'occasion de se prononcer, p. 284, 285.

L'article unique est adopté sans observations, p. 285.

L'ensemble du projet de loi est adopté à l'unanimité des 120 membres présents, p. 286 (4 avril 1933). — Le projet est soumis à la sanction royale.

RAPPORTS.

Rapports du conseil d'administration de la Société nationale des Habitations et Logements à bon marché sur les opérations de l'exercice social 1931 et de l'exercice social 1932.

Ann. — Transmis par le ministre des finances, p. 539.

Habitations ouvrières. — V. Interpellations au nom de M. Doublet.

Horaire des séances du Sénat. — V. Chambres législatives-Sénat.

Hygiène et santé.

DISTRIBUTION D'EAU.

Rapport du conseil d'administration de la Société nationale des distributions d'eau présenté à l'assemblée générale ordinaire du 7 juin 1932.

Ann. — Transmis par M. le ministre de l'intérieur et de l'hygiène, p. 28.

Rapports présentés par le conseil d'administration et par le comité de surveillance de la Société nationale des distributions d'eau, à l'assemblée générale du 6 juin 1933.

Ann. — Transmis par le ministre de la prévoyance sociale et de l'hygiène, p. 540.

DENRÉES ALIMENTAIRES. EAUX DE BOISSON.

Inspection. — Projet de loi sur la protection des eaux de boisson.

Doc. — N° 92. Exposé des motifs. — Projet de loi.
N° 96. Rapport fait par M. Verachtert. — Amendement présenté par la commission.
N° 114. Projet amendé par la Chambre des représentants.
N° 115. Rapport fait par M. Verachtert sur le texte amendé par la Chambre des représentants.

Ann. — Dépôt de ce projet de loi par M. le comte Carton de Wiart, m. p. s. h., p. 541 (18 juillet 1933). — Le projet est renvoyé à la commission de la prévoyance sociale et de l'hygiène, p. 541.
Dépôt du rapport par M. Verachtert, p. 588 (25 juillet 1933). M. le président propose, vu l'urgence de ce projet, de l'inscrire en tête de l'ordre du jour de la séance du lendemain, et cette proposition est unanimement admise, p. 588.

Discussion générale :

Discours de MM. Simonis (qui souligne l'extrême utilité du projet), le comte Carton de Wiart, m. p. h. s., (qui justifie brièvement le projet et déclare que le gouvernement se rallie sans réserve à la nouvelle rédaction proposée par la commission pour l'article 1er), Paulsen (qui appuie les considérations émises par M. Simonis et qui prie le ministre de bien vouloir, dès que le projet sera voté par le Sénat, insister pour que la Chambre le vote à son tour sans désemparer), p. 602.

Discussion des articles :

Art. 1er. M. le président donne lecture du texte primitivement présenté par le gouvernement et de la nouvelle rédaction proposée par la commission, p. 602. — M. G. Rutten pose une question au ministre au sujet de l'interprétation des termes : « Le gouvernement soumettra à une autorisation préalable, etc. », et M. le comte Carton de Wiart, m. p. s. h., répond à M. G. Rutten, p. 602, 603. — L'article 1er est adopté tel qu'il est amendé par la commission, p. 603.

Les autres articles (2 à 7) sont adoptés sans observations, p. 603.

A la proposition de M. le président, le Sénat aborde immédiatement le vote en seconde lecture, et l'article 1er amendé est définitivement adopté tel qu'il a été admis au premier vote, p. 603.

M. le président propose de procéder immédiatement au vote sur l'ensemble, p. 603. — M. Van Fleteren demande, l'heure des votes n'étant pas encore atteinte, que l'on attende l'arrivée des sénateurs qui ne sont pas encore arrivés; M. le président fait remarquer que sa proposition avait pour but d'envoyer immédiatement le projet à la Chambre, afin que cette assemblée puisse encore le voter avant les vacances; M. Van Fleteren insiste sur sa demande; M. le vicomte Berryer insiste sur l'urgence du projet, p. 603. — M. le président, désirant ne pas aller à l'encontre des coutumes admises au Sénat, propose que l'on interrompra la discussion des projets coloniaux pour procéder au vote à 3 heures, p. 603. — Le Sénat marque unanimement son assentiment, p. 603.

L'ensemble du projet de loi est adopté par l'unanimité des 126 membres présents, p. 606 (26 juillet 1933). — Le projet est transmis à la Chambre des représentants.

Texte amendé par la Chambre des représentants :

M. Verachtert dépose le rapport sur le projet amendé et, vu l'urgence, prie le Sénat de l'autoriser à donner lecture de son rapport, p. 757. — Le Sénat admet unanimement cette demande et M. Verachtert donne lecture de son rapport; ce rapport conclut à l'adoption du texte flamand de l'amendement voté par la Chambre, la commission ayant estimé le texte flamand plus clair que le texte français, p. 757.

Discussion générale :

Discours de M. Carton de Wiart, m. p. s. h., qui rappelle que la Chambre, craignant l'arbitraire, a adopté un amendement présenté par M. Van Cauwelaert à l'alinéa 2 de l'article 1er, amendement auquel le gouvernement s'est rallié, et déclare ensuite être d'accord avec le rapporteur du Sénat, qui propose d'admettre de préférence le texte flamand du dit amendement; M. Carton de Wiart, m. p. s. h., exprime le vœu que le Sénat se rallie au texte transmis par la Chambre et assure ainsi la réalisation d'une réforme dont il a apprécié l'intérêt et l'opportunité, p. 773.

Les articles sont adoptés sans observations tels qu'ils ont été transmis amendés par la Chambre, p. 773, 774.

L'ensemble du projet de loi est adopté à l'unanimité des 120 membres présents, p. 793 (4 août 1933). — Le projet est soumis à la sanction royale.

STUPÉFIANTS : CONVENTION INTERNATIONALE Y RELATIVE. — Voyez Affaires étrangères : Hygiène.

I

Immeubles à usage commercial. — V. Droit civil : Bail : Baux commerciaux.

Importation d'œufs. — V. Agriculture : Œufs.

Importation de porcs vivants, de viande de porc et contingentement. V. Interpellations au nom de M. Paulsen.

Impôts.

CONTRIBUTION DE CRISE DES FAMILLES NOMBREUSES. — V. Interpellations au nom de M. Becelaere.

CONTRIBUTION FONCIÈRE : REMISE, EN FAVEUR DE CEUX QUI CONSTRUISENT UNE HABITATION A BON MARCHÉ. — V. Habitations à bon marché.

DOUANES ET ACCISES.

Application anticipée de nouveaux droits. — Projet de loi concernant les douanes et accises, adopté sous le titre de : *Projet de loi portant modification provisoire de certains droits de douanes, d'accises et de la taxe spéciale de consommation et instituant de nouvelles mesures pour empêcher la fraude.*

Doc. — N° 13. Exposé des motifs. — Projet de loi.
N° 18. Amendements présentés par le gouvernement.
N° 19. Amendements présentés par le gouvernement.
N° 21. Rapport fait par M. Mullie. — Amendements proposés par la commission.

Ann. — Dépôt du projet de loi par M. H. Jaspar, m. f., p. 77 (29 décembre 1932). — Le projet est renvoyé à la commission.
Rapporteur : M. Mullie.

Discussion générale :

Discours de MM. Van Roosbroeck, p. 90 à 92. — Interruptions de MM. G. Rutten, François, Volckaert, Orban, Van Schoor, p. 91, 92. — Pendant le discours de M. Van Roosbroeck, M. le président rappelle que la fin de la séance en cours a été fixée à 5 heures; M. Van Roosbroeck déclarant qu'il n'en a plus que pour une dizaine de minutes, M. le président le prie de terminer son discours avant que la séance ne soit levée, p. 92. — Certaines des interruptions faites se rapportent à cet incident. — Discours de MM. le baron de Dorlodot, Segers, Janssens, Mme Spaak, M. F. Demets, p. 93 à 106. — Interruptions de MM. Van Fleteren, Quinchon, le chevalier Dessain, J. De Clercq, Segers, Volckaert, Bologne, le comte de Brouchoven de Bergeyck, Rolin, Clesse, le duc d'Ursel, Ohn, Van Roosbroeck, Wauters, Renard, Jaspar, m. f., p. 93 à 105.

M. le président annonce que les orateurs encore inscrits dans la discussion générale n'étant plus en séance, la suite de la discussion devra forcément être remise au lendemain, p. 106. — M. H. Jaspar, m. f., déclare qu'il est retenu à la Chambre le lendemain à 2 heures, les budgets devant à ce moment être examinés en sections; M. H. Jaspar, m. f., demande, en conséquence, que la discussion du projet en cours ne soit reprise par le Sénat qu'à 3 heures, p. 106. — M. le président admet la demande de M. H. Jaspar, m. f., et estime que la discussion générale sera malgré cela terminée le lendemain, trois orateurs seulement étant encore inscrits dans cette discussion; M. Ingenbleek demande si le ministre des finances ne pourrait pas désigner un de ses collègues pour le remplacer au début de la séance, M. le président estime que ceci serait difficile et propose au Sénat de ne reprendre la discussion qu'à 3 heures, p. 107. — Cette proposition est admise, p. 107.

M. François prend la parole pour souligner que la séance se termine à 5 h. 37 m., alors qu'il avait été convenu en comité secret, la veille, que la Haute Assemblée siégerait jusqu'à 6 heures, p. 107. — M. le président estime que, après l'exposé fait la veille, on aurait pu espérer que les sénateurs auraient

Impôts. DOUANES ET ACCISES. *Modification provisoire de certains droits de douanes, d'accises et de la taxe spéciale de consommation et institution de nouvelles mesures pour empêcher la fraude (suite)*

tenu leurs engagements et se déclare heureux de voir que les membres restés en séance ne manqueront pas de plaider auprès de leurs collègues afin que l'engagement pris ne reste pas lettre morte, p. 107.

Reprise de la discussion générale : Discours de M. H. Jaspar, m. f., qui fait remarquer que la discussion a dépassé l'objet défini du projet en discussion, estime que ceci n'est pas étonnant, le Sénat étant par ce projet saisi d'une des premières mesures fiscales que le gouvernement a élaborées pour engager son programme de redressement financier; M. Jaspar, m. f., tout en déclarant qu'il faut attendre la discussion du budget des voies et moyens pour examiner toutes ces questions dans leur ampleur, déclare qu'il ne veut pas ne pas aborder certains points qui ont été soulevés par les orateurs qui ont pris la parole et rencontre ces observations, p. 109 à 114. — Interruptions de MM. François, Van Roosbroeck, Jauniaux, Ronvaux, Ingenbleek, Wauters, Bologne, Van Belle, Casterman, Jos. De Clercq, Renard, Laboulle, Barnich, le baron de Mévius, Hénault, Van Berckelaer, Van Fleteren, Clesse, p. 109 à 114. — Discours de MM. J.-J. De Clercq, Legrand, Bologne, Ingenbleek, Lindekens, p. 114 à 124. — Interruptions de MM. le comte de Brouchoven de Bergeyck, Van Roosbroeck, Ronvaux, Van Overbergh, Legrand, Ingenbleek, Laboulle, H. Jaspar, m. f., Wauters, Catteau, Moyersoen, J. De Clercq, Van Belle, Jauniaux, Segers, Van Fleteren, Henricot, le baron de Mévius, François, Hans, Janssens, p. 115 à 123.

Discussion des articles :

Droits de douane :

Art. 1er. M. le président donne lecture de cet article, p. 127 à 131. — Un débat se produit au sujet d'un amendement de M. Bologne supprimant la majoration du droit sur les cafés. Discours de M. Van Roosbroeck (qui défend l'amendement de M. Bologne), p. 131. — M. Van Overbergh demande à M. H. Jaspar, m. f., si, au sujet de l'impôt sur le café et le sucre, il pose, à nouveau, en séance publique, la question de confiance qu'il avait posée en commission à ce sujet, p. 131. M. H. Jaspar, m. f. précise la position du gouvernement en cette matière et déclare qu'il tient à ce que la majoration des droits sur les cafés soit maintenue; rectifie à cette occasion une donnée inexacte produite dans la discussion par M. Wauters en ce qui concerne ce droit au Danemark, p. 131, 132. — Interruptions de MM. Wauters et François, p. 132. — Discours de MM. Logen (qui défend l'amendement de M. Bologne), De Graeve (qui défend également cet amendement), Van Overbergh (qui, au nom de la droite démocratique, indique les motifs pour lesquels son groupe, tout en n'étant pas partisan des taxes nouvelles sur le café et le sucre, émettra un vote gouvernemental : augmentation pour un an des taxes sur ces denrées), Bologne (qui défend son amendement et forme le vœu qu'il soit admis par l'assemblée), p. 132 à 134. — Interruptions de MM. Volckaert, François, Van Fleteren, Doublet, Quinchon, p. 133, 134. — M. le président donne lecture de l'amendement de M. Bologne, p. 134. — M. Bologne demande l'appel nominal sur son amendement et cette demande est régulièrement appuyée, p. 134. — Observations de MM. Jauniaux, Ronvaux, p. 134. — L'amendement de M. Bologne est rejeté par 79 voix contre 59, p. 134. — M. le président rappelle que M. Nolf a déposé un amendement relatif au tabac fabriqué, p. 134. — M. H. Jaspar, m. f., indique les motifs pour lesquels il ne peut se rallier à cet amendement, p. 134. — M. Mullie, rapp., déclare que M. Nolf, absent du Sénat à ce moment, lui a annoncé qu'il comptait retirer son amendement, p. 134. — L'amendement de M. Nolf étant retiré, M. le président met aux voix l'ensemble de l'article 1er, qui est adopté tel qu'il figure au projet, p. 134.

Droits d'accise :

Acide acétique et vinaigres :

Art. 2. M. le président donne lecture du texte de cet article et rappelle que deux amendements y sont présentés : 1° par le gouvernement; 2° par la commission, p. 134. — Discours de MM. le baron de Dorlodot (qui défend le texte du gouvernement), le baron van Zuylen (qui défend l'amendement de la commission), H. Jaspar, m. f. (qui déclare que ce droit n'intéresse guère l'administration des douanes et des accises et par conséquent le gouvernement; qu'il est donc loin de poser la question de confiance à ce propos, mais estime qu'il est de son devoir d'éclairer le Sénat sur la situation qui existe entre les deux groupes concurrents : fabricants d'acide acétique et producteurs de vinaigre), François (qui indique les motifs pour lesquels il prie le Sénat de se rallier à l'amendement de la commission), p. 134 à 136. — Interruption de M. François, p. 135. — L'amendement de la commission est adopté, p. 136. — M. le président déclare que, par suite de ce vote, l'amendement du gouvernement vient à disparaître et l'ensemble de l'article 2 est adopté avec l'amendement de la commission, p. 136.

Art. 3 à 6. Adoptés sans observations, p. 136, 137.

Impôts. DOUANES ET ACCISES. *Modification provisoire de certains droits de douanes, d'accises et de la taxe spéciale de consommation et institution de nouvelles mesures pour empêcher la fraude (suite)*

Alcools :

Art. 7. Adopté sans observations, p. 137.

Allumettes et appareils d'allumage :

Art. 8. M. le président donne lecture du texte du projet et d'un amendement et d'un sous-amendement proposés par le gouvernement, p. 137. — L'article 8, ainsi amendé, est adopté, p. 137.

Bières :

Art. 9 et 10. Adoptés sans observations, p. 137, 138.

Boissons fermentées de fruits :

Art. 11. Adopté sans observations, p. 138.

Boissons fermentées mousseuses :

Art. 12. M. le président donne lecture du texte primitivement proposé et d'un amendement proposé à ce texte par le gouvernement, p. 138. — M. Mullie, rapp., combat l'augmentation de droits prévue par cet article; M. H. Jaspar, m. f., indique les motifs pour lesquels le gouvernement a été amené, par suite de l'insistance du grand-duché de Luxembourg et par considération de relations économiques avec le Grand-Duché, à présenter l'amendement réduisant la taxe à 100 francs l'hectolitre, p. 138. — Interruptions de MM. Jauniaux, F. Demets, Mullie, rapp., François, p. 138. — L'article 12 est adopté tel qu'il est amendé par le gouvernement, p. 139.

Huiles minérales :

Art. 13. M. le président donne lecture du texte primitivement proposé et d'amendements proposés à ce texte par le gouvernement, p. 139. — M. F. Demets rappelle au ministre des questions qu'il lui a posées, p. 139. — M. H. Jaspar, m. f., répond aux observations faites par M. F. Demets au sujet de la questio des essences, p. 139. — Discours de MM. F. Demets (qui proteste contre la réponse donnée par le ministre H. Jaspar), H. Jaspar, m. f. (qui estime que M. F. Demets a mal compris sa réponse et qui déclare que les intentions du gouvernement en fonctions, comme probablement celles des gouvernements ultérieurs, sont favorables à l'industrie qui le préoccupe), Ingenbleek (qui estime que la question de l'industrie de l'essence devrait être, à plusieurs points de vue, réexaminée par la commission interministérielle), p. 139, 140. — M. H. Jaspar, m. f., déclare qu'il est prêt à réexaminer la question avec la commission interministérielle, p. 140. — Interruptions de MM. Clesse et Demets, p. 139, 140. — L'article 13 est adopté avec l'amendement proposé par le gouvernement, p. 140.

Margarine et autres beurres artificiels :

Art. 14. Adopté sans observations, p. 140.

Sucres et sirops de raffinage :

Art. 15. M. le président donne lecture du texte du projet et rappelle que M. Bologne a présenté un amendement tendant à supprimer cet article et à en revenir au régime en vigueur avant le 29 décembre 1932, p. 140. — Discours de MM. Bologne (qui défend son amendement), H. Jaspar, m. f. (qui déclare qu'il ne peut que répéter à l'occasion de cet article ce qu'il a dit au sujet du café et indique les motifs pour lesquels l'augmentation d'impôts doit être maintenue), p. 140, 141. — Interruptions de MM. De Bruyn, Ohn, Bologne, p. 141. — M. Bologne demande l'appel nominal et cette demande est régulièrement appuyée, p. 141. — L'amendement de M. Bologne est rejeté par 81 voix contre 58, p. 141. — L'article 15 est adopté tel qu'il figure au projet, p. 141.

Glucoses :

Art. 16. M. le président donne lecture du texte primitivement présenté, d'un amendement proposé par le gouvernement et d'un amendement présenté par MM. le baron d'Huart et consorts, p. 141, 142. — Discours de MM. Moyersoen (qui demande que l'on s'en tienne au texte primitivement présenté par le gouvernement), le baron d'Huart (qui défend son amendement), p. 142.

Avant que le débat ne soit continué, et étant donné que l'après-midi n'est pas encore très avancée, M. le président Digneffe estime que, en faisant un effort, le projet en discussion pourrait être terminé pendant cette même séance, p. 142. — M. Volckaert estime que le vote sur l'ensemble ne pourra pas avoir lieu ce même jour, M. Hiéguet rappelle le vote en seconde lecture, M. Van Belle fait remarquer que l'on a décidé de ne pas voter après 4 1/2 heures, p. 142. — M. le président déclare ne pas se souvenir que le Sénat ait décidé de ne pas voter après 4 1/2 heures et insiste pour que l'on termine au moins la discussion des articles en première lecture, p. 142, 143. — M. Van Belle fait remarquer que des amendements ayant été apportés au projet, d'après le règlement le second vote ne peut avoir lieu avant le lendemain et insiste sur le fait que

Impôts. DOUANES ET ACCISES. *Modification provisoire de certains droits de douanes, d'accises et de la taxe spéciale de consommation et institution de nouvelles mesures pour empêcher la fraude (suite)*

le Sénat aurait décidé de ne plus voter après 4 1/2 heures, p. 142, 143. — M. le président affirme, à nouveau, son doute à cet égard et rappelle qu'il s'est permis, lors du comité secret, de dire qu'il compterait sur l'assiduité des membres du Sénat pour prolonger les séances afin de pouvoir, éventuellement, en supprimer d'autres, chaque fois que l'état d'avancement des travaux le permettrait; M. Van Fleteren rappelle que, lors du comité secret, des propositions ont été faites au sujet de l'horaire des votes et estime, comme M. Van Belle, que l'on avait décidé de ne plus voter après 4 1/2 heures, M. le président insiste pour que l'on termine la discussion en première lecture pendant la séance en cours, M. Volckaert estime que ceci serait possible, mais que la seconde lecture et le vote sur l'ensemble doivent être remis au lendemain, p. 143.

Reprise de l'examen de l'article 16 : Discours de M. Mullie, rapp. (qui estime que si l'on veut adopter une solution équitable pour l'industrie du sucre et celle de la glucose, il faut adopter l'amendement de M. le baron d'Huart), Moyersoen (qui combat le discours de M. Mullie, rapp., et prie le Sénat de se rallier à l'avis de la commission des finances et demande à nouveau au Sénat de voter le texte du projet primitif présenté par le gouvernement), H. Jaspar, m. f. (qui développe les motifs pour lesquels il estime que le Sénat doit, afin de rester dans la norme, admettre l'amendement du gouvernement), Ingenbleek (qui indique les motifs pour lesquels il appuie les observations de M. Moyersoen), p. 143 à 145. — Interruptions de MM. Moyersoen, Mullie, rapp., le baron d'Huart, Van Overbergh, p. 143 à 145. — Discours de MM. Moyersoen (qui fait diverses observations en réponse au discours du ministre Jaspar, m. f., et combat ce discours), Mullie, rapp. (qui répond brièvement aux observations de MM. Ingenbleek et Moyersoen et insiste pour que, si l'on ne veut pas traiter d'une façon moins favorable l'industrie nationale qui est celle du sucre, on adopte l'amendement de M. le baron d'Huart), Ingenbleek (qui demande que l'on maintienne le texte existant au mois de décembre précédent et que l'on réétudie la question), p. 145. — Interruptions de MM. H. Jaspar, m. f., Mullie, rapp., p. 145. — M. le président déclare que l'amendement de MM. le baron d'Huart et consorts étant le plus étendu doit être mis aux voix en premier lieu et cet amendement n'est pas adopté, p. 145. — L'amendement proposé par le gouvernement est également rejeté et l'article 16 est adopté tel qu'il avait été primitivement proposé par le gouvernement, p. 145.

Tabacs.

Art. 17 à 19. Adoptés sans observations avec des amendements proposés par le gouvernement aux articles 17 et 18, p. 145, 146.

Taxes de consommation :

Alcools :

Art. 20. Adopté sans observations, p. 146, 147.

Boissons fermentées mousseuses :

Art. 21. Adopté sans observations avec un amendement proposé par le gouvernement, p. 147.

Eaux minérales.

Art. 22. M. le président donne lecture du texte figurant au projet et rappelle que M. Paulsen propose, par amendement, de supprimer cet article, p. 147. — M. Paulsen défend sa proposition de suppression, M. Jaspar, m. f., la combat, p. 147. — M. Paulsen répond au ministre et estime qu'il faut encourager la consommation des eaux minérales, p. 147. — M. Volckaert demande que l'on se prononce sur l'amendement de M. Paulsen avant de voter sur l'article, M. Vinck appuie cette demande; M. le président déclare qu'il va mettre l'article aux voix, qu'il suffira aux partisans de l'amendement d'émettre un vote négatif, p. 127. — L'article 22 est adopté tel qu'il figure au projet, ce qui entraîne la disparition de l'amendement de M. Paulsen, p. 147. — Discours de M. Vinck, qui prie M. le président d'acter qu'il s'est abstenu au vote qui vient d'avoir lieu afin d'avoir l'occasion de protester contre la procédure qui vient d'être suivie pour le vote, p. 148. — M. le président Digneffe déclare qu'il prend acte de l'abstention de M. Vinck, mais déclare également que l'amendement tendant à supprimer l'article ne pouvait être qualifié d'amendement; que c'est donc, en bonne logique, qu'il a mis l'article aux voix, p. 148.

Additionnels :

Art. 23. M. le président donne lecture du texte du projet et d'un amendement présenté par MM. le baron d'Huart et consorts, p. 148. — M. le baron d'Huart déclare qu'il a déposé cet amendement pendant la séance pour le cas où il n'obtiendrait pas le vote de l'amendement qu'il a présenté à l'article 16, p. 148. — Observations de MM. Volckaert, J. De Clercq et Ronvaux, p. 148. — L'amendement de MM. le baron d'Huart et consorts est rejeté et l'article 23 est adopté tel qu'il figure au projet, p. 148.

Impôts. DOUANES ET ACCISES. *Modification provisoire de certains droits de douanes, d'accises et de la taxe spéciale de consommation et institution de nouvelles mesures pour empêcher la fraude (suite)*

Dispositions diverses concernant les douanes et accises :

Art. 24 et 25. Adoptés sans observations, p. 148.

Art. 26. M. le président donne lecture du texte du projet et de deux amendements présentés par MM. Demets et Godding, p. 148. — Discours de MM. Godding (qui déclare que plusieurs de ses collègues et lui-même comptaient déposer un amendement supprimant les articles 26 et 30 du projet, ces articles contenant des dispositions auxquelles il leur répugne de donner leur adhésion; que, le ministre leur ayant fait savoir que le gouvernement poserait la question de confiance à l'occasion du vote de ces articles, lui et ses amis s'inclinent, tout en précisant que le vote qu'ils émettront n'aura nullement la signification d'une adhésion aux mesures proposées; puis défend les amendements qu'il présente avec M. Demets et exprime le vœu que ces amendements soient acceptés), H. Jaspar, m. f. (qui remercie M. Godding de son souci de discipline gouvernementale, mais se déclare convaincu qu'il comprendra que la cause que le gouvernement défend, avec l'administration des douanes en ce qui concerne le rappel des droits sur les stocks, est une cause de justice et même de probité et défend le texte proposé par le gouvernement; termine en déclarant qu'il ne peut se rallier aux amendements présentés par MM. Godding et Demets et en priant ceux-ci de ne pas insister et de se rallier au texte du gouvernement), p. 148 à 151. — Interruptions de MM. François, Volckaert, J.-J. De Clercq, Ingenbleek, Dierckx, Clesse, Van Fleteren, Godding, J. De Clercq, p. 148 à 151. — Discours de M. Godding, qui déclare ne pouvoir se rallier à l'argumentation du ministre et maintient ses amendements, p. 151. — L'amendement de MM. Demets et Godding au § 1er est rejeté, p. 151. — L'amendement de MM. Demets et Godding au § 2 est également rejeté, p. 151. — M. le président rappelle que MM. Demets et Godding proposent la suppression du § 3, et met ce paragraphe aux voix, p. 151. — Le § 3 est adopté, ce qui entraîne le rejet de la proposition de suppression de MM. Demets et Godding, p. 151. — L'ensemble de l'article 26 est adopté tel qu'il figure au projet, p. 151.

Art. 26*bis*, proposé par amendement par le gouvernement, et articles 26*bis* à 26*sexies*, proposés par amendement par la commission : M. le président donne lecture de ces dispositions, p. 151, 152. — M. H. Jaspar, m. f., déclare se rallier aux amendements proposés par la commission, à condition que celle-ci consente à faire des différentes dispositions qu'elle propose un seul article, divisé en paragraphes, p. 152. — La demande de M. H. Jaspar, m. f., est admise, et les dispositions proposées par la commission, formant un article 26*bis*, sont adoptées, p. 152.

Art. 27, 28 et 29. Adoptés sans observations, p. 152.

Art. 29*bis*, proposé par amendement par le gouvernement. M. le président donne lecture de cette disposition, qui est adoptée sans observations, p. 152, 153.

Dispositions transitoires.

Alcools et tabacs.

Sous-titre adopté comme suit : Alcools, cafés, huiles minérales, tabacs.

M. le président annonce que la commission propose de modifier ce sous-titre et de dire : Alcools, cafés, huiles minérales, tabacs, p. 153. — M. H. Jaspar, m. f., déclare être d'accord, et le sous-titre, ainsi modifié, est adopté, p. 153.

Art. 30. M. le président donne lecture du texte proposé par le gouvernement et d'un amendement qui avait été présenté par M. Godding, mais qui a été retiré par celui-ci, p. 153. — M. le président donne encore lecture d'un amendement présenté par M. Ingenbleek, p. 153. — Discours de MM. Ingenbleek (qui critique la forme du texte du gouvernement et défend son amendement, lequel rectifie, selon lui, la façon dont on voulait arriver à percevoir l'impôt visé par l'art. 30), H. Jaspar, m. f. (qui, tout en estimant que l'amendement n'est pas indispensable, s'incline devant les scrupules juridiques des auteurs de l'amendement et accepte leur texte, celui-ci lui permettant d'aboutir au même résultat visé par le texte qu'il avait lui-même proposé dans le projet), p. 153, 154. — Interruption de M. Dierckx, p. 153. — L'article 30 est adopté tel qu'il est amendé par M. Ingenbleek, p. 154.

M. H. Jaspar, m. f., répond à ce moment à certaines considérations émises par M. Janssens au cours de la discussion générale, considérations tendant à remplacer la taxe forfaitaire de transmission et la taxe de facture sur les cafés par un droit de douane supplémentaire; M. H. Jaspar, m. f., rappelle les modifications déjà apportées à ces taxes; estime que la proposition telle qu'elle a été formulée par M. Janssens contient, en germe, la disparition de la taxe de transmission et de la taxe de facture, qui ont une importance capitale pour les finances publiques, p. 154. — M. Janssens fait diverses observations, p. 154. — M. H. Jaspar, m. f.,

Impôts. DOUANES ET ACCISES. *Modification provisoire de certains droits de douanes, d'accises et de la taxe spéciale de consommation et institution de nouvelles mesures pour empêcher la fraude* (*suite*)

déclare encore qu'une autre question dont M. Janssens s'est occupé (l'exemption de la taxe de transmission pour les importateurs belges torréfiant eux-mêmes leurs cafés et les exportant ensuite dans le grand-duché de Luxembourg) sera examinée avec une attention particulière, p. 154.

Mise à exécution de la loi.

Art. 31 et 32. Adoptés sans observations, p. 154.

Intitulé :

M. le président rappelle que la commission a proposé une modification à l'intitulé de la loi; le nouveau titre serait : *Projet de loi portant modification provisoire de certains droits de douane, d'accise et de la taxe spéciale de consommation et instituant de nouvelles mesures pour empêcher la fraude*, p. 154. — M. H. Jaspar, m. f., déclare que le gouvernement se rallie à ce nouvel intitulé, et le nouvel intitulé est adopté, p. 154.

M. le président Digneffe annonce que le vote en seconde lecture et le vote sur l'ensemble auront lieu le lendemain à 3 heures, et remercie ceux des membres du Sénat qui ont bien voulu l'aider à atteindre ce résultat, p. 154.

Vote en seconde lecture et vote sur l'ensemble :

Les articles amendés ainsi que la modification à l'intitulé du projet sont adoptés sans observations, p. 160 à 163.

L'ensemble du projet de loi est adopté par 88 voix contre 59, p. 163 (1er mars 1933). — Le projet est transmis à la Chambre des représentants.

Sucres. — Projet de loi concernant les droits d'accise et de douane sur les sucres.

Doc. — N° 79. Exposé des motifs et projet de loi.
N° 91. Rapport fait par M. Mullie.

Ann. — Dépôt du projet de loi par M. H. Jaspar, m. f., p. 487 (15 mai 1933). — Le projet est renvoyé à la commission des finances.

Rapporteur : M. Mullie.

Motion d'ordre de M. Mullie, qui demande au Sénat s'il ne voudrait pas, à l'unanimité, accorder un tour de faveur à ce projet de loi, afin que celui-ci puisse être renvoyé à la Chambre des représentants en temps utile, M. Mullie estimant qu'il est urgent que ce projet puisse être appliqué aux prochaines récoltes, p. 576. — M. Wauters, sous les réserves déjà formulées par le groupe socialiste en ce qui concerne la politique financière et fiscale du gouvernement, déclare que le groupe socialiste accepte que l'on donne un tour de faveur à ce projet, celui-ci intéressant un grand nombre de planteurs de betteraves, p. 576. — M. Sap, m. t. p. et m. a. c. m., demande, puisque tout le monde est d'accord, si l'on ne pourrait pas procéder immédiatement au vote sur ce projet, et cette demande est unanimement admise, p. 576.

Les articles sont adoptés sans observations, p. 576, 577.

L'ensemble du projet de loi est adopté à l'unanimité des 134 membres présents, p. 577 (20 juillet 1933).

EQUILIBRE BUDGÉTAIRE. — V. Finances. Pleins pouvoirs.

TAXE DE CRISE SUR L'INDEMNITÉ SÉNATORIALE. — V. Chambres législatives-Sénat : Indemnité sénatoriale et taxe de crise.

TAXE DE QUITTANCE OU DE FACTURE APPLIQUÉE AUX FOURNITURES D'EAU : DISPENSE DE L'APPOSITION DE TIMBRES ADHÉSIFS.

Proposition de loi concernant le paiement de la taxe de quittance ou de facture appliquée aux fournitures d'eau (due à l'initiative de M. Huysmans).

Doc. — N° 29. Développements et proposition de loi.
N° 54. Rapport fait par M. J. De Clercq. — Texte présenté par la commission.

Ann. — Dépôt, par M. Arm. Huysmans, de cette proposition de loi, p. 156. — M. Arm. Huysmans demande si la prise en considération ne pourrait avoir lieu immédiatement, afin que la commission des finances puisse en être saisie de même, p. 156. — Observations de M. le président (qui déclare que le règlement interdit formellement cette procédure) et de M. Segers, p. 156. — M. Arm. Huysmans déclare, dans ces conditions, ne pas insister, p. 156. — Avant d'ouvrir la discussion sur la prise en considération, M. le président demande si la proposition de loi de M. Arm. Huysmans est appuyée par quatre membres; la proposition de loi est appuyée, p. 175.

La prise en considération est adoptée sans observations, p. 175.

Impôts. TAXE DE QUITTANCE OU DE FACTURE APPLIQUÉE AUX FOURNITURES D'EAU : DISPENSE DE L'APPOSITION DE TIMBRES ADHÉSIFS. *Proposition de loi y relative* (*suite*)

Fixation du débat :

Motion d'ordre de M. Arm. Huysmans, qui fait remarquer l'urgence de sa proposition de loi, celle-ci perdant son intérêt si son vote est remis jusqu'après les vacances de Pâques, p. 286. — M. le président reconnaît le caractère d'urgence de la proposition de loi due à l'initiative de M. Arm. Huysmans, mais fait remarquer que comme c'est une proposition d'initiative parlementaire, un amendement ayant été proposé par la commission et le ministre des finances n'étant pas présent, il estime qu'il serait préférable d'inscrire cet objet à l'ordre du jour du lendemain, M. H. Jaspar, m. f., devant assister à cette séance, p. 286. — M. Arm. Huysmans déclare s'incliner devant les motifs invoqués par M. le président, p. 286.

Discussion générale de l'article unique et vote :

Discours de M. Arm. Huysmans, qui défend sa proposition de loi et déclare se rallier à la modification de texte proposée par la commission, p. 310. — Observation de M. J. De Clercq, p. 310. — M. H. Jaspar, m. f., déclare que le gouvernement ne s'oppose pas au projet, p. 310.

Vote de l'article unique : M. le président donne lecture du texte tel qu'il est proposé par la commission, et ce texte est adopté, p. 310.

L'ensemble de la proposition de loi est adopté à l'unanimité des 124 membres présents, p. 316 (5 avril 1933). — Le projet est transmis à la Chambre des représentants.

TAXES ASSIMILÉES AU TIMBRE. — V. Budgets : Budget des voies et moyens.

Inauguration du tunnel sous l'Escaut. — V. Escaut.

Indemnité sénatoriale et taxe de crise. — V. Chambres législatives-Sénat : Dotation sénatoriale.

Indemnité aux miliciens servant plus de huit mois. — V. Armée : Milice.

Industrie. — V. Commerce et industrie.

Inspection des mines de houille. — V. Mines.

Inspection du travail. — V. Travail.

Instruction. — V. Enseignement.

Interpellations.

Becelaere.

Ann. — Adressée au gouvernement par M. Becelaere, au sujet des familles nombreuses sacrifiées par la contribution de crise. Demande d'interpellation, p. 85. — M. le président annonce, à la fin de la séance du mardi 28 février, que le ministre des finances est prêt à répondre le lendemain à l'interpellation de M. Becelaere, annonce donc que cette interpellation viendra en ordre utile après le second vote et le vote sur l'ensemble du projet de loi portant augmentation de certains droits de douane et d'accise, vote fixé à trois heures, p. 154. — Discours de M. Becelaere (qui développe son interpellation), p. 164 à 166. — Interruptions de MM. Van Schoor, Van Fleteren, Verbrugge, p. 164, 165. — Discours de MM. De Graeve (qui termine son discours en proposant avec MM. P. De Bruyn, Volckaert et consorts un ordre du jour dont il donne lecture), Coole, Verbrugge, p. 166. 167. — Interruptions de MM. G. Rutten et Becelaere, p. 167. — Discours de M. H. Jaspar, m. f. (qui répond à l'interpellation), p. 167 à 169. — Interruptions de MM. Mertens et Coole, p. 168. — Discours de M. Segers qui, tout en rendant hommage à M. Becelaere pour la conviction avec laquelle il a pris la défense des familles nombreuses, déclare qu'il n'est pas possible à son groupe d'approuver l'ordre du jour présenté par la gauche socialiste, oppose avec M. Dierckx, à l'ordre du jour socialiste, l'ordre du jour pur et simple, puis indique les raisons qui motivent cette attitude, p. 169. — Interruptions de MM. Van Fleteren, H. Jaspar, m. f., et Becelaere, p. 169. — M. le président donne lecture de l'ordre du jour présenté par MM. P. De Bruyn, Volckaert, De Graeve, Verbrugge, Wauters, Toch et Mme Spaak : « Le Sénat : Considérant le vœu de la Ligue nationale des familles nombreuses, pour une revision de l'arrêté royal du 13 janvier 1933, instituant la contribution de crise; vu le courant d'opinion en faveur d'une telle revision qui devrait réparer une injustice vis-à-vis des familles

Interpellations. *Paulsen (suite)*

nombreuses; regrettant qu'un accord n'ait pu être obtenu sur le chiffre de 15,000 francs pour le minimum d'existence à exonérer; demande au gouvernement de procéder d'urgence à une revision du dit arrêté royal, tendant à augmenter de 2,500 francs, par enfant à charge, le minimum exonéré et ce pour les revenus de moins de 40,000 francs, p. 169. — M. le président rappelle que MM. Segers et Dierckx proposent l'ordre du jour pur et simple et demande au Sénat lequel des deux ordres du jour il entend mettre aux voix en premier lieu, p. 169. — M. Segers fait remarquer que, d'après les traditions parlementaires, la priorité appartient à l'ordre du jour le plus radical qui, en l'espèce, est l'ordre du jour pur et simple, p. 169. — M. le président fait certaines observations, mais estime que l'observation de M. Segers est fondée, p. 169. — M. Segers déclare que l'on n'a jamais procédé autrement depuis trente ans qu'il est au parlement, p. 170. — M. le président annonce qu'il va mettre aux voix l'ordre du jour pur et simple, l'appel nominal est régulièrement demandé par la gauche socialiste et l'ordre du jour pur et simple est adopté par 68 voix contre 43, p. 170.

De Bruyn.

Ann. — Adressée à M. le ministre de l'intérieur par M. De Bruyn, au sujet de la nomination du bourgmestre de Denderleeuw. Demande d'interpellation, p. 85. — A la proposition de M. le président, la discussion de cette interpellation est jointe au budget de l'intérieur pour 1933, p. 209. — M. De Bruyn développe son interpellation au cours de la discussion générale du budget de l'intérieur, p. 394, 395. — Interruptions de MM. Moyersoen, Lalemand, p. 395. — Discours de M. le vicomte Poullet, m. i. et m. p. t. t. (qui répond à l'interpellation au cours de cette même discussion générale), p. 395, 396. — Interruptions de MM. De Bruyn, Van Fleteren, Orban, p. 395, 396. — Discours de M. De Bruyn (qui répond au discours du ministre), p. 396, 397. — Interruptions de MM. le vicomte Poullet, m. i. et m. p. t. t., et Moyersoen, p. 396, 397. — Voyez, éventuellement, pour le surplus la discussion générale du budget de l'intérieur : Rubrique : Budgets : Budget de l'intérieur pour 1933.

Doublet.

Ann. — Adressée à M. le ministre de l'intérieur par M. Doublet, au sujet du chômage et du budget de la commune de Quaregnon, et à M. le ministre de la prévoyance sociale, au sujet des habitations ouvrières. Demande d'interpellation, p. 712.

Gillon.

Ann. — Adressée à M. le ministre des travaux publics par M. Gillon, au sujet de la mise en état du canal d'Ypres à Comines. Demande d'interpellation, p. 712. — A la demande de M. Gillon, cette interpellation est jointe à la discussion du budget extraordinaire.

Hans et *Van Belle.*

Ann. — Adressée à M. le ministre de l'intérieur par MM. Hans et Van Belle, sur l'arrêté royal du 20 novembre 1932, n'approuvant pas la résolution du conseil provincial du Brabant, en date du 11 octobre 1932, adoptant un règlement relatif au minimum de salaire des travailleurs employés aux travaux exécutés pour compte de la province ou subventionnés par elle. — Demande d'interpellation, p. 45.

Lebon.

Ann. — Adressée à M. le ministre de la justice par M. Lebon, concernant l'inopportunité et l'illégalité de la nomination d'un greffier en chef non familiarisé avec la langue flamande près le tribunal de première instance de Bruxelles. Demande d'interpellation, p. 28.

Mullie.

Ann. — Adressée à M. le ministre de l'intérieur et à M. le ministre de l'agriculture par M. Mullie sur les mesures qu'ils comptent prendre pour éviter qu'à l'automne prochain 40 millions d'œufs conservés soient vendus aux consommateurs belges comme des œufs fraîchement pondus. Demande d'interpellation, p. 758.

Paulsen.

Ann. — Adressée à M. le ministre de l'agriculture et des classes moyennes, par M. Paulsen, sur la suppression des mesures restrictives appliquées à l'importation des porcs vivants, en Belgique; interdiction de l'importation des viandes de porc; contingentements. Demande d'interpellation, p. 85. — Cette interpellation est jointe à la discussion du budget de l'agriculture et M. Paulsen développe son interpellation au début de la discussion générale de ce budget, p. 210, 211. — Interruptions de MM. Sap, m. t. p. et m. a. c. m., Moyersoen, Volckaert, Clesse, p. 211. — M. Sap, m. t. p. et m. a .c. m., répond à l'interpellation de M. Paulsen pendant le discours qu'il prononce en réponse aux autres orateurs qui ont pris la parole dans le budget de l'agriculture, p. 292, 293. — M. Paulsen prononce encore un discours sur le sujet de son interpellation et déclare notamment que, si le ministre, dans sa réponse, lui a donné une légère satisfaction, il estime que ceci ne suffira pas à réparer le mal, p. 337 à 339. — Interruptions de MM. Sap, m. t. p. et m. a. c. m., Ferminne, Wauters, Limage, Nihout, Mullie, J. De Clercq, le baron de Steenhault de Waerbeeck, p. 337 à 339. — Voyez, éventuellement, la rubrique : Budgets : Budget de l'agriculture et des classes moyennes à laquelle l'interpellation de M. Paulsen a été jointe.

Interpellations. *Becelaere (suite)*

Rolin.

Ann. — Adressée à M. le ministre des affaires étrangères par M. Rolin au sujet des mesures que le gouvernement belge compte prendre en vue de provoquer une action internationale ayant pour objet de maintenir l'intégrité territoriale de la Chine contre l'agression japonaise, comme prévu à l'article 10 du pacte de la Société des nations. Demande d'interpellation, p. 174. — M. le président déclare que le ministre des affaires étrangères est d'accord avec M. Rolin, qui demande l'urgence pour que cette interpellation soit discutée le lendemain, p. 174. — Discours de M. Rolin (qui développe son interpellation), p. 194 à 201. — Pendant le discours de M. Rolin, M. Hymans, m. a. ét., prie celui-ci de bien vouloir interrompre un instant son exposé, devant se rendre à la Chambre pour un vote important, et M. Rolin déclare déférer volontiers à la demande du ministre, p. 197. — Observation de M. Volckaert, à l'occasion de la demande de M. Hymans, m. a. ét., p. 197. — Discours de M. Segers, qui attire l'attention de tous ses collègues et particulièrement de ceux qui désirent que la Belgique vive en bonne amitié avec toutes les nations du monde, sur la demande qui vient d'être développée par M. Rolin, tendant à ce que la Belgique se mette en quelque sorte à la tête des redresseurs de torts, p. 201 à 204. — Interruptions de MM. Volckaert, J. De Clercq, Rolin, Mertens, J.-J. De Clercq, p. 202, 203. — Discours de MM. le baron de Dorlodot et Ingenbleek, p. 204. — Interruptions de M. Volckaert, p. 204. — Discours de M. Hymans, m. a. ét., qui répond à l'interpellation et, bien que strictement, il pourrait se dispenser, étant données les règles qui déterminent l'indépendance du pouvoir exécutif, de répondre à M. Rolin, celui-ci ayant interrogé le gouvernement sur ses intentions, précise l'attitude de la Belgique dans cette question qui sépare les deux plus grands peuples d'Extrême-Orient, p. 204, 205. — Discours de M. Rolin, qui répond brièvement au discours prononcé par M. Segers, puis remercie le ministre des explications qu'il a bien voulu donner au Sénat. M. Rolin termine son discours en présentant un ordre du jour dont il donne lecture, p. 205. — M. Segers dépose également un ordre du jour dont il donne lecture, p. 205. — Le vote sur les ordres du jour est fixé au mercredi suivant, p. 205.

Vote sur les ordres du jour : M. le président donne lecture des ordres du jour présentés : 1° par M. Rolin « Le Sénat, convaincu de l'importance vitale que présentent les garanties du pacte de la Société des Nations pour le maintien de la paix et la sécurité des petits Etats, émet le vœu que le ministre des affaires étrangères use à Genève de toute son autorité pour que les engagements d'assistance mutuelle du pacte reçoivent un maximum d'application loyale »; 2° de M. Segers « Le Sénat, faisant confiance au gouvernement et à ses délégués à Genève, passe à l'ordre du jour », p. 233. — M. le président demande au Sénat s'il entre dans ses convenances de donner la priorité à l'ordre du jour présenté par M. Rolin, p. 233. — M. Segers fait remarquer que, quinze jours auparavant, la question de priorité a été tranchée à l'occasion d'une autre interpellation; rappelle que l'on a reconnu, à ce moment, que l'ordre du jour pur et simple devait avoir la priorité, p. 234. — M. Rolin fait remarquer que l'ordre du jour de M. Segers est motivé, que, en conséquence, son ordre du jour doit avoir la priorité, p. 234. — M. Segers fait remarquer que son ordre du jour n'est pas motivé, qu'il exprime simplement la confiance du Sénat dans le gouvernement en fonctions et estime que M. Rolin ne tient pas assez compte des traditions parlementaires, p. 234. — M. Vinck appuie les observations de M. Rolin, p. 234. — M. le président rappelle les termes de l'article 26 du règlement qui dit que les propositions qui doivent être mises aux voix sans exclure les autres, ont la priorité et demande si la priorité est réclamée pour l'un des ordres du jour, p. 234. — M. Segers demande la priorité pour son ordre du jour et M. le président consulte l'assemblée sur cette question; la priorité est accordée par assis et levé à l'ordre du jour de M. Segers, p. 234. — L'extrême gauche demande l'appel nominal sur cet ordre du jour et l'ordre du jour de M. Segers est adopté par 80 voix contre 57 et 2 abstentions, p. 234. — Se sont abstenus : MM. Rolin et Georges Rutten, p. 234.

M. Rolin prononce un discours pour motiver son abstention; M. Segers proteste contre ce discours et fait remarquer que ce ne sont pas là des motifs d'abstention et que M. Rolin commet vis-à-vis de lui une

Interpellations. *Rolin (suite)*

incorrection parlementaire, M. Rolin lui faisant dire, dans ce nouveau discours, des choses qu'il n'a pas dites et auxquelles il ne peut plus répondre, M. le président Digneffe fait à plusieurs reprises remarquer à M. Rolin qu'il ouvre à nouveau la discussion, sous prétexte de motiver son abstention, ce qui est contraire au règlement, p. 234. — Observation de M. Van Fleteren, p. 234. — M. Rolin continue son discours et fait observer, en réponse à M. le président, qu'il motive simplement son abstention. M. le président déclare que si l'assemblée se rebelle contre l'autorité présidentielle, il se verra obligé de suspendre la séance; M. Rolin persévérant dans son attitude et le tumulte étant à son comble à l'extrême gauche, M. le président suspend la séance, p. 234.

Au moment où la séance est reprise, M. le président déclare que c'est par suite d'un lapsus qu'il a dit que la séance était levée au moment il a suspendu la séance et M. Van Belle fait des observations à cette occasion, p. 235. — Discours de M. Vinck, qui déclare que l'on ne peut mettre en doute les intentions de M. le président, mais que tous les membres du Sénat ont entendu les mots : « La séance est levée ». M. Vinck déclare cependant qu'il va de soi, si l'assemblée est d'accord, que l'on peut considérer que la séance a été simplement suspendue et qu'elle est reprise; M. Vinck attaque ensuite l'attitude de M. Segers, estimant que celui-ci s'est arrogé le droit de parler en président, alors que M. Rolin ne faisait que motiver son absention, que c'est donc M. Segers qui devrait être rappelé au respect des traditions parlementaires et non M. Rolin, p. 235. — Fait personnel de M. Segers, qui prononce un discours afin de remettre les choses au point, ayant été personnellement attaqué par M. Vinck et afin de démontrer les motifs des interruptions qu'il a faites au discours de M. Rolin, alors que celui-ci donnait une interprétation inexacte au discours qu'il avait prononcé, comme au vote émis par la droite sur l'ordre du jour qu'il avait proposé, p. 235. — MM. Van Fleteren, Casterman et Van Belle interrompent le discours de M. Segers, p. 235. — M. le président Digneffe déclare qu'il donne à l'article du règlement concernant les motifs d'abstention le sens que : Les membres du Sénat ont la latitude d'expliquer leur vote, mais non de mettre en cause des membres de l'assemblée et d'entrer, à nouveau, dans le fond du débat. M. le président fait remarquer que le règlement doit être la sauvegarde de tous les membres de l'assemblée, puis déclare que M. Rolin lui a assuré qu'il n'avait plus que quelques phrases à prononcer et prie l'assemblée de laisser parler M. Rolin pendant les deux minutes qu'il a demandées, puis qu'il donnera la parole au R. P. Rutten, qui s'est également abstenu, p. 235. — M. Rolin reprend son discours et le termine, p. 235. — M. le président Digneffe fait à nouveau remarquer à M. Rolin qu'il entre dans le fond du débat et M. Moyersoen fait observer que les paroles de M. Rolin ne donnent pas ses motifs d'abstention, p. 235. — Observation de M. Van Eyndonck, p. 235. — Le R. P. Rutten motive son abstention, p. 235, 236

Toch.

Ann. — Adressée à M. le ministre de l'instruction publique par M. Toch, sur les conséquences de l'arrêté royal paru au *Moniteur* du 15 février et modifiant les règlements des 29 et 31 décembre 1928 et arrêtant les conditions à remplir par les écoles primaires et gardiennes communales adoptées et adoptables pour pouvoir toucher les subsides de l'Etat. Demande d'interpellation, p. 174.

Van Belle. — V. Hans et Van Belle.

Intervention financière de la Belgique en faveur de la colonie. — V. Colonie : Finances.

J

Japon : hostilités entre la Chine et le Japon. — V. Interpellations au nom de M. Rolin.

L

Langues.

EMPLOI DES LANGUES EN MATIÈRE ADMINISTRATIVE. — V. Organisation administrative.

NOMINATION D'UN GREFFIER PRÈS LE TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE DE BRUXELLES. — V. Interpellations, au nom de M. Lebon.

Liste des membres du Sénat. — V. Chambres législatives-Sénat.

Liste des candidats à la place de conseiller à la Cour de cassation. — V. Organisation judiciaire : Cour de cassation.

Lois électorales.

VALIDATION DE POUVOIRS. — V. Chambres législatives-Sénat : Vérification de pouvoirs.

Lotissement et remembrement des propriétés non bâties. — V. Expropriation.

Loyers. — V. Droit civil : Bail.

M

Marine.

CODE DISCIPLINAIRE ET PÉNAL.

Embarquement en fraude de personnes. — Projet de loi portant modification à des dispositions du Code disciplinaire et pénal pour la marine marchande et la pêche maritime relative aux embarquements en fraude de personnes.

Doc. — N° 44. Exposé des motifs et projet de loi.
N° 75. Rapport fait par le comte de la Barre d'Erquelinnes.

Ann. — Dépôt du projet de loi par M. Forthomme, m. t., p. 178 (21 mars 1933). — Le projet est renvoyé à la commission des transports.

Les articles sont adoptés sans observations, p. 720, 721.

L'ensemble du projet de loi est adopté à l'unanimité des 124 membres présents, p. 721 (2 août 1933). — Le projet est transmis à la Chambre des représentants.

CONSEIL D'ENQUÊTE MARITIME.

Projet de loi portant amendement à la loi du 30 juillet 1926 instituant un conseil d'enquête maritime.

Doc. — N° 43. Exposé des motifs. — Projet de loi.
N° 74. Rapport fait par le comte de la Barre d'Erquelinnes.

Ann. — Dépôt du projet de loi par M. Forthomme, m. t., p. 178 (21 mars 1933). — Le projet est renvoyé à la commission des transports.

Rapporteur : M. le comte de la Barre d'Erquelinnes.

L'article unique est adopté sans observations, p. 720.

L'ensemble du projet de loi est adopté à l'unanimité des 124 membres présents, p. 721 (2 août 1933). — Le projet est transmis à la Chambre des représentants.

Mesures destinées à assurer l'équilibre budgétaire. — V. Finances : Pleins pouvoirs.

Mesures en vue d'atténuer la crise agricole. — V. 1° Agriculture; 2° Droit civil : Bail : Bail à ferme.

Milice. — V. Armée.

Mines.

DÉGATS MINIERS : COMPÉTENCE DES TRIBUNAUX. — V. Organisation judiciaire : Compétence.

INSPECTION.

Délégués ouvriers : Pension : Suppression du minimum d'années de service. — Projet de loi complétant l'article 12 de la loi du 16 août 1927, qui a modifié et complété la loi du 11 avril 1897 instituant des délégués ouvriers à l'inspection des mines de houille.

V. les n°s 39 et 97 (session 1931-1932) de la Chambre des représentants, et le n° 52 (session 1931-1932) du Sénat.

Doc. — N° 46. Rapport fait par M. Van Belle.

Ann. — Rapporteur : M. Van Belle.

Motion d'ordre de M. Van Belle, rapp., qui demande un tour de faveur pour ce projet de loi en faisant remarquer qu'il s'agit d'une mesure d'équité qui semble ne pas devoir donner lieu à discussion, p. 286. — M. le président déclare que son vif désir est d'épuiser l'ordre du jour avant les vacances de Pâques, p. 286.

Discussion générale :

En l'absence du ministre de l'industrie et du travail, M. Van Belle, rapp., fait remarquer au Sénat que ce projet a été adopté à l'unanimité par la Chambre des représentants et a uniquement pour but de combler une lacune constatée dans la loi sur l'inspection des mines; M. Poullet, m. i. et m. p. t. t., déclare qu'il remplace, à sa demande, son collègue de l'industrie et du travail, empêché, appuie les observations

Mines. INSPECTION. *Délégués ouvriers : Pension : Suppression du minimum d'années de service (suite).*

présentées par M. Van Belle, rapp., fait remarquer que ce projet n'aura même aucune conséquence financière et prie le Sénat de ratifier le vote de la Chambre, p. 394.

Les articles sont adoptés sans observations, p. 394.

L'ensemble du projet de loi est adopté à l'unanimité des 136 membres présents, p. 409 (11 avril 1933). — Le projet est soumis à la sanction royale.

Ministres et départements ministériels.

Pour la composition des cabinets formés les 22 octobre et 17 décembre 1932 sous la présidence de M. le comtre de Broqueville, ainsi que pour les changements de dénomination et d'attribution apportés par arrêtés royaux de la même date à différents départements ministériels, voyez l'introduction.

DÉMISSION DU CABINET PRÉSIDÉ PAR M. LE COMTE DE BROQUEVILLE : REFUS D'ACCEPTATION.

Ann. — Le cabinet présidé par M. le comte de Broqueville ayant été démissionnaire à la suite du vote émis sur un ordre du jour présenté à la Chambre des représentants comme conclusion à une interpellation de M. le député Henon au sujet de la validation des élections communales d'Hastière, et cette démission ayant été refusée par le Roi, il est donné communication au Sénat de la copie des arrêtés royaux du 16 février 1932 portant la non-acceptation de cette démission, p. 84.

Motions d'ordre.

Berryer (vicomte).

Ann. — Fait une rectification au document parlementaire du Sénat : « Liste des projets et propositions de loi dont le Sénat est saisi », document qui a été distribué à tous les sénateurs et à la presse; fait remarquer que le projet visant la réintégration des Belges mobilisés dans les fonctions et emplois publics y est mentionné comme étant encore en commission; déclare que le projet a non seulement été rapporté mais qu'il est devenu loi, p. 19. — V. Chambres législatives-Sénat : Projets et propositions de loi.

Calonne.

Ann. — Prie le Sénat d'émettre le vœu que la commission chargée de l'examen du projet relatif à la pension du personnel communal fasse diligence, puis que le rapport soit déposé le plus promptement possible, p. 89.

De Graeve.

Ann. — Estimant que le parlement va s'ajourner après le vote des pleins pouvoirs, demande que le gouvernement fasse voter une nouvelle prorogation des dispositions exceptionnelles en matière de baux à loyer; rappelle que la loi votée en décembre expire fin juin, que le gouvernement n'a pas encore déposé le projet promis tendant à mettre fin à la question des loyers qu'il estime devoir à ce moment être plutôt considérée au point de vue de la crise, p. 476.

Delvaux de Fenffe (baron).

Ann. — Demande, d'accord avec les signataires de la proposition de loi relative à l'urbanisation des villes et des communes, et vu les graves difficultés que soulèvent certains articles de cette proposition de loi que, étant donnés l'intérêt et l'urgence de son objet, elle soit renvoyée à la commission de la justice qui pourrait examiner et donner une forme plus juridique notamment aux articles 15 et suivants; demande également que la discussion en séance publique puisse être abordée aussitôt que le ministre de l'intérieur sera prêt à le faire, p. 194.

Demets (F.).

Ann. — Fait diverses observations au sujet d'une information de presse concernant la question du paiement de la taxe de crise par les sénateurs, sur le montant de l'indemnité qui leur est allouée, p. 163. — V. pour le surplus la rubrique : Chambres législatives-Sénat : Indemnité parlementaire et taxe de crise.

de Mévius (baron).

Ann. — Demande, la commission des finances ayant adopté unanimement le rapport fait par M. Bologne sur le projet relatif aux crédits supplémentaires pour 1931 et 1932, que ce projet soit examiné d'urgence et que le gouvernement insiste dans le même sens, p. 758.

Gillon.

Ann. — Fait remarquer, pendant la discussion des articles du projet relatif aux fermages, que le Sénat vote depuis un moment dans une confusion inextricable et appuie la proposition de M. Rolin tendant à remettre la suite du débat au lendemain; demande que la proposition de remise soit soumise au vote de l'assemblée, p. 571.

Motions d'ordre (*suite*)

Huysmans (Arm.).

Ann. — Fait remarquer l'urgence de sa proposition de loi relative à l'exonération du droit de timbre pour les quittances envoyées aux abonnés de la distribution d'eau, cette proposition perdant son intérêt si le vote est remis jusqu'après les vacances de Pâques, p. 286.

Mullie.

Ann. — 1° Pendant la discussion du budget de l'agriculture, propose, l'heure étant déjà très avancée, de remettre la suite du débat à une séance supplémentaire que le Sénat tiendrait le jeudi matin, p. 298. — Cette proposition est admise.

2° Demande si le Sénat ne voudrait pas, à l'unanimité, accorder un tour de faveur au projet relatif aux droits de douane et d'accise sur les sucres, afin que celui-ci puisse être renvoyé à la Chambre en temps utile, estimant qu'il est urgent que ce projet puisse être appliqué aux prochaines récoltes, p. 576.

Paulsen.

Ann. — Demande si le gouvernement et le bureau comptent prendre des mesures pour assurer le vote du projet sur les baux commerciaux avant que le parlement ne parte en vacances si (ainsi qu'il l'espère) la Chambre amende le projet dans le sens qu'il désire, p. 757.

Renard.

Ann. — S'informe du motif pour lequel le projet modifiant la compétence des juges de paix en matière de dégâts miniers n'est pas encore inscrit à l'ordre du jour du Sénat, p. 413. — V. pour le surplus : Organisation judiciaire : Compétence.

Rolin.

Ann. — Déclare être frappé de ce que, pendant la discussion très intéressante qui vient de se dérouler au sujet du projet sur les fermages, de nombreux points de détail ont été envisagés; déclare que, personnellement, il renonce à prendre la parole dans la discussion générale, préférant serrer de près les difficultés lors de la discussion des articles; émet le vœu que les orateurs encore inscrits dans la discussion générale agissent comme lui, p. 557.

Rutten (G.).

Ann. — Au nom de la commission de l'instruction publique, prie le Sénat de vouloir bien inscrire à son ordre du jour du lendemain le projet sur la protection des titres d'enseignement, rappelle qu'il est d'initiative gouvernementale et a déjà fait l'objet de délibérations du Sénat, que le texte soumis à la Haute assemblée est celui amendé par la Chambre; fait encore remarquer qu'il ne peut être question d'examiner, à cette occasion, le projet connexe sur les grades académiques, qu'il ne s'agit que de courir au plus pressé, p. 713.

Segers.

Ann. — Au moment où le Sénat va se séparer pour les vacances d'été, se fait l'interprète de tous ses collègues pour remercier M. le président Digneffe pour le dévouement, l'impartialité et l'endurance dont il a fait preuve au cours de la session, p. 796. M. le président remercie M. Segers et attire l'attention sur le concours précieux apporté au président par le personnel du Sénat, en particulier par MM. le vicomte de Biolley et Maes, et les membres du personnel du greffe, p. 796.

Van Belle.

Ann. — Demande un tour de faveur pour le projet de loi relatif aux délégués ouvriers à l'inspection des mines, en faisant remarquer qu'il s'agit d'une mesure d'équité qui semble ne pas devoir donner lieu à discussion, p. 286.

Van Roosbroeck.

Ann. — Demande que la commission fasse diligence pour l'examen du projet de loi relatif à l'augmentation du nombre des établissements d'enseignement moyen de l'Etat, p. 156.

Vinck.

Ann. — Prie M. le président de porter à l'ordre du jour la proposition de loi qu'il a présentée, relative à l'urbanisation des villes et des communes, pour la séance du jeudi suivant, p. 174.

Volckaert.

Ann. — 1° Demande quand le gouvernement compte déposer les budgets, p. 64. — M. Jaspar, m. f., déclarant qu'ils seront déposés après le 1er janvier, demande que le moment du dépôt soit précisé afin que le Sénat puisse fixer l'ordre de ses travaux en conséquence de ce dépôt, p. 64.

2° Fait remarquer que le budget des colonies n'est pas encore rapporté à la Chambre, et demande que le gouvernement,

Motions d'ordre. *Volckaert (suite)*

d'accord avec le bureau du Sénat, prenne des mesures pour remédier à cette situation, p. 64. — V. pour le surplus : Colonies : Budgets.

3° Demande à M. le président s'il ne serait pas possible de fixer le scrutin pour l'élection d'un membre du conseil colonial au lendemain mercredi, 21 mars, ou au surlendemain jeudi, p. 174.

Wauters.

Ann. — Fait remarquer que, après l'incident survenu à la Chambre et la démission qui avait été donnée par le gouvernement, le Sénat ne semble pas pouvoir, pendant la séance en cours, aborder l'examen d'un projet politique, le gouvernement ayant demandé à la Chambre un vote de confiance; estime qu'il faut attendre que le vote de la Chambre affirme la confiance, et, en conséquence, la stabilité du gouvernement, p. 89. — V. Chambres législatives-Sénat : Procédure parlementaire.

N

Naturalisations.

Grande naturalisation avec dispense du droit d'enregistrement, grande naturalisation, naturalisation ordinaire.

Doc. — N° 35. Rapport complémentaire fait par M. le comte de la Barre d'Erquelinnes sur les projets transmis par la Chambre des représentants, le 16 juin 1932. — Annexe au n° 35 : Projets de loi conférant la grande naturalisation avec dispense des droits d'enregistrement, la grande naturalisation et la naturalisation ordinaire (certains de ces projets comportent des modifications proposées par la commission).

N° 36. Rapport de M. le comte de la Barre d'Erquelinnes sur des demandes dont la commission propose le rejet. — Annexe au n° 36 : Projets de loi de grande naturalisation avec dispense des droits d'enregistrement, de grande naturalisation et de naturalisation ordinaire, dont la commission propose le rejet.

Annonce du retrait d'une demande :

Ann. — Annonce du retrait de la demande de naturalisation introduite par Mme Gluzgold, épouse Ziseman, projet adopté par la Chambre le 16 juin 1932, p. 84, 85.

Annonce du décès d'un pétitionnaire :

M. le président annonce au Sénat le décès de M. Pétrus De Meester qui faisait partie des pétitionnaires pour l'obtention de la naturalisation, p. 209.

Fixation du vote sur les naturalisations transmises par la Chambre à la fin de la session de 1931-1932 et dont le Sénat avait remis l'examen à la session en cours.

M. le président propose de fixer le scrutin au mardi 28 février, p. 85. — M. le comte de la Barre d'Erquelinnes, rapp., demande, une nouvelle loi sur l'acquisition de la nationalité belge ayant été promulguée en octobre 1932, que les dossiers soumis au Sénat soient renvoyés à la commission, estimant que la nouvelle loi doit s'appliquer à ces demandes, p. 85. — M. Vinck critique la proposition de M. le comte de la Barre d'Erquelinnes et ne se rallie à la proposition de renvoi à la commission que dans le but que cette commission s'entende avec la commission de la Chambre afin d'arriver à un accord, p. 85. — M. Volckaert combat la proposition de renvoi à la commission et demande que l'on fixe un jour pour le vote sur les naturalisations, p. 85, 86. — M. le comte de la Barre d'Erquelinnes maintient sa proposition et développe à nouveau les motifs qui l'ont conduit à faire cette proposition, p. 86. — M. Ligy appuie la proposition de renvoi, p. 86. — M. Vinck et Rolin prononcent encore des discours à cette occasion, p. 86, 87. — Interruptions de MM. le comte de la Barre d'Erquelinnes, Volckaert, François, Ligy, p. 85 à 87. — M. le président déclare la discussion close et annonce qu'il va mettre aux voix la proposition de renvoi, p. 87. — MM. Volckaert, Ligy, J. De Clercq, le comte de la Barre d'Erquelinnes, le président Digneffe, et Segers font encore diverses observations tant sur la question du travail à faire par la commission qu'en ce qui concerne la question de la procédure parlementaire, p. 87. — La proposition de renvoi à la commission est adoptée par assis et levé, p. 87. — M. Volckaert fait encore des observations au sujet du retard que ce renvoi va amener, et dans le but de faire hâter le travail de la commission, p. 87. — M. Segers déclare que la commission fera son devoir, p. 87.

M. le président annonce que le Sénat est saisi de diverses demandes de naturalisation qui font l'objet de projets de loi transmis par la Chambre des représentants et propose de fixer au lendemain mercredi 29 mars à 3 heures, le scrutin pour la prise en considération de ces demandes, p. 209. — La proposition de M. le président est admise.

Naturalisations *(suite)*

PROJETS DE LOI ACCORDANT LA GRANDE NATURALISATION AVEC DISPENSE DES DROITS D'ENREGISTREMENT, LA GRANDE NATURALISATION ET LA NATURALISATION ORDINAIRE.

Prise en considération des demandes :

Scrutin pour la prise en considération : M. le président déclare que, selon l'usage, il sera procédé à un seul scrutin pour la prise en considération, rappelle au Sénat que, d'après l'article 64 du règlement ce scrutin aura lieu sans discussion, puis indique la procédure qui doit être suivie pour éviter toute erreur dans le calcul des votants. M. le président rappelle que le Sénat est saisi de 18 feuilletons, que les feuilletons 1 à 15 concernent les demandes dont la commission propose l'admission, que les feuilletons 16 à 18 mentionnent les demandes dont la commission propose le rejet, p. 236. — M. le président annonce au Sénat que le sort a désigné MM. le comte de la Barre d'Erquelinnes, Renard, Bologne et Henricot pour remplir les fonctions de scrutateurs et le Sénat décide de continuer ses travaux pendant le dépouillement des bulletins, p. 236. — M. le président annonce que toutes les demandes ont été prises en considération à l'exception des demandes des nommés : Auriemme, Cramer, Gautron, Hohmann, Joffe, Kamesch, Thirion et Tourtchaninoff, p. 244.

Vote sur les projets de loi accordant la naturalisation :

M. le président propose de procéder au vote par un seul appel nominal sur l'ensemble de ces projets de loi, p. 251, 252. — Cette proposition est admise, p. 252.

M. Volckaert indique la situation : Fait remarquer à l'assemblée que toutes les demandes dont le Sénat est saisi ont été adoptées par la Chambre, mais qu'entre temps une nouvelle loi sur l'acquisition et la pertes de la nationalité étant intervenue, le Sénat a estimé qu'il fallait examiner si les demandes dont il était saisi étaient conformes à la loi nouvelle, déclare que les projets sur lesquels le Sénat va voter devront, en conséquence, être renvoyés à la Chambre pour que la procédure soit en état; M. Volckaert demande donc que, en transmettant les projets à la Chambre, le bureau prie M. le président de la Chambre de faire diligence, afin que pour une simple formalité les pétitionnaires en naturalisation n'attendent plus trop longtemps la décision du parlement, p. 252.

Les projets sont adoptés par 117 voix contre 2 (MM. Mahieu et Hicguet), et 3 abstentions, p. 252. — Se sont abstenus : MM. le baron De Dorlodot, le chevalier Dessain et le duc d'Ursel, p. 252.

Voyez pour les feuilletons indiquant les noms des personnes ayant demandé la naturalisation les annexes à la séance du 30 mars 1933, p. 262 à 273. — Les feuilletons 16, 17 et 18 concernant les demandes qui n'avaient pas été prises en considération figurent également en annexe à la même séance, p. 274.

Nomination des commissions permanentes : modification. — V. Chambres législatives-Sénat : Règlement du Sénat.

Nomination d'un conseiller à la Cour de cassation. — V. Organisation judiciaire : Cour de cassation.

Notariat.

NOTARIATS EN SURNOMBRE : MAINTIEN. MODIFICATION AUX DISPOSITIONS EN VIGUEUR.

Projet de loi modifiant la loi du 16 avril 1927 sur la compétence territoriale des notaires.

V. les n°s 193 (session 1928-1929) et 234 (session 1931-1932) de la Chambre des représentants.

Doc. — N° 22. Rapport fait par M. Coenen.

Ann. — Ce projet est transmis par la Chambre le 22 juin 1932.

Rapporteur : M. Coenen.

Le Sénat se trouvant dans l'obligation d'interrompre la discussion en cours du projet de loi relatif à l'augmentation des droits de douane et d'accise, M. Jaspar, m. f., étant retenu à la Chambre, M. Hans propose d'entamer l'examen relatif à la compétence territoriale des notaires, p. 107. — M. le président Digneffe estime que ceux qui s'intéressent à ce projet n'étant pas prévenus, cette discussion ne peut avoir lieu le lendemain, et déclare que, du reste, il n'est pas souhaitable que le Sénat entame une discussion pour l'abandonner ensuite sans l'avoir épuisée, p. 107. — Le Sénat marque son accord avec M. le président, p. 107.

Discussion et vote :

Discours de MM. Rolin, Coenen, rapp., Janson, m. j., et Van Fleteren, p. 156 à 159. — Interruptions de MM. Coenen, rapp., Rolin, Van Fleteren, Ligy, Janson, m. j., p. 156 à 159.

L'article unique est adopté sans observations, p. 159.

Notariat. NOTARIATS EN SURNOMBRE : MAINTIEN. MODIFICATION AUX DISPOSITIONS EN VIGUEUR. *Projet de loi modifiant la loi du 16 avril 1927 sur la compétence territoriale des notaires (suite)*

L'ensemble du projet de loi est adopté par 85 voix et 59 abstentions, p. 159 (1er mars 1933). — Se sont abstenus : MM. Barnich, Béosier, Bernard, Bologne, Braconnier, Branquart, Breugelmans, Calonne, Casterman, Clesse, Coole, Danhier, De Bruyn, De Graeve, Demets (Adolphe), Demoulin, De Nauw, De Waele, Diriken, Disière, Dujardin, Françcis, Hans, Hénault, Hennejonck, Jauniaux, Joachim, Laboulle, Lalemand, Lebeau, Logen, Longville, Matagne (Léon), Mertens, Molet, Mousty, Ohn, Paulsen, Petitjean, Quinchon, Renard, Rolin, Ronvaux, Solau, Mme Spaak, MM. Toch, Van Belle, Vande Moortele, Van Eyndonck, Van Fleteren, Van Herck, Van Roosbroeck, Van Schoor, Van Vlaenderen, Verbrugge, Vermeylen, Vinck, Volckaert et Wauters, p. 159.

O

Œufs (Commerce des). — V. Agriculture : Œufs.

Œufs : protection des consommateurs. — V. Interpellations au nom de M. Mullie.

Œuvre nationale des orphelins des victimes du travail. — V. Assurances sociales : Orphelins, etc.

Œuvres littéraires et artistiques : Protection. — V. Affaires étrangères : Arts, sciences et lettres : Protection des œuvres d'art. Convention à ce sujet.

Oiseaux et pigeons.

PROTECTION.

Tenderies aux oiseaux et tir aux pigeons : Pétitions relatives à cette question.

Ann. — Rapport fait par M. Paulsen au nom de la commission des pétitions : M. Paulsen donne lecture de son rapport et attire l'attention du ministre compétent sur l'utilité d'empêcher la destruction des oiseaux insectivores, ceux-ci rendant des services inappréciables à la culture, à l'agriculture, à l'arboriculture et à l'horticulture, fait remarquer que la Belgique devrait suivre l'exemple des pays qui s'occupent activement de protéger et de multiplier les oiseaux insectivores, M. Paulsen déclare également dans son rapport qu'il n'a pas cru devoir s'arrêter à ce moment à la question du tir aux pigeons, cette question relevant de la répression des actes de cruauté envers les animaux, mais souhaite de voir le ministre prendre en sérieuse considération les vœux qui ont fait l'objet de pétitions reçues par le Sénat, vœux tendant à ce que le ministre compétent prenne des mesures réprimant ce sport cruel, p. 723. — Les conclusions du rapport sont adoptées, p. 723.

Organisation administrative.

LANGUES.

Proposition de loi modifiant l'article 2 de la loi du 28 juin 1932 concernant l'emploi des langues en matière administrative (due à l'initiative de M. F. Demets et signée par MM. Demets, Catteau, Dierckx et Petitjean).

Doc. — N° 52. Développements et proposition de loi.

Ann. — Dépôt de cette proposition de loi par M. F. Demets, p. 212 (28 mars 1933).

Vote et adoption de la prise en considération et renvoi à la commission de l'intérieur, p. 276.

Organisation judiciaire.

COMPÉTENCE.

Juges de paix. — Extension de compétence en matière de dégâts miniers. — Projet de loi modifiant la compétence des juges de paix et celle des tribunaux de première instance en matière d'actions en réparation des dommages causés par les travaux exécutés dans les mines.

Voyez pour les rétroactes de ce projet renvoyé déjà par le Sénat à la Chambre puis réamendé, à nouveau par la Chambre au Sénat, les pages 124 et 125 de la table des *Annales* et *Documents* de la Chambre des représentants, session de 1931-1932 et les pages 74 et 75 de la table des *Annales* et *Documents* du Sénat de la même session.

Ann. — Motion d'ordre de M. Renard, qui s'informe du motif pour lequel ce projet n'est pas encore inscrit à l'ordre du jour du Sénat, p. 413. — M. Van Fleteren insiste sur le désir des mandataires des régions minières, qui tiennent à ce que ce projet soit voté le plus promptement possible, mais fait remarquer que ce projet était revenu modifié par la Chambre; rappelle que M. le baron Meyers, rapp., a demandé a consulter le ministre de la justice que ceci a été fait; M. Van Fleteren se plaint à cette occasion de la lenteur que met le département de la justice à examiner les questions qui lui sont soumises par le parlement et estime même que cet examen aboutit parfois à un enterrement, p. 413. — M. Renard motive sa demande, fait remarquer que de nombreux procès sont en instance, qu'il y a des intérêts considérables en jeu, et demande au Sénat de transmettre au département de la justice le vœu de voir résoudre la question le plus tôt possible, p. 413. — M. Van Fleteren estime que le projet a été très peu modifié par la Chambre, p. 413. — M. le président Digneffe fait remarquer au contraire que la modification apportée par la Chambre modifie complètement les résultats possibles du système que l'on voudrait substituer aux dispositions en vigueur, et déclare qu'il ne peut admettre que l'on reproche au ministre de la justice d'essayer d'enterrer les projets qui lui sont soumis par le parlement, M. le président fait remarquer qu'il représente lui-même une région minière et qu'il sait donc combien les intérêts en jeu sont importants et combien la question est délicate, p. 413, 414. — M. De Clercq fait remarquer que c'est précisément pour concilier les opinions de la commission de la justice du Sénat et celle de la Chambre que la question a été renvoyée au ministère de la justice afin d'éviter un nouveau renvoi à la Chambre, p. 413. — MM. Van Fleteren et Renard insistent encore sur l'urgence d'obtenir une solution et M. le président déclare qu'il ne doute pas que le département de la justice ne fasse toute la diligence possible, puis déclare que l'incident est clos, p. 413, 414.

COUR DE CASSATION.

Vacance d'une place de conseiller. — Liste des candidats présentés par la Cour de cassation pour la place de conseiller, vacante à la dite Cour, par suite de la mise à la retraite de M. Thuriaux.

Doc. — N° 23. Liste de ces candidats.

Ann. — Liste de présentation des candidats à la place de conseiller à la Cour de cassation, devenue vacante par suite de la retraite de M. le conseiller Thuriaux, p. 83. — Composition du bureau de scrutateurs, p. 98. — M. le président propose de procéder au second scrutin, pendant le dépouillement du premier scrutin; M. Volckaert s'oppose à cette procédure et demande que le premier scrutin soit dépouillé auparavant; il est fait droit à cette demande et M. Genart est proclamé premier candidat, p. 98. — Il est procédé au second scrutin et M. Deleuze est proclamé second candidat, p. 98.

PRUD'HOMMES. — V. Commerce et industrie.

TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE DE BRUXELLES. — *Nomination d'un greffier.* — V. Interpellations au nom de M. Lebon.

Orphelins des victimes du travail. — V. Assurances sociales.

Outillage artisanal. — V. Commerce et industre : Ducroire gouvernemental.

P

Paiement des pensions. — V. Pensions.

Pêche maritime. — V. Marine : Code disciplinaire et pénal.

Pensions.

DISPOSITIONS RELATIVES AUX PENSIONS. — V. Budgets : Budget des voies et moyens.

PAIEMENT : RETARDS DANS LA LIQUIDATION : NOUVELLE PROCÉDURE AFIN DE LES ÉVITER.

Proposition de loi assurant le paiement des pensions dès la mise à la retraite des anciens serviteurs de l'Etat (due à l'initiative de M. Arm. Huysmans).

Doc. — N° 27. Développements et proposition de loi.

Ann. — M. le président annonce le dépôt de cette proposition de loi, p. 98.

La proposition de loi, appuyée par 4 membres, est prise en considération et renvoyée à l'examen de la commission des finances, p. 127.

PENSIONS DU PERSONNEL COMMUNAL. — V. Communes : Personnel.

Pétitions.

Pétitions sur lesquelles la commission a statué.

Doc. — N° 20. Feuilleton n° 1.

N° 67. Feuilleton n° 1.

Pétitions sur lesquelles un rapport a été déposé.

Doc. — N° 68. Feuilleton n° 2. Rapport fait par M. Paulsen.

COMMISSION DES PÉTITIONS. — V. Chambres législatives-Sénat : Commissions permanentes.

PÉTITION RELATIVE A LA PROTECTION DES OISEAUX. — V. Oiseaux et pigeons.

Pigeons (Tir aux). — V. Oiseaux et pigeons : Pétition relative à la protection des oiseaux.

Pleins pouvoirs en matière financière. — V. Finances.

Politique du gouvernement.

Déclaration du gouvernement après la formation, le 17 décembre, du nouveau cabinet présidé par M. le comte de Broqueville.

Ann. — Lecture par M. le comte de Broqueville, p. m., de la déclaration ministérielle, p. 29, 30. — Interruptions de M. Volckaert, p. 20. — M. Lippens, m. i. p., donne lecture du texte flamand de la déclaration, p. 30, 31.

M. le président consulte le Sénat sur le point de savoir s'il entend remettre au lendemain la discussion de la déclaration et propose d'y joindre l'examen du projet financier qui en est, en somme, le complément, afin d'arriver ainsi à un résultat pratique, p. 31. — Observation de M. Volckaert, p. 31. — M. Vinck proteste contre cette proposition, estimant que la déclaration du gouvernement et le projet présentent deux aspects : celui des grandes lignes de la politique générale du gouvernement et celui de l'application partielle de cette politique en des dispositions financières; M. Vinck propose donc, comprenant très bien l'intention de M. le président, de commencer dès le début de la séance du lendemain à discuter la déclaration du gouvernement, quitte à y joindre le projet financier dès que le Sénat en sera saisi par la Chambre, p. 27. — M. le comte de Broqueville, p. m., se déclare d'accord sur la proposition faite par M. Vinck, et le Sénat marque unanimement son assentiment, p. 27.

Discussion de la déclaration ministérielle :

Discours de MM. Vinck, Van Overbergh, Barnich, Wauters, p. 34 à 45. — Interruptions de MM. Volckaert, A. Huysmans, Clesse, Carnoy, Van Fleteren, Quinchon, le comte de Broqueville, p. m., Vinck, Casterman, Jauniaux, Van Schoor, Laboulle, Rolin, Van Belle, Van Roosbroeck, Forthomme, m. t., Segers, le comte de la Barre d'Erquelinnes, le duc d'Ursel, Mahieu, Hanquet, p. 34 à 45.

M. le président Digneffe fait remarquer qu'il y a encore six orateurs inscrits, estime qu'il serait bon de pousser ce même jour la discussion aussi loin que possible et de la reprendre le lendemain en y joignant, dès que le rapport sera déposé, l'examen du projet financier, p. 45. — M. Segers rappelle que cette jonction a été décidée à la fin de la séance de la veille, mais estime que l'on pourrait continuer encore la discussion de la déclaration ce même jour, p. 45. — M. Volckaert propose de siéger jusqu'à 5 heures et demie; M. le baron de Dorlodot fait la même proposition que M. Volckaert et cette proposition est admise à l'unanimité, p. 45.

Reprise de la discussion de la déclaration : Discours de MM. Mertens, Lindekens, le baron de Dorlodot, p. 45 à 51. — Interruptions de MM. Henricot, Van Vlaenderen, Volckaert, Bossuyt, le comte de Broqueville ,p. m., Mullie, François, Jos. De Clercq, Mahieu, Gillon, Van Schoor, p. 45 à 49.

Au début de la séance du 29 décembre, la discussion de la déclaration est reprise en y joignant la discussion générale du projet financier : Projet de loi décrétant diverses mesures destinées à assurer l'équilibre budgétaire et le fonctionnement du service des recettes et des dépenses :

Ann. — Discours de MM. le comte de Broqueville, p. m., Branquart, Hicguet, p. 54 à 60. — Interruptions de MM. Volckaert, Van Fleteren, Jauniaux, Barnich, François, Van Overbergh, de Broqueville, p. m., Van Roosbroeck, p. 55 à 59.

M. le président annonce que MM. Segers et Hicguet ont déposé l'ordre du jour suivant : « Le Sénat, faisant confiance au gouvernement, passe à l'ordre du jour », p. 60.

Reprise de la discussion : Discours de MM. Segers (qui commence par motiver l'ordre du jour de confiance qu'il a présenté avec M. Hicguet), Gillon, Paulsen, Limage, p. 60 à 64. — Interruptions de MM. Branquart, Barnich, Van Fleteren, Jauniaux, Olin, Vinck, Bologne, Clesse, Catteau, Petitjean, Lekeu, Volckaert, Van Overbergh, Segers, le baron van Zuylen, Quinchon, p. 60 à 63. — M. le président annonce que l'on va passer à l'examen du projet financier proprement dit et que l'on votera sur l'ordre du jour proposé, après l'examen rubrique : Finances : Equilibre budgétaire.

M. le président, après l'examen du projet financier, met aux voix l'ordre du jour de confiance et cet ordre du jour est adopté par assis et levé, p. 76 (29 décembre).

Porcs : mesures restrictives à l'importation. — V. Interpellations au nom de M. Paulsen.

Port d'Anvers : inauguration du tunnel sous l'Escaut. — V. Escaut.

Pouvoirs spéciaux en matière financière. — V. Finances : Pleins pouvoirs.

Président du Sénat.

Ann. — Pour les observations et propositions du président au sujet de la fixation de l'ordre du jour, voyez, à moins d'un débat spécial, la rubrique : Chambres législatives. — Sénat : Fixation de l'ordre du jour.

M. le président doyen d'âge Lalemand fait une communication au sujet de l'élection des sénateurs cooptés, propose de fixer cette élection au mardi 27 décembre, à 3 heures, et la formation du bureau définitif au lendemain, 28 décembre, à 3 heures, p. 19.

Bureau définitif : formation. Communication à ce sujet, p. 19.

M. Digneffe est proclamé président du Sénat.

M. Vinck est proclamé, par acclamations, premier vice-président du Sénat.

MM. Van Overbergh et le baron d'Huart sont proclamés respectivement, par acclamations, deuxième et troisième vice-président du Sénat, p. 23.

M. Digneffe prononce un discours en prenant possession du fauteuil de la présidence, p. 23-24.

Annonce le décès de MM. les sénateurs A. Cools, Bruneel de la Warande, Derbaix et Damas et prononce un discours à cette occasion, p. 24, 25.

Proposition de modification des articles 58 et 60 du règlement en vue de décider que, à l'avenir, les commissions des naturalisations et des pétitions seront formées d'après le système usité pour la formation des autres commissions, c'est-à-dire d'après la représentation proportionnelle des groupes : Déclare que, aux termes de l'article 99 du règlement, la proposition devrait être renvoyée à la commission spéciale de revison du règlement, mais qu'il est en mesure d'annoncer que les modifications qu'elle comporte ont recueilli l'adhésion générale; propose donc au Sénat, par dérogation aux prescriptions régiementaires, de l'adopter d'urgence, p. 27. — Le Sénat étant unanime, annonce que les commissions des naturalisations et des pétitions seront composées suivant le principe de la représentation proportionnelle des groupes, p. 27.

Procédure parlementaire : Propose, afin de gagner du temps et le projet de loi sur l'équilibre budgétaire étant en somme le complément de la déclaration ministérielle, de joindre la discussion de ces deux objets, p. 31.

Déclaration du gouvernement après la formation, le 17 décembre, du cabinet présidé par le comte de Broqueville. Consulte le Sénat sur le point de savoir s'il entend remettre au lendemain la discussion de la déclaration et propose d'y joindre l'examen des projets financiers qui en est, en somme, le complément, afin d'arriver ainsi à un résultat pratique, p. 31. — Discussion : Fait remarquer qu'il y a encore six orateurs inscrits, estime qu'il serait bon de pousser ce même jour la discussion aussi loin que possible et de la reprendre le lendemain, en y joignant, dès que le rapport sera déposé, l'examen du projet financier, p. 45.

Nomination de trois commissaires de la Société nationale des chemins de fer belges. Fait une communication à ce sujet et propose de procéder à l'élection des candidats, le 29 décembre, à 15 heures, p. 45.

Projet de loi portant prorogation de la loi de cadenas pour l'admission de nouveaux agents de change. Observations au sujet de la possibilité de voter ce projet le jour même, p. 64.

Budgets : A l'occasion d'une motion d'ordre de M. Volckaert au sujet du dépôt des budgets, estime que le Sénat sera unanime à désirer que les différents budgets soient examinés le plus promptement possible; déclare que le bureau du Sénat prendra des dispositions pour que les commissions compétentes procèdent à leur examen rapidement et engage les commissions à se réunir le plus tôt qu'elles le pourront à cet effet; estime qu'il y a une amélioration à apporter dans les méthodes du travail parlementaire, en ce qui concerne les budgets, afin que ceux-ci soient votés dans les premiers mois de l'année; p. 64.

Président du Sénat (*suite*)

Projet de loi établissant des mesures temporaires en matière de baux à loyer. Observations au sujet de la possibilité de voter ce projet le jour même, p. 64.

Projet de loi fixant le contingent de l'armée pour l'année 1933. Observations au sujet de la possibilité de voter ce projet le jour même, p. 64.

Commissions permanentes des pétitions et des naturalisations : Communication au sujet de la formation de ces commissions, p. 78, 79.

Annonce, à la fin de la séance du 29 décembre, que le Sénat va se séparer *sine die;* déclare qu'il est vraisemblable qu'il devra convoquer l'assemblée vers le 20 ou le 25 janvier, selon que la Chambre des représentants aura transmis certains projets; déclare qu'il se réserve, pour le surplus, dans le cas où il recevrait les budgets vers le 15 janvier, de demander aux présidents des commissions compétentes de se réunir au besoin vers le 17 janvier, p. 79.

A la fin de la séance du 29 décembre, au moment où le Sénat va se séparer pour les vacances du Nouvel-An, M. le président Digneffe constate que cette première réunion qu'il a le plaisir et l'honneur de présider s'est terminée par un magnifique effort de la Haute Assemble, laquelle vient de siéger pendant six heures sans désemparer, félicite le Sénat de cet effort et déclare que, se souvenant de ce précédent, il pourra à l'avenir demander qu'il soit renouvelé, p. 79.

Prononce une allocution et fait une motion de sympathie à l'occasion de l'attentat auquel vient d'échapper M. Franklin Roosevelt, président élu des Etats-Unis, et prie le ministre des affaires étrangères de se faire l'interprète du Sénat auprès du gouvernement de la république américaine, p. 82.

Naturalisations : M. le comte de la Barre d'Erquelinnes demandant que les dossiers soumis au Sénat soient renvoyés à la commission et, motivant sa demande, fait des observations tant au sujet du travail à faire par la commission qu'en ce qui concerne la question de la procédure parlementaire, p. 87.

Projet de loi relatif à l'augmentation des droits de douanes et d'accises. Discussion générale. Pendant le discours de M. Van Roosbroeck, rappelle que la fin de la séance en cours a été fixée à 5 heures et M. Van Roosbroeck, déclarant qu'il n'en a plus que pour dix minutes, le prie de terminer son discours avant que la séance ne soit levée, p. 92. — Discussion des articles. Avant que le débat ne soit continué, et étant donné que l'après-midi n'est pas encore très avancé, estime que, en faisant un effort, le projet en cours pourrait être terminé pendant cette même séance, p. 142. — A la suite d'observations de M. Van Belle, déclare ne pas se souvenir que le Sénat ait décidé de ne pas voter après 4 ½ heures et insiste pour que l'on termine au moins la discussion des articles en première lecture, p. 142, 143. — Fait encore des observations à ce sujet, p. 143. — Rappelle notamment qu'au comité secret il s'est permis de dire qu'il compterait sur l'assiduité des sénateurs pour des prolongations éventuelles de séance, afin d'arriver, quand l'état des travaux le permettrait, à supprimer d'autres séances, p. 143. — Insiste pour que l'on termine la discussion en première lecture pendant la séance en cours, p. 143. — Art. 22. M. Vinck protestant contre la procédure suivie pour le vote sur cet article, dont la suppression était proposée, déclare qu'il prend acte de l'abstention de M. Vinck, mais déclare également que l'amendement tendant à supprimer l'article ne pouvait être qualifié d'amendement; que c'est donc en bonne logique qu'il a mis l'article aux voix, p. 148. — Annonce que le vote sur l'ensemble aura lieu le lendemain à 3 heures et remercie ceux des membres du Sénat qui ont bien voulu l'aider à atteindre ce résultat, p. 154.

Projet de loi modifiant la loi du 16 avril 1927 sur la compétence territoriale des notaires. Le projet relatif aux douanes devant forcément être interrompu, et M. Hans proposant d'entamer l'examen du projet relatif à la compétence des notaires, estime que, ceux qui s'intéressent à ce projet n'étant pas prévenus, cette discussion ne peut avoir lieu le lendemain et déclare que, du reste, il n'est pas souhaitable que le Sénat entame une discussion pour l'abandonner ensuite sans l'avoir épuisée, p. 107.

Horaire des séances : M. François protestant contre l'attitude des parlementaires qui ne respectent pas l'engagement pris la veille en comité secret de rester en séance jusqu'à 6 heures, déclare qu'il avait cru pouvoir espérer, après l'exposé qu'il avait fait la veille, que tous les sénateurs auraient tenu leurs engagements, puis se déclare heureux de constater que les membres restés en séance ne manqueront pas de plaider auprès de leurs collègues, afin que l'engagement pris ne reste pas lettre morte, p. 107. — Pendant la discussion des articles du projet relatif aux douanes et accises, demande que le Sénat fasse un effort pour terminer la discussion pendant la séance en cours, puis met en doute l'affirmation de M. Van Belle, suivant laquelle le Sénat aurait décidé de ne plus voter après 4 ½ heures; estime que le Sénat n'a pas pris de décision limitant l'heure des votes, p. 142, 143. — Déclare que, effectivement, une proposition avait été faite dans le sens indiqué par M. Van Belle, mais que cette proposition n'avait recueilli que quelques voix de majorité et que, à la suite de ce vote, il s'est permis de faire une déclaration au Sénat afin de lui demander son concours, p. 143.

Président du Sénat (*suite*)

Proposition de loi ayant pour objet de dispenser les communes et les associations de communes de faire usage du timbre adhésif sur les quittances et avis de paiement qu'elles envoient à leurs abonnés aux distributions d'eau. M. Huysmans demandant, au moment où il dépose cette proposition de loi, si la prise en considération ne pourrait avoir lieu immédiatement, déclare que le règlement est formel pour exiger que la prise en considération ait figuré à l'ordre du jour, p. 156. — A la suite d'une motion de M. Huysmans, qui demande l'urgence, reconnaît le caractère d'urgence de cette proposition de loi, mais fait remarquer qu'elle est d'initiative parlementaire, qu'un amendement a été présenté par la commission et que, le ministre des finances n'étant pas présent, il estime qu'il serait préférable d'inscrire cet objet à l'ordre du jour du lendemain, M. H. Jaspar, m. f., devant assister à cette séance, p. 286.

Annonce au Sénat le décès de M. Lekeu, sénateur provincial du Hainaut, et prononce un discours à cette occasion, p. 172.

Travaux du Sénat : M. Volckaert protestant contre la remise d'objets fixés à l'ordre du jour, à cause de l'absence des membres du gouvernement, déclare que le comte de Broqueville, p. m., n'est nullement visé personnellement, et saisit cette occasion pour prier le comte de Broqueville, p. m., de l'aider à établir l'accord entre le Sénat et les membres de son cabinet, afin que la Haute Assemblée puisse arriver, avant les vacances de Pâques, à examiner et à voter les neufs budgets dont cette assemblée est saisie; fait remarquer que quatre de ces budgets sont déjà examinés en commission et peuvent être discutés en séance publique, p. 175.

Proposition de loi sur l'inspection du travail. Discussion sur la prise en considération : A la suite des observations de M. Catteau, déclare qu'il croit comprendre que M. Catteau ne s'oppose pas à la prise en considération, mais qu'il prie M. Mertens, auteur de la proposition, de fournir le plus promptement aux membres du Sénat la documentation utile, p. 175. — M. Mertens estimant qu'il ne s'agit que de la prise en considération, déclare que les observations de M. Mertens sont exactes, mais estime que le discours de M. Catteau aura l'avantage de le prévenir des questions qui vont être posées, p. 175.

Budget de l'agriculture pour 1933. La discussion devant être remise, par suite de l'absence forcée du ministre compétent, et M. Volckaert protestant à ce sujet, déclare qu'il ne peut être question que M. le comte de Broqueville, p. m., se sente visé par les observations de M. Volckaert, p. 175. — Discussion de ce budget et d'une interpellation de M. Paulsen relative à l'importation de porcs et de viande de porc. Au moment où cette discussion va être abordée, suggère aux orateurs inscrits de parler de la tribune, estimant que la clarté et la dignité de la discussion y gagneraient beaucoup et qu'il serait ainsi mieux au courant des incidents qui pourraient surgir pendant les débats et y intervenir en exécution de sa charge; exprime le vœu que tous ses collègues comprennent l'esprit dans lequel il fait cette suggestion, p. 209, 210. — Avant de donner la parole au prochain orateur inscrit, fait observer qu'il y a encore vingt-quatre orateurs inscrits et prie le Sénat de décider que la séance en cours comme la séance du lendemain seront prolongées, l'ordre du jour étant très chargé, p. 219. — Le ministre ayant rappelé qu'un conseil des ministres devait avoir lieu à 5 ½ heures, déclare que la séance continuera aussi longtemps que le ministre pourra être présent, p. 219. — Fait remarquer qu'il y a encore quinze orateurs inscrits et prie ces orateurs d'être aussi brefs que possible, afin que le débat puisse être terminé le lendemain et que l'on puisse encore voter les projets intéressant la colonie pendant cette séance, p. 237. — Au moment où la séance est levée, fait remarquer qu'il reste une dizaine d'orateurs inscrits et prie le Sénat de faire le lendemain l'effort nécessaire pour terminer la discussion, p. 244. — Au moment où l'on fixe l'ordre des travaux du Sénat, constate qu'il y a encore onze orateurs inscrits et, tout en déclarant qu'il faut renoncer à terminer la discussion ce même jour, estime qu'il est indispensable que ce débat soit terminé le mardi suivant, afin que le Sénat termine les objets inscrits à son ordre du jour avant de partir en vacances de Pâques, p. 253. —Pendant la séance du mardi 4 avril, demande, au cas où ce budget ne serait pas terminé pendant la séance en cours, que le Sénat siège le lendemain matin pour terminer, p. 286. — Se déclare d'accord avec M. Volckaert, qui propose de prolonger la séance jusqu'à épuisement du débat, p. 286. — Le ministre devant quitter le Sénat quelques instants plus tard, se rallie à la motion de M. Mullie tendant à remettre la suite du débat à une séance supplémentaire qui se tiendrait le jeudi matin, p. 298. — Avant de donner la parole au prochain orateur, et déférant au désir exprimé par de nombreux membres, propose de limiter le temps de parole à dix minutes et informe le Sénat qu'il y a encore douze orateurs inscrits; estime que, en décidant cette limitation, on pourrait avoir terminé vers midi, p. 333. — Déclare qu'il sera accordé un maximum de dix minutes aux orateurs encore inscrits, p. 333. — Reprise de la discussion : MM. Janssens et Waucquez ayant soulevé des questions que

Président du Sénat (*suite*)

M. Sap, m. a. et c. m., déclare n'être pas de sa compétence, estime que tout le monde sera d'accord pour reprendre les questions soulevées par MM. Waucquez et Janssens lors de la discussion des budgets auxquelles elles se rattachent, ces questions présentant un grand intérêt, p. 364. — Discussion des articles du tableau du budget : Article 34. M. Renard exprimant le désir de présenter des amendements à cet article et à l'article 57, fait remarquer que le gouvernement propose la suppression de tous ces articles, qui sont transférés pour le surplus au budget de l'instruction publique; que, d'autre part, les amendements de M. Renard auraient dû être présentés plus tôt, qu'ils essent pu, alors, être examinés, p. 365.

Fixation de l'ordre du jour : A la fin de la séance du mercredi 22 mars, fait remarquer que les objets à l'ordre du jour de la séance du lendemain ne semblent pas être de nature à donner lieu à longue discussion; estime donc qu'il ne serait pas utile que le Sénat tînt une séance le lendemain jeudi 23 mars, et propose à l'assemblée de s'ajourner au mardi suivant; attire, à cette occasion, l'attention du Sénat sur le fait que celui-ci est en retard de huit jours sur le programme qu'il s'était efforcé d'établir afin d'épuiser, avant les vacances de Pâques, l'examen des budgets qui lui sont soumis. Demande donc à l'assemblée de faire un grand effort afin de réaliser le programme qu'elle s'était assigné, p. 205. — Certaines observations ayant été présentées, rappelle que le premier ministre a promis son concours auprès de ses collègues du cabinet pour obtenir leur présence et déclare que des entretiens qu'il a eus avec différents membres du gouvernement confirment le désir des ministres d'aider le Sénat à accomplir l'effort projeté, p. 205.

Annonce au Sénat le decès de M. Nolf, sénateur d'Anvers, et prononce un discours à cette occasion, p. 208.

Interpellation de M. Rolin au sujet de l'attitude du gouvernement en ce qui concerne le conflit entre la Chine et le Japon. Au moment du vote sur les ordres du jour en présence, rappelle les termes de l'article 26 du règlement qui dit que les propositions qui peuvent être mises aux voix sans exclure les autres ont la priorité; demande si la priorité est réclamée pour l'un des ordres du jour, p. 234. — M. Segers protestant contre le discours prononcé par M. Rolin pour motiver son abstention sur l'ordre du jour, fait, à plusieurs reprises, remarquer à M. Rolin qu'il ouvre à nouveau la discussion, sous prétexte de motiver son abstention, ce qui est contraire au règlement, p. 234. — M. Rolin continuant malgré cela son discours, déclare que si l'assemblée se rebelle contre l'autorité présidentielle, il se verra obligé de suspendre la séance, puis, M. Rolin persévérant dans son attitude et le tumulte étant à son comble, suspend la séance, p. 234. — Au moment où la séance est reprise, déclare que c'est par suite d'un lapsus qu'il a dit que la séance était levée, au moment où il l'a suspendue, p. 235. — De nouvelles observations étant faites en ce qui concerne le bien-fondé des observations de MM. Rolin et Segers, déclare qu'il donne, à l'article du règlement au sujet des discours concernant les motifs d'abstention, le sens suivant : les membres du Sénat ont la latitude d'expliquer leur vote, mais non de mettre en cause des membres de l'assemblée et d'entrer, à nouveau, dans le fond du débat; fait remarquer que le règlement doit être la sauvegarde de tous les membres de l'assemblée, puis déclare que M. Rolin lui a assuré qu'il n'avait plus que quelques phrases à prononcer et prie l'assemblée de laisser parler M. Rolin pendant les deux minutes qu'il a demandées et qu'il donnera ensuite la parole au R. P. Rutten, qui s'est également abstenu, p. 235. — Pendant le discours de M. Rolin, lui fait à nouveau remarquer qu'il rentre dans le fond du débat, p. 235.

Projets de loi accordant la grande naturalisation avec dispense des droits d'enregistrement, la grande naturalisation et la naturalisation ordinaire. Propose de procéder au vote par un seul appel nominal sur l'ensemble de ces projets de loi, p. 251, 252.

Fixation de l'ordre du jour : Au cours de la séance du jeudi 30 mars, fait diverses observations et propositions au sujet de la suite de la discussion du budget de l'agriculture, p. 253. — Fait remarquer que, selon la tradition, il estime que la plupart des membres du Sénat désirent partir en vacances le mercredi avant Pâques et propose diverses mesures à cet effet, notamment une séance du matin la semaine suivante, ainsi que des prolongations de séance, p. 253.

Projet de loi portant prorogation de la loi encourageant la construction de nouvelles habitations par la remise temporaire de la contribution foncière. Discussion générale. Estime que les propositions de M. Van Eyndonck ne peuvent, à proprement parler, pas être considérées comme un amendement et que, ainsi que vient de le dire le rapporteur, la loi en discussion n'est qu'une prorogation; fait remarquer que si le vote n'était pas acquis ce même jour, ses effets cesseraient immédiatement, ce qui serait profondément regrettable, p. 284.

Président du Sénat (*suite*)

Fixation de l'ordre du jour : Pendant la séance du 5 avril, interrompt un instant la discussion en cours afin d'informer le Sénat qu'il vient d'envisager, avec les différents groupes, le travail que le Sénat devrait encore accomplir avant les vacances de Pâques; indique le programme qu'il voudrait voir suivre et demande à l'assemblée de faire l'effort nécessaire pour que l'examen de divers budgets soit terminé le lendemain, en tenant une séance du matin et en prolongeant aussi longtemps qu'il le faudra la séance de l'après-midi, p. 324. — Se rallie aux propositions du baron de Mévius, p. 324.

Fixation de l'ordre du jour : Au cours de la séance de l'après-midi du 11 avril, indique au Sénat les budgets et autres objets que l'assemblée devrait examiner et voter avant de se séparer pour les vacances de Pâques et annonce au Sénat que l'ordre du jour étant encore très chargé, il estime que l'assemblée devrait tenir une séance du matin le lendemain, afin de pouvoir se séparer l'après-midi jusqu'au 9 mai, p. 410, 411. — M. Van Belle faisant une suggestion pour la discussion du budget des travaux publics, estime que tout le monde sera d'accord sur cette manière de procéder et déclare que son désir de voir voter les budgets ordinaires avant les vacances vient de ce que ce vote permettra à l'administration d'organiser la marche normale des affaires, p. 411.

Budget des travaux publics pour 1933. Au cours de la séance du 11 avril, fait des propositions au Sénat afin que ses travaux puissent être réglés de manière que le budget soit voté avant les vacances de Pâques, p. 411. — M. Van Belle proposant d'autoriser les sénateurs qui n'auraient pu développer leurs observations à l'occasion du budget des travaux publics, à le faire à l'occasion du budget extraordinaire, estime que l'on sera unanime à admettre la proposition de M. Van Belle et déclare qu'il désire voir voter les budgets ordinaires avant Pâques, afin de permettre à l'administration d'organiser normalement la marche des affaires, p. 411.

Projet de loi modifiant la compétence des juges de paix et celle des tribunaux de première instance en matière d'actions en réparation des dommages causés par les travaux exécutés dans les mines. A l'occasion d'une demande d'urgence, fait remarquer que la modification apportée par la Chambre change complètement les résultats possibles du système que l'on voudrait substituer aux dispositions en vigueur et déclare qu'il ne peut admettre que l'on reproche au ministre de la justice d'essayer d'enterrer les projets qui lui sont soumis par le parlement; fait remarquer qu'il représente lui-même une région minière et qu'il sait combien les intérêts en jeu sont importants et combien la question est délicate, p. 413, 414. — MM. Van Fleteren et Renard insistant encore sur l'urgence, déclare qu'il ne doute pas que le département de la justice fasse toute la diligence possible, p. 414.

Budget de l'intérieur pour 1933. Au moment de la discussion des articles, un seul secrétaire étant présent, prie M. Van Schoor de bien vouloir prendre place au bureau, p. 421.

Fixation de l'ordre du jour : Observations, p. 422.

Budget des postes, télégraphes et téléphones pour 1933. Avant de procéder à l'examen des articles, déclare que, pour la seconde fois depuis les dernières séances, il se voit obligé de faire appel au bienveillant concours d'un membre du Sénat pour remplir les fonctions de secrétaire, un seul secrétaire étant présent; prie donc M. Disière de bien vouloir remplir les fonctions de secrétaire, p. 435.

Annonce au Sénat que le prix Francqui vient d'être décerné à M. Henri Pirenne, recteur émérite de l'université de Gand, et exprime à celui-ci les félicitations de l'assemblée pour cette distinction méritée, p. 467.

Projet de loi relatif aux pleins pouvoirs (nouvelles mesures en vue de réaliser l'équilibre budgétaire). Au moment où la discussion va être abordée, fait remarquer que ce projet, extrêmement important, est le seul inscrit à l'ordre du jour de la séance qui vient de s'ouvrir; fait observer à la Haute Assemblée qu'il y a plus de vingt orateurs inscrits; estime que le Sénat sera d'accord pour prolonger la séance jusque vers 6 ou 7 heures et si, à ce moment-là, la discussion n'était pas suffisamment avancée, pour pouvoir terminer le lendemain après-midi, que l'on tienne une séance le lendemain matin, p. 467. — En donnant la parole à M. le comte de Broqueville, p. m. et premier inscrit, adresse, au nom du Sénat, ses sincères félicitations au comte de Broqueville pour son rétablissement et lui exprime toute la satisfaction de l'assemblée de le voir à nouveau en état d'assister aux débats du parlement, p. 467. — Pendant le discours de M. le comte de Broqueville, p. m., de nombreuses interruptions se produisant, fait remarquer que l'on doit des égards au comte de Broqueville, celui-ci n'étant pas encore complètement remis de la maladie qui vient de l'atteindre; M. Rolin s'étonnant que le président n'ait pas protesté contre le ton adopté par M. le comte de Broqueville, p. m., au début de son discours, en ce qui concerne les débats qui se sont déroulés à la Chambre des représentants, déclare qu'il n'a

Président du Sénat (*suite*)

à protester que contre l'attitude de certains membres de l'extrême gauche, attitude qu'il considère comme contraire aux usages parlementaires; estime que l'attitude du premier ministre était justifiée par celle que venait de prendre à son égard une partie du groupe socialiste, p. 469. — Pendant le discours de M. Segers, M. Van Fleteren ayant dit à celui-ci qu'il était le plus grand bavard du parlement, déclare qu'il ne peut permettre à M. Van Fleteren de qualifier ainsi un de ses collègues; puis, M. Van Fleteren maintenant ce qualificatif, annonce que si M. Van Fleteren persévère dans son attitude il se verra obligé de le rappeler à l'ordre, p. 484. — A la suite d'observations de M. Segers, déclare que, déférant au désir de celui-ci, il n'infligera pas de rappel à l'ordre à M. Van Fleteren, et déclare l'incident clos, p. 485. — Après la fin du discours de M. Segers, demande à interrompre un instant le débat afin de régler la marche des travaux du Sénat pour la fin de la séance en cours et pour le lendemain; propose de continuer à siéger ce jour-là jusqu'à 8 heures et de siéger le lendemain matin à partir de 10 heures avec une interruption à midi, p. 486. — Déclare qu'il est donc acquis que le Sénat siégera le lendemain à 10 heures et qu'il est entendu que le Sénat prolongera ses travaux aussi longtemps qu'il le faudra; prie donc les membres de l'assemblée de prendre leurs dispositions en conséquence, p. 487. — Ayant prié M. Laboulle de parler à la tribune, comme l'ont fait les autres orateurs, fait diverses observations en réponse à celles faites par M. Laboulle à cette occasion, p. 491. — Au moment où il lève la séance du matin, annonce qu'elle sera reprise à 2 heures précises, qu'elle continuera jusqu'à 7 heures et demie, que l'assemblée fera alors une interruption d'une heure pour permettre aux sénateurs de se restaurer; puis que la séance sera reprise et continuée aussi longtemps qu'il le faudra pour épuiser le débat; déclare qu'il se permet de compter sur la présence de tous les membres du Sénat, p. 498. — Fait remarquer que 19 orateurs se sont fait entendre, dont 14 de l'opposition; estime donc que tout a été dit et prie les orateurs encore inscrits d'être aussi brefs que possible, p. 526.

Ajournement du Sénat : Rappelle au Sénat le texte des deux propositions en présence, puis déclare que, aux termes du règlement, l'assemblée doit voter en premier lieu sur la proposition de M. Segers, celle-ci étant la plus étendue, p. 536. — Avant que le Sénat ne se sépare, rend hommage à l'activité, à l'endurance et au dévouement que l'assemblée a rencontrés dans le personnel de tous ses services pendant les quatre séances qu'il vient de tenir, presque sans désemparer, en trente-six heures de temps; puis remercie les sénateurs d'avoir bien voulu s'attacher aussi courageusement à la tâche ardue qu'il vient de terminer, ainsi que de l'endurance dont ils ont fait preuve, p. 536. — Déclare encore qu'il est entendu qu'il convoquera ultérieurement le Sénat, après accord avec le gouvernement, p. 536.

Prononce l'éloge funèbre du lieutenant général baron de Witte de Haelen, p. 538.

Projet de loi relatif aux fermages. Discussion générale. Fait remarquer que la question soulevée par M. Van Fleteren, quant au texte qui servira de base à la discussion, ne pourra avoir de suites qu'au moment où le Sénat abordera la discussion des articles et qu'il consultera alors l'assemblée au sujet du texte à prendre comme proposition principale, p. 542. — Avant de donner la parole au prochain orateur inscrit, propose au Sénat de prolonger éventuellement quelque peu la séance, afin de terminer ce même jour la discussion des articles, répondant ainsi au désir de la Chambre, qui attend impatiemment le vote du Sénat pour reprendre à son tour l'examen du projet, p. 556. — Constate l'accord du Sénat sur la proposition qu'il vient de formuler, p. 556. — Avant d'ouvrir la discussion des articles, consulte le Sénat sur le point de savoir quel sera le texte qui servira de base à la discussion et estime que c'est le nouveau texte proposé par la commission du Sénat qui devrait être choisi, celui-ci ayant réalisé l'accord des groupes au sein de la commission, p. 559. — M. Van Fleteren se déclarant disposé à accepter ce texte comme base du débat, remercie M. Van Fleteren de l'attitude prise par le groupe socialiste et estime que cela évitera des discussions prolongées, p. 560. — Discussion des articles. Art. 4. M. Legrand, rapp., demandant que le texte de la commission soit mis aux voix en premier lieu, déclare être du même avis que le rapporteur, p. 564. — Art. 12. Annonce que, dans le désir d'être agréable à la Chambre, il comptait proposer d'enfreindre le règlement et de procéder le jour même au vote en seconde lecture, mais que, étant donnés les amendements qui ont été présentés au dernier moment, il propose de fixer la seconde lecture et le vote sur l'ensemble du projet au lendemain à 2 heures, p. 571. — En réponse à des observations de M. Paulsen, lui fait remarquer que toutes les dispositions modifiées sont soumises au second vote et rappelle que, pour être agréable à la Chambre, il propose de fixer ce second vote au lendemain, p. 571. — Vote en seconde lecture. Art. 4 et 5. Fait remarquer qu'une erreur s'est glissée dans le texte de ces articles au document provisoire qui a été distribué aux membres du Sénat et donne ensuite lecture du texte de ces articles tels qu'ils ont été adoptés en première lecture; déclare que ces erreurs se sont produites parce qu'il n'a pas assez strictement fait observer le règlement, qui stipule que tout amendement doit être envoyé par écrit au président, p. 674.

Projets de loi concernant les budgets et les finances de la colonie. Propose de joindre la discussion générale de ces quatre projets, p. 577. — Pendant cette discussion, fait remarquer que M. Volckaert, qui devait prendre la parole après le ministre, a été atteint, au début de la séance, d'une indisposition dont il espère qu'il sera promptement rétabli, mais qui l'empêchera peut-être encore de prendre la parole le lendemain; estime que MM. Crokaert et Godding, prochains inscrits, ont des observations assez longues à présenter et qu'il serait fâcheux de scinder leurs discours; propose, en conséquence, la remise au lendemain de la suite du débat, mais demande que, éventuellement, la séance du lendemain soit prolongée afin d'en finir ce jour-là avec les projets coloniaux en cours de discussion, p. 600. — Au moment où la discussion générale est terminée, fait remarquer que le texte présenté par MM. Rolin et consorts ne constitue pas un amendement, mais une motion; que, d'après lui, il faudrait, pour que le Sénat puisse se prononcer sur cette motion, qu'elle fût soumise à un vote spécial; propose d'admettre cette procédure et de procéder au vote sur la motion avant le vote sur l'ensemble du projet, p. 624. — Remercie M. Rolin, qui déclare s'en remettre à son avis, p. 624. — Avant le vote, rappelle que le Sénat doit, au préalable, régler le sort de la proposition de MM. Rolin et consorts, p. 702.

Fixation de l'ordre du jour : A l'occasion du dépôt du rapport sur le projet relatif aux baux commerciaux et M. Janson, m. j., insistant sur l'urgence de ce projet, fait diverses observations au sujet de l'ordre du jour et propose notamment à l'assemblée de tenir une séance supplémentaire du matin, le surlendemain 27 juillet, afin de terminer le projet sur les baux commerciaux et de prolonger éventuellement la séance de l'après-midi ce même jour, p. 588. — A la fin de la séance du 26 juillet, rappelle la décision prise la veille de tenir une séance du matin le lendemain et rappelle les projets à l'ordre du jour (matin et après-midi); rappelle la décision prise de terminer le lendemain le projet sur les baux commerciaux, p. 627.

Projet de loi relatif aux baux commerciaux. M. Janson, m. j., demandant que le Sénat fixe la discussion au lendemain, 26 juillet, estime qu'il serait fâcheux d'interrompre la discussion des projets coloniaux dont le vote présente une importance toute particulière; propose donc au Sénat de tenir une séance le jeudi matin, d'entamer l'examen du projet relatif aux baux commerciaux dès l'ouverture de cette séance et de le terminer l'après-midi du jeudi, afin que ce projet, d'une grande urgence (s'il est amendé par la Haute Assemblée, ainsi que cela semble devoir être), puisse être renvoyé à la Chambre en temps utile, p. 588. — Avant d'ouvrir la discussion sur ce projet, consulte le Sénat sur le point de savoir si c'est le nouveau projet élaboré par la sous-commission et figurant dans le rapport de M. Ligy qui servira de base à la discussion; estime, le projet de la sous-commission étant très différent de celui transmis par la Chambre, qu'il serait bon, pour la clarté de la discussion, de prendre le projet de la sous-commission comme proposition principale, p. 685, 686. — Déclare que c'est ce projet qui servira de base au débat, p. 686. — Rappelle à l'assemblée, avant de lever la séance du matin, qu'elle s'est engagée la veille, à la demande de son président, à terminer ce même jour le débat sur les baux commerciaux; rappelle qu'il y a un grand intérêt à ce que cet engagement soit tenu, afin que la Chambre puisse examiner le projet le mardi suivant, p. 695. — Discussion des articles. M. Ligy, rapp., proposant au Sénat de remettre la suite du débat au mercredi suivant, et indiquant les motifs de sa proposition, estime que celle-ci est sage, le Sénat, qui a l'habitude de faire du travail approfondi, ne pouvant faire œuvre sérieuse qu'après l'étude préalable, par la commission, des nouveaux amendements qui ont été présentés, p. 709. — Le rapport complémentaire étant déposé, fait des observations au sujet de la possibilité de fixer cet objet à la séance du matin du 3 août, p. 726. — Propose d'inscrire cet objet en tête de l'ordre du jour de la séance de l'après-midi, p. 726. — Au moment où la discussion des articles va être reprise, annonce que, à la suite du nouvel examen fait par la commission, celle-ci a remanié plusieurs articles et propose de prendre le nouveau texte élaboré par la commission comme base de la discussion, p. 743. — Propose, bien que ce soit une dérogation au règlement, de procéder immédiatement au second vote, étant données les circonstances dans lesquelles on se trouve, p. 756. — M. le baron du Four estimant qu'il serait bon d'avoir sous les yeux un texte complet des articles amendés, trouve cette observation pertinente, mais prie le baron du Four de ne pas insister et fait remarquer que les articles ont été très sérieusement discutés en première lecture, p. 756. — Annonce qu'il vient de recevoir une communication de M. le président de la Chambre, annonçant que le projet sur les baux commerciaux, voté la veille par le Sénat, lui est renvoyé, amendé par la Chambre des représentants;

Président du Sénat (*suite*)

estime qu'il est de la dignité et du devoir du Sénat d'aborder immédiatement l'examen du nouveau texte et prie, en conséquence, la commission de la justice de se réunir et de faire rapport immédiatement, p. 793. — Prie également tous les membres du Sénat de rester en séance : l'assemblée procéderait immédiatement à un vote qui doit encore être émis, puis la séance serait suspendue, en attendant que la commission de la justice ait terminé ses travaux, p. 793. — A la suite d'observations de M. Ligy, rapp., au sujet de la procédure réglementaire, déclare qu'il va immédiatement remettre le texte à M. Ligy, p. 793. — Vote des articles amendés : Fait remarquer que, d'après le règlement, il devrait procéder à la lecture de chacun des articles, mais estime que le Sénat sera d'accord avec lui pour considérer comme adoptés les articles qui n'ont pas été modifiés, p. 794. — Annonce que la Chambre avait eu l'amabilité, après avoir renvoyé le projet, d'attendre le résultat des délibérations du Sénat; déclare qu'il lui transmet d'urgence la décision que vient de prendre la Haute Assemblée et estime que, par égard pour la Chambre, il convient que le Sénat attende, à son tour, la décision que va prendre cette Assemblée, p. 796. — La séance étant reprise, annonce que, d'après une communication qui vient de lui être faite, la Chambre a adopté, en première lecture, les articles tels qu'ils ont été modifiés et rétablis par le Sénat; estime que, dans ces conditions, il est inutile d'attendre le vote final, qu'il espère voir conforme à l'attente du Sénat, p. 796.

Projet de loi sur la protection des eaux de boisson. Propose, vu l'urgence, de passer au vote en seconde lecture et au vote sur l'ensemble du projet, p. 603. — M. Van Fleteren demandant, l'heure des votes n'étant pas encore atteinte, que l'on attende l'arrivée des sénateurs non encore arrivés, fait remarquer que sa proposition avait pour but d'envoyer immédiatement le projet à la Chambre, afin que cette Assemblée puisse encore le voter avant les vacances, p. 603. — Désirant ne pas aller contre les coutumes admises au Sénat, déclare que l'on interrompra la discussion des projets coloniaux pour procéder au vote, à trois heures, p. 603.

Fixation de l'ordre du jour, pendant la séance du 27 juillet : Fait diverses observations et fait notamment remarquer combien les questions personnelles concernant la présence des membres sont déplorables, p. 710.

Fixation de l'ordre du jour : Au début de la séance du 2 août, des observations étant faites au sujet des travaux du Sénat, fait remarquer qu'il estime que la séance qui vient d'être ouverte devra être un peu prolongée et que le Sénat devra siéger le lendemain, matin et après-midi, p. 713.

Projet de loi relatif à l'importation, à l'exportation et au transit des œufs. Annonce qu'une proposition d'ajournement qui avait été présentée est rejetée par parité de voix : 63 contre 63, p. 724. — Des protestations s'élevant au sujet du résultat du vote, annonce que, en effet, MM. les secrétaires ne sont pas d'accord sur le recensement des votes et déclare qu'il va être, en conséquence, procédé à un pointage, p. 724. — Annonce qu'il y a 65 « oui », 62 « non » et 1 abstention; que, par suite de ce vote le renvoi à la commission est ordonné, p. 724. — A la suite d'observations de M. Moyersoen au sujet de la légalité de la procédure suivie, et le président ayant été mis en cause, fait remarquer à M. Moyersoen que, lorsqu'il a annoncé que le vote donnait lieu à pointage, personne n'a protesté; que, dans ces conditions, tout en reconnaissant que les observations de M. Moyersoen sont intéressantes, il se voit obligé de constater qu'elles ne sont pas pertinentes en cette occurrence, p. 725. — Estime qu'il est inutile de discuter après la déclaration qu'il vient de faire et déclare l'incident clos, p. 725.

Accident survenu à M. le duc d'Ursel : Annonce cet accident et forme, au nom du Sénat, des vœux pour le prompt rétablissement de M. le duc d'Ursel, p. 745. — Fait part au Sénat des nouvelles rassurantes qui lui sont parvenues au sujet de l'état de santé du blessé, p. 768.

Fixation de l'ordre du jour, pendant la séance de l'après-midi du 3 août : Diverses propositions étant faites, propose au Sénat de procéder encore à quelques votes et de voir, à six heures, quel sera l'état des travaux de l'Assemblée, p. 757.

Projet de loi sur la protection des titres d'enseignement supérieur. Discussion des articles. Art. 1er. Répond aux observations de M. Renard au sujet de la procédure à suivre pour le vote, p. 788. — Donne lecture d'un nouvel amendement du baron Boël, constate que les premiers amendements présentés ont provoqué le dépôt d'autres amendements et demande s'il ne serait pas préférable que le Sénat décide, par un vote de principe, qu'il n'admettra aucun amendement, p. 790.

Au moment où le Sénat va se séparer pour prendre ses vacances d'été, M. Segers prend la parole par motion d'ordre afin de remercier au nom de tous ses collègues, M. le président Digneffe, pour le dévouement, l'impartialité et l'endurance dont il a fait preuve au cours de la session, p. 796. — M. le président Digneffe remercie M. Segers, qui s'est fait l'interprète du Sénat et saisit cette occasion pour dire tout ce que le président doit au concours du personnel du Sénat, particulièrement au personnel du greffe, signale à cette occasion, d'une façon toute particulière, le dévouement intelligent et actif

Président du Sénat (*suite*)

dont ont fait preuve MM. le vicomte de Biolley, greffier, et M. Maes, greffier adjoint, en dépit du mauvais état de leur santé à ce moment; M. le président déclare encore que, d'après les prévisions, le Sénat se réunira à nouveau en octobre, mais qu'il s'entendra avec le gouvernement au sujet de la date à fixer pour la prochaine convocation du Sénat, p. 796.

Prix Francqui. — V. Sciences, arts et lettres.

Procédure civile.

DIVORCE.

Proposition de loi modifiant les règles de procédure en matière de divorce (due à l'initiative de M. Lebeau et signée par M. Lebeau, Mme Spaak, MM. Disière, Hénault et Quinchon.)

Doc. — N° 15. Développements et proposition de loi.

Ann. — Dépôt de cette proposition de loi par M. Lebeau, p. 64. Vote et adoption de la prise en considération et renvoi à la commission de la justice, p. 88.

Procédure parlementaire. — V. Chambres législatives-Sénat.

Producteurs de froment (Aide aux). — V. Agriculture : Mesures en vue d'atténuer la crise.

Projets et propositions de loi dont le Sénat est saisi. — V. Chambres législatives-Sénat.

Propriétés non bâties : lotissement et remembrement. — V. Expropriation.

Protection des eaux de boisson. — V. Hygiène et santé : Denrées alimentaires : Inspection : Eaux de boisson.

Protection des œuvres littéraires et artistiques : Convention internationale à ce sujet. — V. Affaires étrangères : Arts, sciences et lettres.

Protectio des oiseaux. (Pétition à ce sujet.) — V. Oiseaux et pigeons.

Protection des titres d'enseignement supérieur. — V. Enseignement : Enseignement supérieur : Titres, etc.

Provinces.

TRAVAUX EXÉCUTÉS POUR LE COMPTE DES PROVINCES : SALAIRES. — V. Interpellations au nom de MM. Hans et Van Belle.

Prud'hommes. — V. Commerce et industrie.

Q

Questeurs du Sénat. — V. Chambres législatives-Sénat.

R

Radiophonie.

INSTITUT NATIONAL DE RADIODIFFUSION. — V. Télégraphes et téléphones : Régie : Réponses du gouvernement aux questions posées par la commission.

Recrutement. — V. Armée : Milice.

Redressement financier. — V. Finances : Pleins pouvoirs.

Règlement du Sénat. — V. Chambres législatives-Sénat.

Remembrement et lotissement des propriétés non bâties. — V. Expropriation.

Remise de la contribution foncière en faveur de ceux qui construisent de nouvelles habitations. — V. Habitations à bon marché.

Retards dans la liquidation de la pension des anciens serviteurs de l'Etat. — V. Pensions : Paiement.

Retraite. — V. Pensions.

Routes (Fonds spécial et temporaire). — V. Travaux publics : Fonds spéciaux.

S

Salaires des travailleurs occupés aux travaux exécutés pour compte de la province. — V. Interpellations au nom de MM. Hans et Van Belle.

Sciences, arts et lettres.

ŒUVRES LITTÉRAIRES ET ARTISTIQUES : PROTECTION. CONVENTION INTERNATIONALE A CE SUJET. — V. Affaires étrangères : Arts, sciences et lettres.

PRIX FRANCQUI.

Ann. — Allocution de M. le président qui annonce au Sénat que le prix Francqui a été décerné à M. Henri Pirenne, recteur émérite de l'université de Gand, et exprime les félicitations de l'assemblée au titulaire de cette distinction, p. 467.

Séances du Sénat : Horaire. — V. Chambres législatives-Sénat : Horaire des séances.

Secrétaires du Sénat. — V. Chambres législatives-Sénat : Bureau définitif.

Sénat. — V. Chambres législatives-Sénat.

Sénateurs cooptés. — V. Chambres législatives-Sénat.

Services des recettes et des dépenses. — V. Finances : Pleins pouvoirs.

Société nationale des chemins de fer belges. — V. Chemins de fer.

Société nationale des distributions d'eau. — V. Hygiène et santé.

Société nationale des habitations et logements à bon marché. — V. Habitations et logements.

Sociétés anonymes. — V. Droit commercial.

Stupéfiants : convention relative au trafic. — V. Affaires étrangères : Hygiène.

Subsides aux écoles adoptées ou adoptables : conditions d'obtention. — V. Interpellations au nom de M. Toch.

Sucres. — V. Impôts : Douanes et accises.

T

Taxes. — V. Impôts.

Taxes de consommation. — V. Impôts : Douanes et accises.

Taxe de crise. — V. Chambres législatives-Sénat : Dotation sénatoriale.

Télégraphes et téléphones.

RÉGIE

Exercice 1932-1933. — *Bilan et compte des profits et pertes de la régie des télégraphes et des téléphones pour l'exercice* 1932-1933.

Ann. — Transmis par le ministre des postes, télégraphes et téléphones, p. 602.

Exercice financier 1933-1934. — *Projet de loi relatif aux comptes de prévision de la régie des télégraphes et des téléphones pour l'exercice financier* 1933-1934.

V. les n°s 30 et 76 (session 1932-1933) de la Chambres des représentants.

Doc. — N° 85. Rapport fait par M. de Spot. — Réponses du gouvernement aux questions posées par la commission. — Ces annexes comprennent des renseignements relatifs aux différents services de l'Institut national de radiodiffusion.

Ann. — Transmis par la Chambre des représentants, le 22 mars 1933, p. 209. — Le projet est renvoyé à la commission des postes, télégraphes et téléphones.

Rapporteur : M. de Spot.

Télégraphes et téléphones. RÉGIE. *Comptes de prévision de l'exercice financier* 1933-1934 (*suite*)

Discussion générale, discussion des articles et vote :

M. Segers annonce, estimant déférer en ce faisant au désir du Sénat, qu'il renonce à prendre la parole à ce moment dans ce débat et déclare qu'il présentera ses observations au cours de la prochaine session, le projet de compte pour l'exercice suivant devant être déposé au Sénat et que ce projet devant être discuté avant le 1er mars 1934, M. De Bruyn déclare également remettre ses observations au projet de compte de l'exercice 1934-1935. Déclare qu'il a notamment des critiques à développer au sujet du rapport de M. de Spot en ce qui concerne l'I. N. R., p. 719. — M. Renard déclare qu'il y aura beaucoup à dire sur l'I. N. R., p. 719.

Les articles sont adoptés sans observations, p. 719. — Voyez l'annexe à la fin de la séance du 2 août, p. 727 à 729.

L'ensemble du projet de loi est adopté par 72 voix contre 55, p. 719 (2 août 1933). — Le projet est soumis à la sanction royale.

Titres d'enseignement supérieur : protection. — V. Enseignement : Enseignement supérieur.

Travail.

ALLOCATIONS FAMILIALES. — V. Assurances sociales.

CRÉDIT A L'OUTILLAGE ARTISANAL ET CRÉDIT PROFESSIONNEL : BONNE FIN. — V. Commerce et industrie : Ducroire gouvernemental.

INSPECTION DU TRAVAIL.

Proposition de loi sur l'inspection du travail (due à l'initiative de M. Mertens et signée par MM. Mertens, Van Belle, Quinchon, Casterman, Toch et Coole).

Doc. — N° 28. Développements et proposition de loi.

N° 99. Rapport fait par M. Van Belle. — Texte de la proposition de loi et amendements proposés par la commission.

Ann. — Dépôt, par M. Mertens, de cette proposition de loi, p. 154.

M. le président annonce que, cette proposition de loi étant appuyée par quatre membres, il ouvre la discussion sur la prise en considération, p. 174.

Discussion sur la prise en considération : M. Catteau rend hommage à la pensée qui a guidé M. Mertens, mais demande que M. Mertens donne exactement le chiffre des dépenses qu'entraînerait l'organisation envisagée par sa proposition de loi, estimant que ceci est particulièrement nécessaire dans les circonstances où l'on se trouve, p. 174, 175. — M. le président déclare qu'il croit bien comprendre que M. Catteau ne s'oppose pas à la prise en considération, mais qu'il prie M. Mertens de fournir le plus promptement possible aux membres de la Haute Assemblée la documentation utile. M. Mertens fait remarquer qu'il ne s'agit à ce moment que de la prise en considération et fait remarquer que tous les membres du Sénat peuvent participer aux travaux de la commission et poser là toutes les questions de nature à éclairer le débat, p. 175. — M. le président déclare que les observations de M. Mertens sont exactes, mais estime que le discours de M. Catteau aura l'avantage de le prévenir des questions qui vont être posées, p. 175. — MM. Jauniaux et Van Belle font remarquer que l'intervention de M. Catteau est contraire à tous les usages et que celui-ci est entré dans le fond du débat, p. 175. — M. le président met aux voix la prise en considération et la prise en considération est adoptée, p. 175. — Dépôt de rapport par M. Van Belle, p. 602 (26 juillet 1933).

Discussion générale : Proposition d'ajournement.

Discours de M. G. Rutten (qui déclare que, par courtoisie pour leurs collègues socialistes, les membres catholiques et libéraux de la commission de l'industrie et du travail n'ont pas voulu s'opposer à l'inscription à l'ordre du jour de la proposition de loi présentée par M. Mertens, mais que ces membres, comme il s'agit d'une question d'ordre essentiellement administratif et ayant appris que le gouvernement comptait déposer un projet de loi sur le même objet, se sont réservé le droit d'adhérer au projet du gouvernement, sans pour cela rejeter en bloc les suggestions de M. Mertens. M. G. Rutten demande donc à ses collègues socialistes de bien vouloir accepter l'ajournement, p. 725. — M. Paulsen déclare être d'accord avec M. G. Rutten, p. 725. — Discours de M. Solau, qui déclare que le groupe socialiste adhère à la demande formulée par M. G. Rutten, d'autant plus volontiers que M. Mertens, auteur de la proposition de loi, est absent. M. Solau estime que la proposition de M. Mertens et le projet annoncé par le gouvernement pourraient être joints, p. 725. — L'ajournement est unanimement prononcé, p. 725.

MINES. — V. la rubrique spéciale.

VICTIMES DU TRAVAIL. — V. Assurances sociales : Orphelins des victimes du travail.

Travaux du Sénat. — V. Chambres législatives-Sénat.

Travaux publics.

CANAL D'YPRES A COMINES. — V. Interpellations au nom de M. Gillon.

FONDS SPÉCIAUX ET TEMPORAIRES.

Fonds des routes. — Projet de loi instituant un deuxième fonds spécial et temporaire des routes.
V. les nos 72 et 123 (session 1932-1933) de la Chambre.

Doc. — N° 110. Rapport fait par M. Lebon.

Grands travaux. — Projet de loi portant à 3.3 milliards la dotation du fonds spécial et temporaire des grands travaux.
V. les nos 73 et 123 (session 1932-1933) de la Chambre.

Doc. — N° 109. Rapport fait par M. Lebon.
Dépôt, par M. Lebon, du rapport sur ces projets de loi, p. 718 (2 août 1933). — M. Lebon demande, vu le caractère particulièrement urgent de ces projets, qu'ils soient inscrits à l'ordre du jour de la séance du lendemain et cette demande est unanimement admise, p. 718.

Le Sénat discutant son ordre du jour à la fin de la séance du 2 août, M. Sap, m. t. p. et m. a. c. m., demande que ces projets soient inscrits à une séance que le Sénat tiendra le lendemain matin 3 août, p. 726. — La demande de M. Sap est admise, p. 726.

Jonction de la discussion générale des deux projets :

Au moment ou l'examen de ces projets va être abordé, M. Sap, m. t. p. et m. a. c. m., estime qu'il y aurait lieu de joindre la discussion générale de ces deux projets de loi qui, en somme, visent le même objet, p. 736. — Cette proposition est admise, p. 736.

Discussion générale du projet relatif au fonds des routes et de celui relatif au fonds des grands travaux :

Discours de MM. Bernard, Sap, m. t. p. et m. a. c. m., Vinck, le comte de la Barre d'Erquelinnes, le baron de Moffarts, de Savoye, le baron de Mévius, Hans, Clesse, Moyersoen, p. 736 à 739. — Interruptions de MM. Hicguet, Moyersoen, Sap, m. t. p. et m. a. c. m., Bernard, le baron de Kerchove d'Exaerde, Renard, Barnich, Ronvaux, le comte de la Barre d'Erquelinnes, François, p. 736 à 739.

Travaux publics. FONDS SPÉCIAUX ET TEMPORAIRES (*suite*)

Discussion des articles et vote sur l'ensemble du projet de loi portant à 3.3 milliards la dotation du fonds spécial et temporaire des grands travaux.

Les articles sont adoptés sans observations, p. 739.

L'ensemble du projet de loi est adopté à l'unanimité des 127 membres présents, p. 757 (3 août 1933). — Le projet est soumis à la sanction royale.

Discussion de l'article unique et vote sur l'ensemble du projet de loi instituant un deuxième fonds spécial et temporaire des routes.

L'article unique est adopté sans observations, p. 739.

L'ensemble du projet de loi est adopté à l'unanimité des 127 membres présents, p. 757 (3 août 1933). — Le projet est soumis à la sanction royale.

Tunnel sous l'Escaut : Inauguration. — V. Escaut.

U

Urbanisation des villes et des communes. — V. Droit administratif.

V

Vérification de pouvoirs. — V. Chambres législatives-Sénat.

Victimes du travail (Orphelins des). — V. Assurances sociales : Orphelins des victimes du travail.

Villes et communes : Urbanisation. — V. Droit administratif.

Vote privilégié dans les sociétés anonymes (Droit de). — V. Droit commercial : Sociétés anonymes.

Votes : Jurisprudence en cette matière. — V. Chambres législatives-Sénat.

FIN DE LA TABLE DES MATIERES